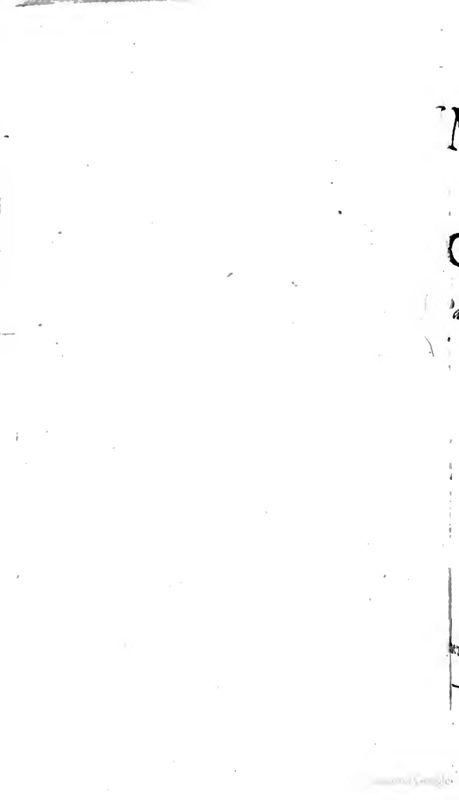



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVIII
A
62
NAPOLI



LES MOEURS DES CHRESTIENS

Par M. FLEURY, *Prestre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roy.*



A BRUXELLES,
Chez EUG. HENRY FRICX, Imprimeur du Roy, ruë de la Madelaine.

Avec Privilege du Roy.

M. DCC. XIX.



TABLE
DES TITRES
Contenus dans ce Traité.

XIII.

XLVI.

Fin de la Table.

Appro-

Approbation de Monseigneur l'Evêque de Meaux.

LE meilleur remede qu'on puisse apporter au relâchement de la discipline, c'est de representer aux Chrêtiens les mœurs de leurs Peres, & de les rappeller à l'origine du Christianisme. C'est ce que fait M. Fleury avec beaucoup de sçavoir & de pieté. Ainsi nous exhortons les Fidéles à lire soigneusement cet ouvrage, dans lequel nous n'avons rien trouvé que de conforme à la foy Catholique, Apostolique & Romaine. Donné à Paris le 8. Fevrier 1682.

J. BENIGNE, Evêque de Meaux.

Approbation de Monsieur Pirot, Docteur & Professeur de Sorbonne.

SI grande que soit l'idée qu'on se peut faire de cet ouvrage, qui porte pour titre *Les Mœurs des Chrêtiens*, sur celuy qu'on a vû des Mœurs des Israëlites; Je la tiens parfaitement executée, & tout-

tout-à-fait remplie. L'Auteur me paroît en tous deux luy-même, également juste, exact, & pieux, ne reüssissant pas moins à peindre les choses mêmes qu'à crayonner des ombres, & marquant aussi naturellement le caractere des fidéles de la nouvelle alliance, qu'il avoit fait celuy des Israëlites, qui n'estoient que les figures des Chrêtiens. C'est le témoignage que je crois devoir au public, autant que je suis capable de juger de ce livre, après l'avoir lû avec application. En Sorbonne le 28. Fevrier 1682. PIROT.

EXTRAIT
DU PRIVILEGE.

CHARLES par la grace de Dieu, Roy de Castille, Arragon, Leon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir luy seul imprimer ce Livre, intitulé : *Les Mœurs des Chrêtiens par* M. FLEURY, *Prestre*, Défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Pays; sur peine de perdre lesdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il se voit plus amplement és Lettres patentes données à Bruxelles le 20. Mars 1711.

Signé,

LOYENS.



MOEURS DES CHRÉTIENS.

JE diviſerai ce diſcours en quatre parties. La premiere repreſentera les mœurs des Chrétiens de Jeruſalem juſques à ſa ruïne ſous Veſpaſien. Ce premier état du Chriſtianiſme fut ſi parfait, que bien qu'il ait peu duré, il merite d'eſtre conſideré ſeparément. La ſeconde partie comprendra tout le tems des perſecutions, qui eſt de trois ſiecles entiers. Dans la troiſiéme je décrirai l'état de l'Egliſe en liberté depuis le quatriéme ſiecle. Et dans la quatriéme je tâcherai de montrer les cauſes des changemens qui ſont arrivez depuis.

I. Diviſion de ce Traité.

II. I. Part. Egliſe de Jeruſalem.

Comme la Religion Chrétienne n'eſt pas une invention des hommes, mais un ou-

ouvrage de Dieu, elle a eu d'abord toute ſa perfection, auſſi-bien que l'univers; & ce ſeroit une erreur deteſtable de croire que dans la ſuite des ſiecles on ait trouvé quelque choſe, touchant les mœurs & la conduite de la vie, plus utile, plus ſage, & plus ſublime, que ce que JESUS-CHRIST a enſeigné à ſes Apôtres, & les Apôtres à leurs diſciples. Mais cette doctrine ſi excellente a produit differens effets, ſuivant la differente diſpoſition des hommes qui l'ont reçûë, & les differentes meſures de grace dont Dieu l'a accompagnée. Les vrais Iſraëlites déja inſtruits par la tradition de leurs peres, & par la lecture des Ecritures ſaintes, élevez dés le berceau dans la connoiſſance du vrai Dieu & l'obſervation de ſa Loi; ſe trouverent diſpoſez à la pratiquer dans ſa perfection, ſi-tôt que cette perfection leur eut eſté découverte, & qu'ils eurent compris quel ſalut le Meſſie leur devoit procurer, & quel devoit eſtre ſon Royaume. Mais il étoit bien plus difficile d'amener à la perfection les Gentils, qui avoient vêcu juſques là ſans Dieu & ſans loi, accoûtumez à ſe laiſſer mener
Eph. 2. 12. comme des beſtes devant les idoles inſenſibles, & à ſe plonger dans toutes ſor-
1. *Cor.* 12. 2. tes de crimes. C'eſt donc dans les Chrétiens de la premiere Egliſe de Jeruſalem qu'il faut chercher l'exemple de la vie
la

la plus parfaite, & par consequent la plus heureuse qui puisse estre sur la terre.

Voici comme l'Ecriture nous le dé- *Act.* 2.
peint : *Ils perseveroient dans la doctrine des* 41.
apôtres, dans la communion de la fraction du pain, & dans les prieres. Et ensuite : *Ceux* *Ibid.*
qui croyoient estoient tous unis ensemble ; & 43. *&c.*
tout ce qu'ils avoient étoit commun. Ils vendoient leurs possessions & leurs biens, & ils les distribuoient à tous selon le besoin de chacun. Ils continuoient d'aller tous les jours, avec union d'esprit, dans le temple, & rompant le pain par les maisons : ils prenoient leur nourriture avec joye & simplicité de cœur, loüant Dieu, & estant aimez de tout le peuple. Et ailleurs : *Toute la multitude* *Act.* 4.
de ceux qui croyoient, n'étoit qu'un cœur & 32.
qu'une ame ; & aucun d'eux ne s'aproprioit rien de tout ce qu'il possedoit, mais ils mettoient tout en commun. Il n'y avoit point de 34. 35.
pauvre parmi eux, parceque tous ceux qui avoient des terres ou des maisons, les vendoient, & en apportoient le prix. Ils le mettoient aux pieds des Apôtres, & on le distribuoit à chacun selon son besoin. Et encore *Act.* 5.
ailleurs : *Il se faisoit beaucoup de miracles* 12. 13.
& de prodiges parmi le peuple, par les mains 14.
des Apôtres, & ils estoient tous d'un même esprit dans la galerie de Salomon. Aucun des autres n'osoit se joindre à eux, mais le peuple leur donnoit de grandes loüanges. Et le nombre de ceux qui croyoient au Seigneur,

tant des hommes que des femmes, s'augmentoit de plus en plus.

Le ſommaire de cette deſcription eſt, l'inſtruction, la priere, la communion, l'union des cœurs, la communication des biens temporels, la joye en eux-mêmes, & au dehors, le reſpect, l'eſtime, l'amour du peuple. Cette Egliſe étoit compoſée de gens de tout ſexe, de tout âge, & de toutes conditions; Elle monta bien-tôt à un fort grand nombre, puiſqu'il s'en convertit trois mille à la premiere predication de S. Pierre, & cinq mille à la ſeconde; & qu'il eſt dit pluſieurs fois, que le nombre des fidelles croiſſoit de jour en jour. Ils étoient la pluſpart mariez, puiſque la continence parfaite avoit eſté rare juſques alors. Ils eſtoient logez ſeparément, puiſqu'il eſt dit que l'on alloit par les maiſons rompre le pain, c'eſt-à-dire, conſacrer & diſtribuer la ſainte Euchariſtie. Toutefois ils vivoient en commun, réduiſant tous leurs biens en argent, que les Apôtres, & enſuite les ſept Diacres, diſtribuoient à chacun ſelon ſon beſoin, avec tant de fidélité & de prudence qu'il n'y avoit point de pauvre.

Voila donc un exemple ſenſible & réel de cette égalité des biens, & de cette vie commune, que les Legiſlateurs & les Philoſophes de l'antiquité avoient regardée comme le moyen le plus propre à rendre

rendre les hommes heureux, mais sans y pouvoir atteindre. C'estoit pour y parvenir que Minos dés les premiers tems de la Grece, avoit établi en Créte des tables communes, & que Lycurge avoit pris tant de precautions pour bannir de Lacedemone le luxe & la richesse. Enfin Platon avoit poussé cette idée de communauté jusques à l'excès; voulant oster même la distinction des familles. Ils voyoient bien que pour faire une societé parfaite, il falloit oster le tien & le mien, & tous les interests particuliers: mais ils n'avoient que des peines pour contraindre les hommes, ou des raisonnemens pour les persuader. Il n'y avoit que la grace de JESUS-CHRIST qui pût changer les cœurs, & guerir la corruption de la nature.

Arist. polit. lib. 2.

Aussi la source de cette communication de biens entre les Chrestiens de Jerusalem, étoit la charité qui les rendoit tous freres, & les unissoit comme en une seule famille; où tous les enfans sont nourris des mêmes biens par les soins du pere, qui les aimant tous également, ne les laisse manquer de rien. Ils avoient toûjours devant les yeux le commandement de nous aimer les uns les autres, que JESUS-CHRIST avoit repeté tant de fois, particulierement la veille de sa passion jusques à dire que l'on reconnoîtroit ses disciples

Jo. 13. 35.

disciples à cette marque. Mais ce qui les obligeoit à vendre leurs heritages, & à réduire tout en argent comptant, estoit le commandement du Sauveur, de renoncer à tout ce que l'on possede; qu'ils vouloient pratiquer non seulement dans la disposition du cœur, à quoi se réduit l'obligation de ce precepte, mais encore dans
Matth. l'execution réelle; suivant ce conseil: *Si tu*
19. 21. *veux être parfait, va, vend tout ce que tu*
Aug. de *as, & viens me suivre.* Car on est bien plus
Catech.
rud. c. 23. asseuré de n'être point attaché à ce que l'on a quitté effectivement, qu'à ce que l'on garde encore. De plus, ils sçavoient que le Sauveur avoit predit la ruine de Jerusa-
Matth. lem, & qu'il en avoit marqué le tems
24. 34. avant que cette generation fût passée: ainsi ils ne vouloient rien avoir qui les attachât à cette malheureuse ville, ni à la terre qui devoit estre désolée.

La vie commune entre tous les fidelles, estoit donc une pratique singuliere de cette premiere Eglise de Jerusalem, convenable aux personnes & au tems. Car il semble difficile, au moins parlant humainement, qu'une Eglise si nombreuse eût pû subsister long-tems sans fonds & sans revenus asseurez: & nous voyons par les Actes & par les Epîtres de S. Paul,
Act. 24. qu'elle avoit besoin du secours des autres
17.
1. Cor. 16. Eglises, & que de toutes les Provinces
3. on envoyoit des sommes considerables

pour

pour les Saints de Jerusalem. Et toutefois saint Chrysostome, si long-tems après, ne feint point de proposer encore cette maniere de vie comme un exemple imitable, & comme un moyen de convertir tous les infidelles. Il est à croire que ces Saints de Jerusalem travailloient de leurs mains, à l'exemple de JESUS-CHRIST & des Apôtres, car nous ne sçaurions leur attribuer rien de trop parfait : & c'estoit encore un moyen considerable de suppléer au défaut des revenus. *Hom. 11. in act.*

Il est dit, qu'ils perseveroient dans la doctrine des Apôtres, & ils sont souvent nommez disciples. C'est-à-dire, qu'ils s'appliquoient à étudier la doctrine du salut; soit en écoutant les Apôtres, qui leur parloient très-souvent en public & par les maisons, & leur enseignoient tout ce qu'ils avoient appris du Seigneur; soit en lisant les saintes Ecritures, & en conferant les uns avec les autres. Il est dit qu'ils perseveroient dans la priere, & qu'ils alloient tous les jours au temple s'assembler dans la galerie de Salomon, & y prier d'un même esprit. L'exemple de S. Pierre & de S. Jean, qui allerent au temple à l'heure de la priere de None, fait croire qu'ils observoient dés lors les mêmes heures que l'Eglise a toûjours pratiquées depuis. Ils vivoient à l'exte- *Act. 3.* *v. Baron. an. 34. n. 250.*

Act. 21. 26. rieur comme les autres Juifs, obſervant toutes les ceremonies de la loi, & offrant même les ſacrifices ; ce qu'ils continuerent tant que le temple ſubſiſta : & *v. Aug. ep. 19.* c'eſt ce que les Peres ont appellé, enterrer la Synagogue avec honneur.

Après la priere, l'Ecriture marque la fraction du pain, qui ſignifie l'Euchariſtie, comme en pluſieurs autres paſſages du Nouveau Teſtament. On celebroit ce myſtere, non pas dans le temple, où l'on n'avoit pas aſſez de liberté, & où les Chreſtiens eſtoient mêlez avec les Juifs ; mais dans les maiſons particulieres entre les ſeuls fidelles : & il eſtoit ſuivi, comme les ſacrifices pacifiques, d'un repas, dont l'uſage continua longtems entre les Chrétiens, ſous le nom d'Agape, qui ſignifie Charité. Il eſt dit, que ces repas eſtoient accompagnez d'allegreſſe & de ſimplicité de cœur. En effet, tous ces fidelles eſtoient comme des enfans quant à l'humilité & la pureté de l'ame. En renonçant aux biens & aux eſperances du ſiecle, ils avoient retranché toute la matiere des paſſions & des chagrins de la vie : & n'eſtoient occupez que de l'eſperance du Ciel, & du Regne de Jesus-Christ qu'ils regardoient comme fort proche. Que ſi nous ne pouvons lire ſans admiration, le peu que l'Ecriture nous dit de cette premiere Egliſe : il ne faut

faut pas nous étonner qu'elle fut aimée & honorée de ceux qui en estoient les spectateurs.

Cependant il se formoit par tout d'autres Eglises, composées de Juifs & de Gentils ; qui bien qu'elles fussent au-dessous de cette souveraine perfection, ne laissoient pas d'estre des prodiges de vertu & de sainteté, vû l'état où se trouvoient les Gentils avant leur conversion. III. 2. Part. Tems des persecutions. Etat des Gentils avant leur conversion.

Ceux qui ne sçavent point l'histoire, supposent que les hommes qui vivoient il y a seize cens ans, estoient bien plus simples, plus innocens, & plus dociles que ceux d'aujourd'hui ; parce qu'ils ont oüi dire que le monde va toûjours se corrompant, & qu'ils voyent encore des marques de la franchise & de la facilité de nos peres. Mais ceux qui ont lû avec reflexion les livres qui nous restent des Grecs & des Romains, voyent bien clairement le contraire. La predication de l'Evangile commença sous l'Empire de Claude & de Neron. On voit dans Tacite quelle estoit la Cour de ces Empereurs, & quels vices y regnoient. On voit les mœurs de ce même siecle, dans Horace, dans Juvenal, dans Martial, & dans Petrone. Les infamies abominables dont ces Auteurs sont remplis, se disoient & s'écrivoient publiquement ; parceque l'on ne se cachoit pas pour les

commettre ; & il ſemble que la Providence ait conſervé tous ces livres, d'ailleurs ſi pernicieux, pour nous montrer de quel abyſme de corruption JESUS-CHRIST a retiré le genre humain. On voit les mêmes ordures dans Suetone, dans les Auteurs de l'hiſtoire Auguſte, qui décrivent les deux ſiecles ſuivans, dans Lucien, dans Apulée ; en un mot, dans tous les Auteurs qui entrent dans quelque détail de mœurs. Les Peres mêmes de l'Egliſe, ont eſté obligez d'en parler fort ouvertement : entr'autres, S. Auguſtin, Tertullien, S. Clement Alexandrin ; & après tout cela, on ne doit pas s'étonner de l'énumeration affreuſe des vices que S. Paul fait au commencement de l'Epître aux Romains.

Auguſt. Civit. 2. c. 4. Cyprian. ep. 1. Clem. Alex. Pedag. lib. 2.

La corruption des mœurs vint à Rome par la Grece, l'Egypte, & l'Orient. Il ne faut que jetter les yeux ſur Ariſtophane, pour voir juſques où alloit dés lors la diſſolution des Grecs : & il n'eſt que trop certain que depuis ſon tems ils n'étoient pas devenus plus ſages ; au contraire, le luxe & la molleſſe avoient fait chez eux de grands progrez. L'hiſtoire des Rois Macedoniens, d'Egypte, & de Syrie, fournit des exemples frequens de toute ſorte de vices & de débauches monſtrueuſes. On ſçait en quelle reputation eſtoient Alexandrie, Antioche,

tioche, & Corinthe. On ſçait combien eſtoient fameuſes pour leurs delices & leur molleſſe, les villes de l'Ionie & de l'Aſie mineure. Cependant ce fut au milieu de cette corruption que le Chriſtianiſme prit naiſſance; ce fut dans ces mêmes villes que ſe formerent les Egliſes les plus illuſtres. La diſſolution n'étoit pas ſeulement univerſelle dans tout l'Empire Romain, elle eſtoit publique, découverte, autoriſée & conſacrée par la religion. Les ſçavans connoiſſent ce que c'eſtoit que les ceremonies de Bacchus & celles de Cybelle. On voyoit par tout Venus, Adonis, Ganimede, & tous les déguiſemens de Jupiter. Il n'y avoit point de jardin qui n'eût l'idole du dieu ridicule qui y preſidoit. On ne chantoit rien plus communément que les amours des dieux, & la plûpart des ſpectacles étoient ou infames ou cruels.

Les divertiſſemens ordinaires du peuple Romain, étoient de voir des hommes s'entretuër, ou eſtre déchirez par des beſtes. Tous les jours on mettoit à la queſtion des eſclaves, pour des cauſes très-legeres, & on leur faiſoit ſouffrir des tourmens horribles. Les Gouverneurs des Provinces exerçoient ſouvent de grandes cruautez ſur ceux qui n'eſtoient pas Romains. Les Empereurs faiſoient mourir qui il leur plaiſoit,

 ſans

sans forme de procès ; d'où vient que les méchans Princes répandirent tant de sang, même des Romains les plus nobles. Enfin, l'avarice n'estoit pas moindre que la cruauté ; tout estoit plein de fraudes, de parjures, de faussetez, de calomnies, de violences, d'oppressions. Les seules oraisons de Ciceron en sont une bonne preuve. Si Verres du tems de la republique, commit tant de crimes en trois ans, dans une seule province ; que devoient faire
v. Juven. sat. 8. sous Neron, ou sous Domitien, des Gouverneurs qui ne craignoient plus d'être accusez, & que l'exemple du Prince autorisoit ? Mais je crains de m'arrester dans une chose trop claire.

Tels estoient donc ceux dont on faisoit les Chrétiens que je tâcherai de dé-
1. *Cor.* 6. 11. crire. Quand ils avoient esté une fois lavez & santifiez, on ne s'appercevoit plus de ce qu'ils avoient esté auparavant. Il ne faut pas toutefois dissimuler les bonnes dispositions qui estoient d'ailleurs en plusieurs d'entre les Grecs & les Romains.

Premierement, ils estoient fort polis ; & la politesse enferme necessairement plusieurs bonnes qualitez que l'on peut appeller des vertus superficielles. La gravité, la patience, & la douceur, dans la conversation ; la complaisance, la

gayeté,

gayeté, les expressions vives de respect ou d'affection; le goût de la bien-seance en toutes choses, qui estoit exquis dans les Grecs. On peut avoir tout cela sans vertu solide, & on peut en manquer sans estre méchant ni vicieux: mais la vertu n'est point parfaite sans cet exterieur, & il la rend bien plus aimable & bien plus insinuante. De plus, il y avoit encore plusieurs veritables Philosophes, c'est-à-dire, des hommes qui cherchoient de bonne foi, & par tout l'effort de leur raison, ce qui pourroit les rendre heureux; & qui s'appliquoient serieusement à connoître la verité, & à pratiquer les vertus qu'ils connoissoient; renonçant pour cette étude, à toutes sortes d'affaires & de pretentions de fortune; & ne plaignant ni la dépense, ni le travail, ni les voyages, pour s'instruire de ce qu'ils croyoient le meilleur. Les Romains aussi n'estoient pas si generalement corrompus, qu'il ne restât en plusieurs de la magnanimité, de la fermeté, & de ces autres vertus qui avoient tant éclaté dans leurs ancestres.

V. Recognit. Clem. init. Justin. in Tryp. init.

La grace de l'Evangile venant sur ces belles dispositions naturelles, ne pouvoit manquer de faire de grands effets. S. Corneille, le premier des Gentils qui reçut cette grace, estoit un Capitaine Romain. On voit la generosité Romaine

maine dans plusieurs illustres Martyrs, comme S. Laurent, S. Vincent, S. Sebastien ; & dans plusieurs grands Evêques, comme S. Cyprien, S. Ambroise, S. Leon. Pour la gravité des Philosophes Grecs, on peut la voir dans les Actes de S. Polycarpe, dans ceux de S. Pionius prêtre de Smyrne, & dans les écrits de S. Justin & de S. Clement Alexandrin ; & dans ces mêmes écrits nous voyons une érudition profonde & une extrême politesse. L'humilité Chrétienne ayant corrigé la fierté des Romains, & l'orgueil des Philosophes, en fit de veritables sages : ayant une fois compris par la foi, le but où ils devoient tendre, ils ne visoient plus à autre chose. Ces hommes, si habiles & si fins, estans devenus chastes & desintereffez, devinrent aussi, doux, tranquilles & simples, de cette noble simplicité qui méprise tous les artifices.

Ainsi la religion Chrétienne s'establit au milieu de l'Empire Romain, & au milieu de Rome même, lorsqu'elle étoit la plus florissante, dans le siecle le plus éclairé qui fut jamais, & en même tems le plus corrompu. La divinité de l'Evangile ne pouvoit mieux éclater qu'en triomphant des deux dispositions humaines qui lui estoient les plus opposées. La science & l'élevation d'esprit

d'esprit resistoient à la simplicité de la doctrine Chrétienne, & à l'humilité de la foi : la depravation du cœur & la corruption des mœurs repugnoit à la pureté & à la severité de sa morale. Ce qu'il est necessaire d'inculquer, afin que personne ne s'imagine que les Apôtres n'ayent eu affaire qu'à des gens grossiers & faciles à persuader.

IV. Instruction. Baptême.

La methode de prêcher l'Evangile étoit differente suivant la disposition des sujets. On convainquoit les Juifs par les propheties, par les autres preuves tirées de l'Ecriture, & de leurs traditions. On persuadoit les Gentils par des raisonnemens, ou plus simples, ou plus subtils, selon leur capacité, & par l'authorité de leurs Poëtes & de leurs Philosophes. Les miracles excitoient l'attention des uns & des autres. Les Actes des Apôtres nous fournissent des exemples de toutes ces differentes manieres d'instruire. On ne parloit des choses de Dieu qu'à ceux qui les écoutoient serieusement & tranquillement. Sitôt que les infidéles commençoient à se fâcher, ou à rire, comme il arrivoit souvent, le Chrétien se taisoit, pour ne pas profaner les choses saintes, & exciter des blasphêmes. Avec le tems on publia quelques écrits, pour montrer aux Payens le peu de fondement de leur religion,

Ambr. in Luc. 9. 21. Ib. 6. c. ult.

Act. 2. 14. 3. 12. 13. 16. 14. 14. 17. 22.

Clem. recogn. 1.

Just. in Tryph.

ligion, & les desabuser de leurs préjugez. Tels sont les Avis aux Gentils, de S. Justin Martyr, & de S. Clement Alexandrin. Mais ce qui en attiroit le plus, estoit les miracles encore frequens, la sainte vie des Chrestiens, & leur constance dans le martyre.

Quand quelqu'un demandoit à estre fait Chrêtien, on le menoit à l'Evêque, ou à quelqu'un des Prêtres, qui d'abord examinoit si sa vocation estoit solide & sincere; car il y avoit quelquefois des imposteurs qui feignoient de se convertir, pour trahir les Chrêtiens, & les livrer aux persecuteurs: & d'ailleurs on craignoit de se charger de gens foibles & legers, capables de deshonorer l'Eglise par leur chûte, à la premiere persecution. Après ces precautions, on instruisoit avec soin le Catechumene, de toute la doctrine Chrêtienne, & principalement des regles de la morale, afin qu'il sçût comment il devoit vivre après son baptême. Cette instruction de morale est le sujet du Pedagogue de S. Clement Alexandrin.

Act. SS. Hippol. & Eus. ap. Baron. an. 259. n. 12.

Origen. Contra Cels. 8. in fi.

Lorsque l'Evêque jugeoit les Catechumenes suffisamment instruits & éprouvez, il leur donnoit le baptême. C'estoit la veille de Pasque ou de la Pentecoste, si l'on pouvoit choisir le jour; mais s'il y avoit quelque raison

de se presser, comme si la persecution étoit ouverte, on baptisoit en tout tems. On ne laissoit pas de benir les fonds exprès, de preparer le Catechumene, le faisant jeûner jusques au soir, de l'interroger, & lui faire rendre compte de sa foi. L'Evêque le confirmoit tout de suite après l'avoir baptisé, & aussi-tôt il offroit le Saint Sacrifice, & lui donnoit la communion, puis lui faisoit manger du laict & du miel qu'il avoit benis, pour marquer l'entrée dans la vraie terre promise, c'est-à-dire, dans l'Eglise. On baptisoit les enfans des fidelles si-tôt que leurs parens les presentoient, même avant l'âge de raison, même avant huit jours; & on leur donnoit volontiers les noms des Apôtres, ou quelques autres noms pieux. Mais pour les adultes, il ne paroît pas qu'ils changeassent de nom : puisque nous voyons tant de Saints dont les noms venoient des faux Dieux; comme Denis, Martin, Bacchus, Demetrius. Les nouveaux baptisez estoient aidez par ceux qui les avoient presentez au batême, & par des Prêtres, qui les observoient encore long-tems pour les dresser à la vie Chrétienne.

Acta S. Cornelii P. ap. Bar. an. 255. n. 60.

Acta SS. Hippolyti & Eus. sup. n. 10. 11.

Acta S. Stephani P. ap. Bar. an. 259. n. 23.

Acta S. Sus. ap. Bar. an. 249. 9. 12.

S. Cypr. Dionys. Al. ap. Euseb. lib. 7. c. 20.

V. Vie Chrétienne. Priere.

Ils commençoient donc à mener une vie nouvelle, toute interieure & toute surnaturelle. La premiere & la principa-

le de leurs occupations, étoit la priere,
1. Tim. 2. 18. qui est aussi celle que S. Paul recommande la premiere : & comme il exhorte à
1. Thess. 5. 17. prier sans cesse, suivant le precepte de Jesus-Christ, ils employoient toutes sortes de moyens pour n'interrompre que le moins qu'il étoit possible, l'application de leur esprit à Dieu & aux choses celestes.
Ignat. ep. ad Ephes. & al. Ils prioient en commun le plus qu'ils pouvoient, étant persuadez que plus il y a des personnes unies ensemble pour demander à Dieu les mêmes graces, plus ils ont de force pour les obtenir; suivant
Matth. 18. 19. 20. la parole du Sauveur : *Si deux de vous s'accordent ensemble sur la terre, quoy qu'ils demandent, il leur sera donné par mon Pere qui est dans les Cieux. Car où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis là au milieu d'elles.* De plus, la presence des Pasteurs donne plus d'autorité à ces prieres, & on s'excite par les exemples reciproques de ferveur & de modestie.

Les prieres publiques où ils assistoient le plus, étoient celles du matin & du soir, que nous appellons aujourd'huy, Laudes
Const. Ap. 2. 59. & Vespres. On les exhortoit à consacrer ainsi le commencement & la fin de la journée, & ne point s'en excuser pour les occupations temporelles, qui ne devoient être que l'accessoire des spirituelles. Les Matines, que nous appellons Laudes, à cause des Pseaumes de loüange-

ge

ge que nous y chantons, semblent avoir succedé au sacrifice du matin de l'ancienne loy. C'est encore une des parties les plus solemnelles de l'office, comme il paroît par les commemoraisons, le luminaire & l'encens. Les Vespres tiennent la place du sacrifice du soir, & sont instituées pour santifier le commencement de la nuit. On les nommoit quelquefois la priere des lampes, parce que c'estoit l'heure où l'on commençoit à les allumer; & nous y chantons des hymnes qui font mention de la lumiere & du souper qui suivoit ordinairement cette priere. Ceux que quelque necessité empêchoit de se trouver aux prieres publiques, les malades, les prisonniers, les voyageurs, s'assembloient en particulier le plus qu'ils pouvoient; & s'ils estoient seuls, ils ne laissoient pas de prier aux heures marquées.

Lucernarium. *O lux beata Trinit.* *Lucis creator opt.* *Conditor alme sid.* *Verg. mundi vespere.* *Ad cœnam agni proverb.* *v. Baron. an. 34. n. 251. &c.*

Car outre les Matines & les Vespres, on prioit encore à Tierce, à Sexte, à None, & pendant la nuit. Tertulien, S. Cyprien, & S. Athanase, marquent expressément toutes ces prieres, les établissent par les exemples de l'ancien & du nouveau Testament, & en rendent des raisons mysterieuses. Ces heures se comptoient suivant l'usage des Romains, qui divisoient tout le jour, depuis le lever jusques au coucher du soleil, en douze heu-

Const. ap. VIII. 34. 35. &c. *Tertull. adv. Psych. c. 10.* *Cypr. de Orat. dom. in fine.* *Athan. de virg.*

heures égales en chaque jour, mais inégales suivant que les jours estoient plus longs ou plus courts. La nuit estoit aussi divisée en douze heures & en quatre parties, que l'on nommoit veilles ou stations, parce qu'à la Guerre on ne relevoit les gardes que quatre fois. Ainsi, pour nous regler sur les jours de l'équinoxe, on comptoit Prime, ou la premiere heure, depuis six heures du matin jusques à sept, Tierce à neuf heures, Sexte à midi, None à trois heures, la douziéme heure, ou le Vespre, à six heures du soir; de sorte que l'on prioit pendant le jour, de trois heures en trois heures.

Bar. an. 51. n. 68. &c. Ps. 118. 62. Act. 16. 25. Tertull. ad uxor. Cypr. de or. in fine. Clem. 4. l. x. 2. pæd. c. 9. Chrysost. hom. 26. in acta 14. in ep. ad Rom. Aug. ho. 42. Ambr. lib. 3. de virg.

Ils se relevoient la nuit pour prier, & au milieu de la nuit, suivant l'autorité du Pséaume, & l'exemple de saint Paul lors qu'il étoit en prison, après avoir été fouetté avec Silas. Tertulien fait mention de cette priere de la nuit, & saint Cyprien la recommande fort. Cette coûtume de veiller en prieres une partie de la nuit, est louée par tous les Peres, comme très-utile pour mortifier le corps, & pour élever l'esprit à Dieu dans le tems le plus tranquille. On recommandoit même de profiter des intervalles du sommeil, pour mediter les Pséaumes & l'oraison dominicale. On recommandoit de reciter le symbole tous les matins, & à toutes les occasions de peril.

Enfin,

Enfin, pour renouveller encore plus ſouvent l'attention à Dieu, & approcher le plus qu'ils pouvoient de l'oraiſon continuelle, ils faiſoient des prieres particulieres à chacune de leurs actions. Tous les travaux, comme le labeur, les ſemailles, la moiſſon, & la recolte des fruits, commençoient & finiſſoient par des prieres. On prioit en commençant à bâtir une maiſon, ou à l'habiter, à faire une piece d'étoffe ou un habit, ou à s'en ſervir, & ainſi de toutes les autres choſes les plus communes. Nous voyons des exemples de ces prieres en pluſieurs benedictions qui ſont encore dans les rituels. La ſalutation au commencement d'une lettre, & dans les autres rencontres, n'eſtoit pas ſeulement un témoignage d'amitié, mais une priere. Pour les moindres actions, ils ſe ſervoient du ſigne de la croix, comme d'une benediction plus abregée. Ils le marquoient ſur le front, & l'employoient preſque à tous momens; c'eſt-à-dire, toutes les fois qu'il falloit entrer, ſortir, marcher, s'aſſeoir, ſe lever, ſe coucher, s'habiller, ſe chauſſer, boire, manger, & ainſi du reſte.

Chryſoſt. hom. 5. in ep. ad Theſſ.

Tertull. de cor. c. 3. S. Cyr. Jeruſ. Catech.

VI. Etude de l'Ecriture Sainte.

Le corps des prieres a toûjours eſté les pſeaumes, qui eſtant prononcez gravement, & diſtinctement, eſtoient d'une grande inſtruction; puiſqu'ils renferment

ferment en abregé tout ce que contiennent les autres livres sacrez, & donnent des modéles des sentimens que doit avoir un homme de bien, dans tous les differens états de la vie. On y joignoit toûjours quelque lecture des autres livres saints, d'où sont venus les petits chapitres des heures. Comme les prieres nocturnes estoient les plus longues, elles estoient accompagnées de plus de lectures; & comme la Messe est la partie la plus solemnelle de tout l'office, c'estoit aussi celle où il y avoit le plus d'instruction. On ne lisoit comme Ecritures divines, que celles qui estoient dans le Canon, c'est-à-dire, celles que la tradition constante des Eglises autorisoit : & l'on nommoit apocryphes, c'est-à-dire, cachées ou obscures, celles que quelques particuliers y vouloient ajoûter.

Athanas.

L'Eglise n'estoit donc pas seulement la maison de priere, mais l'école du salut. L'Evêque expliquoit l'Evangile, & les autres livres sacrez, avec l'assiduité d'un professeur, quoy qu'avec plus d'autorité; d'où vient que dans le stile des anciens, le nom de Docteur ne s'applique guere qu'aux Evêques. Ils instruisoient & publiquement dans l'assemblée des fidelles, & par les maisons, comme dit saint Paul; & ils accommodoient leurs instructions à chaque genre de

Act. 20. 20.
Ignat. ep. ad Policarp.

de perſonnes comme il eſt marqué dans les Epîtres à Tite & à Thimotée. Ils faiſoient profeſſion de ne rien inventer & ne rien dire d'eux-mêmes, mais ſeulement de rapporter fidélement ce qu'ils avoient appris de leurs Peres ſpirituels, c'eſt-à-dire, des Prêtres & des Evêques plus anciens, par une tradition qui remontoit ſans interruption juſques aux Apôtres. Ils imprimoient dans l'eſprit des fidéles une grande horreur de toute ſorte de nouveauté, principalement dans la doctrine; enſorte que ſi les particuliers entendoient quelque diſcours contraire à leur foy, ils ne s'amuſoient pas à le contredire, laiſſant ce ſoin à leurs Paſteurs; mais ils bouchoient leurs oreilles, & s'enfuyoient. De-là vient que tant d'hereſies qui s'éleverent dans les premiers ſiecles, furent condamnées ſans Conciles & ſans jugement en forme. Les Paſteurs Catholiques eſtoient tous d'accord de la tradition, & les peuples inviolablement attachez à leur doctrine.

Tertull. de præſcr. S. Jean.

S. Clem. Alex. ſtrom. 1. *init.*

Ignat. ep. ad Trall. & al.

Les fidéles étudioient encore la loy de Dieu chacune en ſon particulier, & la meditoient jour & nuit. Ils reliſoient dans leurs maiſons ce qu'ils avoient oüi lire à l'Egliſe, & s'imprimoient dans la memoire les explications du Paſteur, s'en entretenant les uns avec les autres; ſur

ſur tout, les peres avoient ſoin de faire ces repetitions dans leurs familles. Car chacun dans la ſienne eſtoit comme un Paſteur particulier, qui preſidoit aux prieres & aux lectures domeſtiques, inſtruiſoit ſa femme, ſes enfans & ſes ſerviteurs, les exhortoit familierement, & les entretenoit dans l'union de l'Egliſe, par la ſoumiſſion parfaite qu'il avoit à ſon Paſteur. Une marque du grand ſoin qu'avoient les peres de bien inſtruire leurs familles, eſt que l'on ne voit dans toute l'antiquité, aucun veſtige de catechiſme pour les enfans, ny aucune inſtruction publique pour ceux qui avoient eſté baptiſez avant l'âge de raiſon. Les maiſons particulieres eſtoient alors des Egliſes, dit ſaint Chryſoſtome.

Conſt. Apoſt. 4. c. 10.

Chryſoſt. hom. 36. in ep. ad Cor.

Il y avoit pluſieurs Chrêtiens, même des laïques, qui ſçavoient l'Ecriture Sainte par cœur, tant ils la liſoient aſſiduëment. Ils la portoient d'ordinaire ſur eux, & on a trouvé pluſieurs Saints enterrez avec l'Evangile ſur la poitrine. Les femmes la liſoient auſſi. On voit des ſaintes martyres, qui dans la perſecution de Diocletien, ayant eſté obligées de tout abandonner, & ſe retirer dans des cavernes, ne regrettoient que les livres ſacrez qu'elles n'avoient plus la conſolation d'étudier jour & nuit

Acta SS. Agapes, &c. ap. Bar. an. 304. n. 46.

nuit comme auparavant. Les Chrétiens lisoient encore les écrits des Evêques & des Prêtres, à mesure qu'ils se rendoient celebres, & que l'Eglise les autorisoit. Mais on écrivoit peu dans ces premiers tems. Les Evêques avoient assez d'autres occupations, ils n'avoient nul desir de gloire humaine, & ils craignoient de divulger les mysteres par des écrits qui tombent en toutes sortes de mains.

On recommandoit aux fidelles de s'abstenir des livres des Payens, comme étant capables de renverser la foi des foibles, & d'ailleurs inutiles : *Car que vous manque-t-il dans la Loi de Dieu ?* disoit un ancien autheur. *Si vous voulez de l'histoire, vous avez les livres des Rois. Si vous voulez de la philosophie & de la poësie, vous avez les Prophetes, Job, les Proverbes, où vous trouverez plus d'esprit que dans tous les poëtes & les philosophes, parce que ce sont les paroles de Dieu, qui est le seul sage. Si vous aimez les Cantiques, vous avez les Pseaumes. Si vous cherchez les antiquitez, vous avez la Genese : Enfin, la Loi celebre du Seigneur vous fournit des preceptes & des avis salutaires.* Les Evêques & les Prêtres ne laissoient pas de lire les livres profanes, & de s'en servir utilement pour combattre les Gentils par l'authorité de leurs poëtes & de leurs philosophes. Ils faisoient profes-

Const. Apost. 1. 6.

ſion d'embraſſer toutes les veritez quelque part qu'elles ſe trouvaſſent écrites, comme leur appartenant, puiſqu'ils étoient les diſciples de JESUS-CHRIST, qui eſt le verbe, c'eſt-à-dire, la ſouveraine raiſon.

Logos. S. Clem. Al. 1. ſtrom.

VII. Travail, mêtiers, Profeſſions.

C'eſtoit particulierement aux riches que l'on recommandoit de lire aſſiduëment l'Ecriture, pour éviter l'oiſiveté & la curioſité. Les autres faiſoient des mêtiers pour gagner dequoi vivre, payer leurs dettes, & faire l'aumône; & ils choiſiſſoient les mêtiers les plus innocens, & qui s'accommodoient le mieux avec la retraite & l'humilité. Pluſieurs même d'entre les riches, ſe reduiſoient à la pauvreté volontaire, en diſtribuant leurs biens aux pauvres, principalement dans les tems de perſecution, pour ſe preparer au martire; & pluſieurs travailloient de leurs mains pour éviter l'oiſiveté. Car il eſtoit fort recommandé de fuir ce vice, entre les autres, & ceux qui en ſont les plus inſeparables, ſçavoir, l'inquietude, la curioſité, la médiſance, les viſites inutiles, les promenades, l'examen de la conduite d'autrui. Au contraire, on exhortoit chacun à demeurer en repos & en ſilence, occupé à quelque travail utile, & principalement aux œuvres de charité envers les malades, les pau-

Conſt. Apoſt. 1. 4.

2. *Theſſ.* 3. 6 *&c. Caſſ de ſp. Aced. c.* 7. *Conſt. Ap.* 1. 4. 2. *ult. Clem. Alex. Pædag.* 3. *c.* 10.

pauvres, & tous les autres qui avoient besoin de secours.

La vie Chrêtienne étoit donc une suite continuelle de priere, de lecture, & de travail : qui se succedoient selon les heures, & n'étoient interrompus que le moins qu'il se pouvoit par les necessitez de la vie. Mais quelque occupation qu'ils eussent, ils la regardoient toûjours comme l'accessoire de la religion, qu'ils comptoient pour le principal & pour l'unique affaire qui les devoit occuper toute leur vie. Leur profession estoit d'être Chrêtiens purement & simplement. Ils ne prenoient point d'autre qualité, quand on leur demandoit qui ils étoient : quand les juges les interrogeoient sur leur nom, leur pays, leur condition, ils disoient pour toute réponse : *Je suis Chrestien.*

Const. Apost. 2. 61. 63.

Ils n'aimoient pas les professions qui occupent ou dissipent trop ; le trafic, la poursuite des affaires, les charges publiques ; & toutefois ils demeuroient dans les emplois où ils étoient avant leur Baptême, quand ils n'avoient rien d'incompatible avec la pieté. Ainsi on n'obligeoit point les gens de guerre à quitter le service quand ils se faisoient Chrêtiens : on leur faisoit seulement observer la regle qui leur est donnée dans l'Evangile : de se contenter de leur paye,

Orig. cont. Cels. 8. in fi.

1. Cor. 7. 20.

Tertull. de coro. c. 11.

Luc. 3. 4. & ne point faire de concussions, ny de fraudes. Il y avoit grand nombre de soldats Chrétiens : témoin la legion fulminante du tems de Marc Aurele, & la Thebéene, qui souffrit le martyre toute entiere avec saint Maurice son tribun. La discipline militaire des Romains subsistoit encore : & consistoit principalement dans la frugalité, le travail, l'obéïssance & la patience; toutes vertus fort à l'usage des Chrétiens. Ils évitoient pourtant quelquefois de s'enrôller, ou même quittoient le service, pour ne point prendre part aux superstitions des Payens : de manger des viandes immolées, d'adorer les enseignes où il y avoit des idoles, de jurer par le genie de l'Empereur, de se couronner de fleurs aux pompes profanes.

Tert. Apol. c. 37.

Acta Martyr. Theb. ap. Baron. an. 297.

Acta sancti Marcelli Centur. ap. Baron. an. 298. n. 2.

Tertull de Coron.

VIII. Jeûnes.

Matth. 9. 15.

Les Chrétiens jeûnoient souvent, suivant la prediction du Sauveur que ses disciples jeûneroient, quand il leur auroit été enlevé. Dès les premiers tems, ils jeûnoient en memoire de cet enlevement; c'est-à-dire, de la passion de JESUS-CHRIST, le Carême tous les ans, & toutes les semaines le Mercredi & le Vendredy. Ils jeûnoient aussi pour les ordinations; & en plusieurs autres occasions où les Prelats ordonnoient des jeûnes pour les necessitez publiques. De plus, il y avoit des jeûnes que les par-

particuliers s'imposoient par devotion, ou qui leur étoient prescrits par penitence.

Quand ils jeûnoient, ils ne mangeoient qu'une fois le jour & vers le soir; c'est-à dire, en Carême, après Vêpres, au commencement de la nuit: les autres jours, après None. Tels étoient les jeûnes ordinaires. Il y en avoit de plus grands, comme celuy de la Semaine sainte, que plusieurs passoient toute entiere sans manger, au moins les trois derniers jours. Plusieurs aussi, par devotion particuliere, continuoient leurs jeûnes deux ou trois jours sans manger, principalement dans les grandes occasions, comme quand ils se preparoient au martyre. Tous ceux qui jeûnoient s'abstenoient de boire du vin, & de manger de la chair: la plûpart ne mangeoient que des legumes avec le pain, & quelques-uns ajoûtoient quelques petits poissons: mais on retranchoit toûjours toutes sortes de ragouts & de friandises. On ne mangeoit que des viandes communes & à bon marché, & l'on dépensoit beaucoup moins pour la table que les autres jours. Quelques-uns observoient l'homophagie; c'est-à-dire, la nourriture des viandes cruës, ou la xerophagie, c'est-à-dire, la nourriture de viandes seiches, comme les noix,

V. Epist. Can. Dion. Alex.

les amandes, & les fruits semblables ; & quelques-uns jeûnoient au pain & à l'eau.

Je sçai que l'on est aujourd'huy peu touché de ces exemples. On croit que ces anciennes austeritez ne sont plus praticables. La nature, dit-on, est affoiblie depuis tant de siecles, on ne vit plus si long-tems, les corps ne sont plus si robustes. Je demanderois volontiers des preuves de ce changement. Car il n'est point icy question des tems Heroïques de la Grece, ni de la vie des Patriarches, ou des hommes d'avant le deluge ; il s'agit du tems des premiers Empereurs Romains, & des auteurs Grecs & Latins les plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra, on ne trouvera point que la vie des hommes soit accourcie depuis seize cens ans. Dès lors & long-tems devant, elle étoit bornée à soixante-dix ou quatre-vingts ans. Dans les premiers siecles du Christianisme, quoy qu'il y eust encore quelques Grecs & quelques Romains qui pratiquassent les exercices de la gymnastique pour se faire de bons corps, il y en avoit encore plus qui s'affoiblissoient par les débauches ; particulierement par celles qui ruinent le plus la santé, & qui font qu'aujourd'huy les Levantins vieillissent de si bonne heure.

Cepen-

Cependant de ces débauchez d'Egypte & de Syrie, sont venus les plus grands jeûneurs, & ces grands jeûneurs ont vêcu plus long-tems que les autres hommes. Il est vrai que les gens des païs chauds, ont moins de peine à jeûner que nous ; mais on ne laisse pas de voir de grands exemples d'abstinence & en Gaule & dans des païs plus froids ; & cela plus de mille ans après les Apôtres.

Les Chrétiens regardoient le jeûne comme un estat d'affliction, de même que les Juifs. Mais au lieu que les Juifs l'appliquoient souvent à satisfaire la tristesse naturelle, causée par la perte d'une personne chere, où par quelqu'autre malheur qui ne regardast que le temporel ; les Chrétiens ne s'en servoient que pour exciter la tristesse qui opere le salut ; c'est-à-dire, la componction des pechez : & pour prévenir les tentations, en affoiblissant le corps, & le soûmettant à l'esprit. C'étoit donc une suite du jeûne de s'éloigner de toutes sortes de plaisirs, même permis. Les personnes mariées vivoient en continence. On observoit plus de retraite, & de silence : on estoit plus assidu à l'Eglise, on prioit & on lisoit beaucoup plus.

2. Cor. 7. 10.

IX. Repas.

Les repas des Chrétiens, même hors les jours de jeûne, étoient toûjours accompagnez de frugalité & de modestie.

S. Clem. Alex. 2. Pædag. 1. On leur recommandoit de ne pas vivre pour manger, mais de manger pour vivre : & de ne prendre de nourriture que ce qu'il faut pour la santé & la force necessaire au travail : de renoncer à toutes les viances exquises, à l'appareil des grands repas, & à tout ce qui a besoin de l'art des cuisiniers, & des pâtissiers. Prud. hymn. ante cib. Plusieurs ne vivoient que de legumes, de fruits ou de laitages. S'ils mangeoient de la chair de quelques animaux, c'étoit plûtost du poisson ou de la volaille, que de la grosse viande des bestes à quatre pieds, qu'ils estimoient trop succulente & trop nourrissante. Plusieurs ne faisoient qu'un repas par jour, qui étoit le souper. Dans ces premiers siecles, & encore fort long-tems aprés les Chrétiens s'abstenoient du sang & des viandes suffoquées, suivant la decision du Concile des Apôtres. Tertull. ad Psyc. c. 9. Act. 15. 29. Il est vray que toute cette abstinence n'étoit pas si extraordinaire alors qu'elle seroit aujourd'huy. Quoique le luxe des tables fust excessif, comme l'on voit dans les Auteurs Grecs & Latins de ces temslà, particulierement dans Athenée, il n'étoit pas encore au point où il est aujourd'huy parmy nous. Les Egyptiens & plusieurs autres Orientaux, gardoient encore leurs abstinences superstitieuses. L'abstinence des Pythagoriciens étoit

fort

fort eſtimée ; comme il paroiſt par l'exemple d'Apollonius de Tyane, & par les écrits de Porphyre. Horace, tout Epicurien qu'il étoit, compte pour ſon ordinaire des legumes & des herbes : & ne promet autre choſe à un ami qu'il prie à ſouper. L'Empereur Auguſte vivoit le plus ſouvent de pain bis, de fromage, de figues, de dattes, de raiſins, de petits poiſſons. On trouvera une infinité d'exemples ſemblables. Il étoit ordinaire de ne faire par jour qu'un grand repas le ſoir, après que toutes les affaires étoient expediées, & que chacun étoit retiré chez ſoy : c'étoit le ſouper ou cene. Pour ce qu'ils appelloient prandium, c'eſtoit plûtoſt un déjeûner qu'un dîner à nôtre maniere : puiſque ce n'étoit qu'un repas leger pour ſe ſoûtenir le long de la journée; & pluſieurs n'en faiſoient point. On compte entre les excès de Vitellius, qu'il faiſoit ſouvent quatre repas, & toûjours trois.

Les Chrétiens vivoient au moins comme les payens les plus ſages ; & par conſequent n'uſoient que de viandes fort ſimples, plûtoſt de ce qui ſe mange ſans feu & ſans apreſts, que ce qu'il faut cuire ; & ne faiſoient au plus que deux repas, condamnant abſolument, ſuivant la doctrine des Apôtres, ces collations après ſouper, appellées comeſſa-

Inde domũ me ad porri & ciceris refero laganique catinum. *Lib.* 1. *ſat.* 6.

Nec modic cœnare times olus omne patella. *l.* 1. *Ep.* 5.

Suet. in Aug. 76.

Pranſus non avide, quantum interpellet inani ventre diem durare. *Hor. l.* 1. *ſat.* 6.

Suet. in Vitell. c. 13.

Galat. 5. 21. *Rom.*

13. 13. messations, qui faisoient passer les nuits
1. Pet. en débauche. Plusieurs ne beuvoient point
4. 3. Clem. de vin, principalement les femmes &
Alex. 2. les jeunes gens; & ils en beuvoient toû-
Pædag. 2. jours très-peu & meslé d'eau. Le repas quelque simple & quelque leger qu'il fust, estoit precedé & suivi de grandes prieres dont nous avons encore une formule
Cathemer. entre les prieres Ecclesiastiques; & Pru-
n 3. 4. dence a fait deux hymnes sur ce sujet, où l'esprit de ces premiers siecles est bien marqué.

Il estoit ordinaire en ce tems-là de faire lire pendant le repas. Pline n'y
Sat. 11. manquoit jamais, & Juvenal invitant un de ses amis à souper avec luy, promet de faire lire Homere & Virgile.
Clem 2. Les Chrétiens faisoient lire l'Ecriture
Pædag. 4. sainte, & chantoient des cantiques spirituels & des airs graves, au lieu des chansons profanes & des bouffonneries, dont les Payens accompagnoient leurs festins. Car ils ne condamnoient ni la musique, ni la joye: pourvû qu'elle fust sainte, & qu'elle eust Dieu pour
1. Cor. 5. objet. Ils ne mangeoient point avec les
6. &c. heretiques & les autres excommuniez,
Ibid. 10. ni même avec les Cathecumenes; mais
27. ils mangeoient quelquefois avec les infidelles, pour ne pas rompre avec eux toute societé.

X. Modestie

Tout le reste de la vie des Chrétiens estoit

estoit du même air de modestie. Ils ne faisoient cas que de la grandeur & de la noblesse interieure ; ils n'estimoient que les richesses spirituelles. Ils condamnoient tout ce que le luxe avoit introduit dans cette richesse prodigieuse de l'Empire Romain. La dépense en grands bâtimens ou en meubles precieux ; les tables d'ivoire, lits d'argent garnis d'étoffes de pourpre & d'or, la vaisselle d'or, & d'argent, cizelée & ornée de pierreries. Voici les meubles que les persecuteurs trouverent dans la chambre où sainte Domne vierge fort riche de Nicomedie vivoit enfermée avec l'Eunuque S. Inde. Une croix, les actes des Apôtres, deux nattes sur le plancher, un encensoir de terre, une lampe, un petit cofre de bois où ils gardoient le saint Sacrement pour se communier. Les Chretiens rejettoient aussi les habits de couleur trop éclatante ou d'étoffes trop fines ; sur tout la soye, lors encore si rare qu'elle se vendoit au poids de l'or ; les bagues, les joyaux, la frisure des cheveux ; les parfums, l'usage trop frequent des bains ; la trop grande propreté ; en un mot tout ce qui peut exciter l'amour sensuel & la volupté. Prudence compte pour la premiere marque de la conversion de Saint Cyprien, le changement de la figure exterieure, & le mépris de

& serieux des Chrétiens.

Clem. Alex. 2. Padag. 3.

Acta martyr. Nicom. ap. Ba. 293.

Clem. Alex. 2. Padag. S. 11. 12. & 3. c. 1. 2. 3. & Const. Apost. 1. c. 3 & 5. c. 9. Peristeph. hymn. 13.

Act. S. Sebast. apud Baron. an. 289. n. 16. 17. la parure. Un martyr pour convaincre d'imposture un faux Chrétien representoit aux Juges que ce trompeur étoit frisé, & qu'il aimoit les barbiers, qu'il regardoit les femmes avec trop d'application, qu'il mangeoit beaucoup, & sentoit le vin. Tout l'exterieur des Chrétiens étoit severe & negligé, au moins simple & serieux.

Il y avoit peu de divertissemens qui fussent à leur usage. On sçait qu'ils fuyoient tous les spectacles publics, soit du theatre, soit de l'amphiteatre, soit du cirque. Au theatre se joüoient les tragedies & les comedies; à l'amphiteatre se faisoient les combats des gladiateurs ou de bêtes; le cirque estoit pour les courses des chariots. Tous ces spectacles faisoient partie du culte des faux dieux, & c'estoit assez pour en bannir les Chrétiens: mais ils les regardoient encore comme une grande source de corruption pour les mœurs. Le theatre estoit une école d'impudicité, l'amphitheatre de cruauté; tous ces jeux fomentoient toutes sortes de passions; ceux même du cirque qui paroissoient les plus innocens, sont détestez par les Peres à cause des factions qui y regnoient, & qui produisoient tous les jours des querelles & des animositez furieuses, souvent même des combats sanglants.. Enfin ils blâmoient

Const. Apost. 2. 62. Tertull. de spect. Cypr. ep. 1. August. 6. confess. cap. 7. 7. Clem. 3. Pædag. 11.

moient la grande dépense de ces spectacles, l'oisiveté qu'ils fomentent, la rencontre des hommes & des femmes qui s'y trouvent mêlez, disposez à se regarder avec trop de liberté & de curiosité.

Cypr. de oper. & eleem.

Les Chrétiens condamnoient aussi les dez & les autres jeux sedentaires; dont le moindre mal est d'entretenir la fainéantise. Ils blâmoient les grands éclats de rire, & tout ce qui les excite : les actions & les discours ridicules, les contes plaisans, les bouffonneries, les badineries : & à plus forte raison ils rejettoient toutes sortes de gestes & de discours deshonnestes. Ils ne vouloient pas même qu'il y eust rien dans la vie des Chrétiens, d'indecent, de bas, & d'indigne d'honestes gens; point de ces discours fades, & de ce babil inutile si ordinaire au petit peuple, & sur tout aux femmes; mais condamné par S. Paul, lors qu'il dit que nos discours doivent toûjours estre assaisonnez du sel de la grace. C'estoit pour retrancher tous ces maux que l'on recommandoit si fort le silence.

Clem. Pæd. 3. c. 11.
Apol. ap. Euseb lib. 5. c. 17.
Idem. 2. Pædag. 5. 6. 7.
Ambros. 1. Off 23.
Const. Apost. 5. c. 9.
Ephes. 5. 4. scurrilitas.
Coloss. 4. 6.

Cette discipline paroîtra sans doute aujourd'huy bien severe : mais on s'en étonnera moins, si l'on considere combien les railleurs sont blâmez & maudits dans les saintes Ecritures, & combien a été serieuse la vie de JESUS-CHRIST & de ses Disciples. De plus les plaisirs que

Prov. 3. 34. l. 9. 7. 12. l. 19. 29. l. &c.

que j'ay marquez ſont criminels & dangereux, & le Chrétien doit uſer fort ſobrement même des plus innocens. En effet, toute la vie Chrétienne conſiſte à expier les pechez paſſez par la penitence, & ſe prémunir contre les pechez futurs par la mortification des paſſions. Le penitent pour ſe punir d'avoir abuſé des plaiſirs, doit commencer par ſe priver de ceux même qui ſont permis; & pour éteindre la concupiſcence, ou du moins l'affoiblir, il ne faut que luy accorder que le moins qu'il eſt poſſible. Ainſi un veritable Chrétien ne doit jamais chercher le plaiſir ſenſible, mais ſeulement prendre en paſſant celuy qui ſe trouve attaché aux fonctions neceſſaires de la vie, comme de manger & de dormir. S'il prend quelque divertiſſement, ce doit être un divertiſſement veritable, c'eſt-à-dire, un relâchement, un repos: pour ſatisfaire à la foibleſſe de la nature, qui ſuccomberoit ſi le corps travailloit toujours, & ſi l'eſprit eſtoit continuellement appliqué. Mais de chercher le plaiſir ſenſible pour le plaiſir, d'en faire ſa fin; rien n'eſt plus contraire à l'obligation de renoncer à nous-mêmes, qui eſt l'ame des vertus Chrétiennes.

Cette diſpoſition ſerieuſe & mortifiée des vrais Chrétiens, ſe voit par le genie des Hereſies de ces premiers tems; qui ne

ne venoient la pluſpart, que d'un excès de ſeverité, & de haine du corps. Les Marcionites, & enſuite les Manichéens, ſoûtenoient que la chair étoit mauvaiſe, & l'ouvrage du mauvais principe : d'où ils concluoient, qu'il n'eſtoit pas permis d'en manger, ni de la multiplier par la generation, ni d'eſperer qu'elle reſuſcitât. Ce mépris du corps, cette abſtinence, & cette continence, avoient quelque choſe de fort ſpecieux. Les Montaniſtes ajoûtoient pluſieurs jeûnes d'obligation à ceux de l'Egliſe, condamnoient les ſecondes nôces, & ne vouloient point de penitence; ne croyant pas que l'Egliſe eût le pouvoir de relever ceux qui tomboient dans de grands crimes après leur baptême. Qui voudroit aujourd'huy ſoutenir des erreurs ſemblables, ne trouveroit gueres de ſectateurs.

Mais quelque ſevere que nous paroiſſe la vie des premiers Chrétiens, il ne faut pas nous imaginer qu'elle fuſt triſte. Saint Paul ne leur demandoit pas l'impoſſible, quand il les exhortoit à ſe réjoüir. S'ils ſe privoient des plaiſirs violens que cherchent la plûpart des hommes : auſſi eſtoient-ils exemts des chagrins & des autres paſſions qui les tourmentent; puiſqu'ils vivoient ſans ambition, ſans avarice, & ſans attachement aux biens de la vie preſente. Ils avoient

Phil. 3. 1. 1. 4. 4. &c.

avoient la paix de la bonne conſcience, la joye des actions vertueuſes, par leſquelles ils s'efforçoient de plaire à Dieu; & ſur tout l'eſperance de l'autre vie, qu'ils regardoient comme fort proche. Car ils ſçavoient que tout ce monde viſible paſſe promptement, & les perſecutions leur paroiſſoient n'être que les préliminaires du jugement univerſel.

Ainſi le ſoin de la poſterité ne les inquietoit pas: & s'ils laiſſoient des enfans orfelins, comme il arrivoit ſouvent aux martyrs; ils ſçavoient que l'Egliſe ſeroit leur mere, & qu'ils ne manqueroient de rien. Ils vivoient donc la plûpart au jour la journée; du travail de leurs mains, ou de leur revenu qu'ils partageoient avec les pauvres: ſans inquietude, ſans affaires; éloignez, non ſeulement de tout gain ſordide, ou tant ſoit peu ſuſpect d'injuſtice; mais encore de tout deſir d'amaſſer & de s'enrichir. Auſſi le deſordre dont on ſe plaignoit le plus dans l'intervalle des perſecutions, eſtoit que les Chrétiens aqueroient des immeubles & cherchoient des établiſſemens ſur la terre. Des hommes ſi détachez de toutes les choſes temporelles, n'avoient pas grand goût pour les plaiſirs des ſens; & nous ne ſommes pas bien Chrétiens, ſi nous n'avons au moins un deſir ſincere de leur reſſembler.

Cypr. de lapſ.

Avec tout ce détachement des choſes temporelles, la plûpart des Chrétiens ne laiſſoient pas d'eſtre mariez. Le celibat des Payens eſtoit odieux, parce qu'il n'étoit fondé que ſur le libertinage & la débauche. Auſſi les loix civiles avoient voulu le reprimer par diverſes peines & par des recompenſes pour ceux qui augmenteroient le nombre des citoyens par des mariages legitimes. Les Chrétiens ne connoiſſoient que deux états ; le mariage ou la continence. Ils preferoient le dernier en connoiſſant l'excellence ; & ſouvent ils trouvoient moyen de les accorder : car il y avoit pluſieurs perſonnes mariées qui vivoient en continence. Mais tous les Chrétiens s'abſtenoient de l'uſage du mariage aux jours ſolemnels de feſte ou de jeûne, & toutes les fois qu'ils vouloient vaquer plus librement à l'oraiſon, ſuivant le precepte de l'Apôtre.

Mariage.

Tac. ann. 3. v. i t. Cod. de infirm. pœn. cœlib. v. Baron. an 57. n. 44. &c. Tertull. 2. ad ux. c. 6. de reſurr. carn. c. 8. Cypr. de ſing. Cler. 1. Cor. 7. 5.

Les ſecondes nôces étoient regardées comme une foibleſſe juſques-là qu'en certaines Egliſes on mettoit en penitence ceux qui ſe remarioient. Mais quelque amour que les Chrétiens euſſent pour la continence, ils honoroient fort le mariage, comme eſtant un grand ſacrement. Ils le regardoient noblement, y conſiderant l'image de l'union de JESUS-CHRIST avec ſon Egliſe ; & cette bene-

Orat. in bened. ſponſ.

benediction du Créateur, qui n'a été ôtée ni par le peché originel, ni par le deluge; c'est-à-dire, la fecondité. Ils sçavoient estimer la dignité des peres & des meres, qui sont les images de Dieu d'une façon particuliere, puisqu'ils ont l'honneur de cooperer avec luy en la production des hommes.

Clem. Alex 2. Pæd. c. 10.

Entre les preceptes pour l'éducation des enfans, on recommandoit de les marier de bonne heure, pour prévenir la débauche. Et on exhortoit ceux qui avoient la charité de nourrir des orphelins, à les marier quand ils seroient en âge; & avec leurs enfans plûtôt qu'avec d'autres. Ce qui montre combien l'interest avoit peu de part aux mariages des Chrétiens. On consultoit l'Evêque sur les mariages, comme sur les autres affaires importantes; afin, dit S. Ignace, qu'ils se fissent selon Dieu & non selon la concupiscence. Etant accordez on les celebroit publiquement & solemnellement dans l'Eglise où ils étoient consacrés par la benediction du Pasteur, & confirmés par l'oblation du saint Sacrifice. Les époux se donnoient la main; & la femme recevoit du mari un aneau, où devoit être gravée la croix, ou une figure symbolique de quelque vertu, une colombe, un ancre, un poisson: car tels estoient les cachets des Chrétiens:

Const. Apost. 4 c. 10.

Ibid. c. 1.

Ignat. Epist. ad Polycarp.

Tertull. 2. ad ux. in fi.

Clem. Alex 3. ad Pæd. c. 11.

or

or chez les anciens les aneaux ſervoient de cachets.

XII. Union des Chrétiens.

Telle eſtoit à peu près la vie de chaque Chrétien en particulier. Voyons maintenant quelles eſtoient leurs aſſemblées. Le nom de l'Egliſe qui ne ſignifie qu'aſſemblée, ſe prenoit dans les villes Grecques pour l'aſſemblée du peuple, qui ſe faiſoit d'ordinaire dans le theatre, pour traiter des affaires publiques. Nous avons dans les Actes des Apôtres un exemple de cette Egliſe profane d'Epheſe : & pour en diſtinguer l'aſſemblée des fidelles, on l'appelloit l'Egliſe de Dieu. Origene diſputant contre Celſe, fait la comparaiſon de ces deux ſortes d'Egliſes ; & ſoûtient comme un fait conſtant, que les moins zelez des Chrétiens, qui étoient fort peu en comparaiſon des autres, étoient ſi fort au-deſſus des autres hommes, que les Egliſes Chrétiennes étoient comme des aſtres dans le monde. Les Chrétiens de chaque ville faiſoient donc un corps. Et c'étoit un des principaux pretextes de preſecution ; car on traitoit leurs aſſemblées d'illicites, parce qu'elles n'étoient point autoriſées par les loix de l'Etat. On leur faiſoit auſſi un crime de l'union que la charité formoit entre eux, & on la faiſoit paſſer pour une conjuration.

Act. 19. 32.

Cont. Celſ. lib. 3 *p.* 130.

Tertull. Apoll. c. 39.

En

En effet les Chrétiens d'un même lieu ſe connoiſſoient tous ; quand ce n'euſt eſté que par les aſſemblées qu'ils tenoient pour les prieres & les autres exercices de religion, & où ils ſe rencontroient preſque tous les jours. Ils étoient ſouvent enſemble, & ſe conformoient les uns aux autres, même pour les choſes indifferentes. Leurs joyes & leurs afflictions étoient communes. Si quelqu'un avoit receu de Dieu quelque grace particuliere, tous y prenoient part : ſi quelqu'un étoit en penitence, tous demandoient miſericorde. Ils vivoient enſemble comme parens : s'appellant peres, enfans, freres & ſœurs ſelon l'âge & le ſexe.

Cette union ſe maintenoit par l'autorité de chaque pere en ſa famille, & par la ſoumiſſion aux Preſtres & à l'Eveſque, tant recommandée dans les lettres du Martyr S. Ignace. Les Eveſques ſur tout étoient fort unis entre eux. Ils ſe connoiſſoient, au moins de nom & de reputation, & entretenoient un grand commerce de lettres : ce qui étoit fort facile par la grande étenduë de l'Empire Romain : que Dieu ſembloit avoit formé exprès pour la propagation de l'Evangile. Mais comme l'Egliſe s'étendoit bien au-delà de l'Empire, par tout aux environs : l'uniformité de créan-

Bardeſan: apud Euſeb. 6. præp. c. 8.

créance & de mœurs, qui se voyoit entre les Chrétiens, étoit encore plus admirable dans cette grande diversité de peuples : où l'on voyoit que la vraye religion avoit corrigé en ses sectateurs, toutes les coûtumes barbares & déraisonnables. Enfin l'Eglise universelle étoit veritablement un seul corps : dont les membres étoient unis, non seulement par une même foi, mais encore par une grande charité.

XIII. Assemblées Ecclesiastiques : Liturgie.

Chaque Eglise particuliere s'assembloit le Dimanche, que les Payens nommoient le jour du Soleil, & que les Chrétiens ont toûjours honoré en memoire de la création de la lumiere, & de la Resurrection de JESUS-CHRIST. Le lieu de l'assemblée étoit une maison particuliere, où l'on choisissoit une de ces salles à manger, que les Latins nommoient cenacles, & qui étoient au haut des maisons. Souvent la persecution obligeoit de se cacher dans des cryptes ou caves souterraines hors les villes, comme les Catacombes que l'on voit encore à Rome. Quand on avoit plus de liberté, on s'assembloit dans des lieux publics, connus de tout le monde pour être les Eglises des Chrétiens. On en voit des exemples sous l'empereur Alexandre & sous Gordien ; & la persecution de Diocletien commença par la ruïne de ces bâtimens.

Instit. 2. *Appl. in fi.*

v. Baron. an. 57. *n.* 99 *Idem an.* 124. *n.* 3, *an.* 245. *an.* 302. *Eusеb.* 8. *hist. c.* 3.

Dans

Dans ces aſſemblées on faiſoit les prieres que j'ay marquées, aux differentes heures du jour & de la nuit : mais de plus on y faiſoit le ſacrifice, que l'on ne pouvoit faire ſans les Prêtres. On le nommoit ou par les noms de l'Ecriture, Cene, ou fraction du pain, ou oblation, ou Synaxe, c'eſt-à-dire, aſſemblée, en latin Collecte, ou Euchariſtie; c'eſt-à-dire, action de graces, ou Liturgie, qui veut dire ſervice public. On le celebroit quelquefois avant le jour dans les tems de perſecution, afin de n'eſtre point troublez par les infidelles. Il n'y avoit qu'un ſacrifice dans chaque Egliſe; c'eſt à-dire, dans chaque Dioceſe : c'étoit l'Evêque qui l'offroit, & les Preſtres ne le faiſoient qu'au défaut de l'Evêque abſent ou malade; mais ils y aſſiſtoient & l'offroient tous avec luy. L'ordre de la Liturgie a changé ſelon les tems & les lieux, on y a ajoûté quelques ceremonies indifferentes, on en a retranché quelques-unes; mais l'eſſentiel a toûjours eſté le même. Voicy ce que nous en trouvons écrit dès les premiers tems.

Dominicum, Collecta.

Cyp Epiſt. 63. ad Cæcil.

Aprés quelques prieres on liſoit les ſaintes Ecritures, premierement de l'Ancien Teſtament, puis du Nouveau. On finiſſoit toûjours par la lecture de l'Evangile, que le Prelat expliquoit enſuite,

S. Juſt. a. Apoll. in fi.

ſuite, y ajoûtant quelque exhortation convenable au beſoin de ſon troupeau. Puis ils ſe levoient tous, & ſe tournant vers l'Orient les mains élevées au ciel, ils faiſoient des prieres pour toutes ſortes de perſonnes, Chrétiens, Infidelles, grands & petits, particulierement pour les affligez, les malades; & les autres qui ſouffroient. Un Diacre exhortoit à prier : le Prêtre faiſoit la priere, & le peuple y conſentoit répondant, Amen. Enſuite on offroit les dons; c'eſt-à-dire, le pain & le vain mêlé d'eau, qui devoit eſtre la matiere du Sacrifice. Le peuple ſe donnoit le baiſer de paix, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes, en ſigne de parfaite union; puis chacun offroit les dons au Preſtre, qui les offroit à Dieu au nom de tous. Il commençoit alors l'action du Sacrifice, en avertiſſant le peuple d'élever leurs cœurs à Dieu, de luy rendre grace, & de l'adorer profondément avec les Anges & toutes les Vertus celeſtes; puis il continuoit juſques à ce que racontant l'inſtitution de l'Euchariſtie, & repetant les paroles de JESUS-CHRIST il fit la conſecration; après laquelle il recitoit avec le peuple l'Oraiſon Dominicale; & après avoir pris la communion, il la diſtribuoit à tous par les mains des Diacres, & l'envoyoit par des

Cypr. ep. 63.

S. Cypr. de Orat.

S. Juſt.

des Diacres ou des Acolytes ; à ceux qui n'avoient pû assister au Sacrifice. On reservoit aussi une partie de l'Eucharistie pour le viatique des mourans ; c'est-à-dire, pour leur provision dans le grand voyage qu'ils alloient faire. On permettoit aux fidelles de l'emporter chez eux, pour la prendre tous les matins avant toute autre nourriture, ou dans les occasions de peril, comme lorsqu'il falloit aller au martyre ; parce que l'on n'avoit pas liberté de s'assembler tous les jours pour celebrer les mysteres. Ce qui s'emportoit ainsi dehors, n'étoit que la seule espece du pain : quoique dans l'assemblée tous ordinairement communiassent sous les deux especes ; hors les petits enfans, à qui l'on ne donnoit que l'espece du vin. La communion ou participation de l'Eucharistie, étoit suivie dans les premiers tems d'un repas de viandes ordinaires qu'ils faisoient tous ensemble dans le même lieu. On le nommoit particulierement Agape ; c'est-à-dire, charité. Depuis on le donna seulement aux veuves & aux pauvres. Il y avoit toûjours une portion pour le Pasteur quoi qu'absent. Les Prestres & les Diacres y avoient double portion : on en donnoit une à chacun des Lecteurs, des Chantres & des portiers.

Tertull. 1. ad ux. c. 5.

Cypr. de lapss.

Const. Apost. 2. cap. 28.

C'é-

C'étoit dans ces mêmes assemblées que l'on donnoit tous les autres sacremens autant qu'il étoit possible : & c'est pour cela que les infidelles en étoient exclus avec tant de soin. Car on observoit inviolablement ce precepte du Sauveur, de ne point donner aux chiens les choses saintes, & ne point jetter les perles aux pourceaux. De là vient que l'on nommoit les sacremens mysteres ; c'est-à-dire, choses cachées, & que l'on y gardoit un secret inviolable. On les cachoit non seulement aux infidelles, mais aux Catechumenes. Non seulement on ne les celebroit pas devant eux, mais on n'osoit même leur raconter ce qui s'y passoit, ni prononcer en leur presence les paroles solemnelles, ni même parler de la nature du sacrement. On en écrivoit encore moins : & si dans un discours public, ou dans un écrit qui pust tomber en des mains profanes, on étoit obligé de parler de l'Eucharistie, ou de quelque autre mystere, on le faisoit en termes obscurs & énigmatiques. Ainsi dans le Nouveau Testament *rompre le pain*, signifie consacrer & distribuër l'Eucharistie, ce que les infidelles ne pouvoient entendre. Cette discipline a duré plusieurs siecles après la liberté de l'Eglise.

XIV. Secret des Mysteres.

Matth. 7. 6.

Act. 2. 42. 46. *Id.* 10. 7. 11.

Il n'étoit pas étrange aux Payens de voir des secrets dans la religion, ils en

faiſoient autant pour leurs ceremonies profanes. Ceux qui étoient initiez aux myſteres d'Iſis, d'Oſiris, de Ceres d'Eleuſine, ou de Cybele, ou des dieux de Samothrace, ou d'autres ſemblables, ſe croyoient obligez à les cacher ſous de grandes maledictions; & paſſoient pour impies & pour ſcelerats s'ils venoient à les reveler. Apulée en fournit un exemple fort précis, & c'eſt ce qui fait ſouvent dire à Herodote parlant de diverſes ceremonies de la religion des Egyptiens ou des autres : J'en ſçai bien la raiſon, mais je n'oſe pas la dire.

Apul. Aſin. lib. 11.

XV. Fondemens de la haine contre les Chrétiens. *v. Clem. Alex. protrept.*

Ce ſecret des myſteres ne laiſſoit pas d'eſtre un grand ſujet de calomnie contre les Chrétiens. Car on ſe cache plus ſouvent pour le mal que pour le bien, & il n'étoit que trop notoire que dans les autres religions, la plûpart des myſteres que l'on cachoit avec tant de ſoin, n'étoient que des infamies : comme dans les ceremonies de Ceres & de Cybele; & dans ces ſacrifices de Bacchus, qui furent défendus par ordre du Senat l'an de Rome 568. où de plus on commettoit des cruautez execrables. La prévention où l'on étoit contre les Chrétiens, faiſoit aiſément préſumer que ce qu'ils tenoient ſi ſecret, étoit quelque choſe de ſemblable. Ces ſoupçons étoient appuyez par les crimes déteſtables que les Gnoſtiques,

Liv. 39. c. 9.

ques, les Carpocratiens, & d'autres heretiques commettoient dans leurs assemblées, & que l'on a peine à croire sur le recit qu'en font les Peres : car ces heretiques portoient tous le nom de Chrétiens. Dans les Catholiques mêmes, il y avoit toûjours quelques apostats, qui retournoient au paganisme, soit par legereté, soit pour ne pas faire penitence après de grands crimes, soit par foiblesse dans les persecutions. Ces apostats pour se justifier inventoient des calomnies contre les Chrétiens, ou du moins confirmoient & augmentoient celles qu'ils trouvoient déja établies ; & comme ils avoient esté initiez aux mysteres des Chrétiens, leur témoignage paroissoit indubitable.

v. Bar. an. 120. n. 22. &c. Epiph. haeres. 26. & 27. Iren. lib. 1. cap. 24.

Ainsi se répandit cette fable, que les Chrétiens dans leurs assemblées nocturnes tuoient un enfant pour tremper leur pain dans son sang ; & même le manger, après l'avoir fait rostir & l'avoir couvert de farine : ce qui venoit manifestement du mystere de l'Eucharistie mal entendu. On disoit encore qu'après leur repas commun, où ils mangeoient & beuvoient avec excès, on jettoit un morceau à un chien attaché au chandelier, que ce chien en sautant renversoit la seule lampe qui les éclairoit, & qu'ensuite à la faveur des tenebres, tout ce qu'ils étoient

Min. Fel.

 d'hom-

d'hommes & de femmes se méloient indifferemment comme des bêtes, selon que le hazard les assembloit. Quelque absurdes que fussent ces fables le peuple les croyoit, & on étoit reduit à s'en justifier serieusement. L'exemple des Bacchanales, où deux cens ans auparavant on avoit découvert des crimes si horribles, persuadoit en general, qu'il n'y avoit point d'abomination qui ne pust s'introduire sous pretexte de religion.

Tert. Apol. c. 7. 8. 9. Orig. cont. Cel. 6. p. 293.

On accusoit encore les Chrétiens d'être ennemis de tout le genre humain, & de la puissance Romaine en particulier; de se réjoüir des calamitez publiques, de s'affliger du bon succès des affaires, & de souhaiter la rüine de l'empire. Tout cela sur le fondement de ce qu'ils disoient de la vanité de toute la grandeur temporelle, de la fin du monde, & du jugement : & peut estre sur quelque rapport indiscret ou malicieux de ce qui est predit dans l'apocalipse, touchant la punition de Rome idolatre; & la vengeance que Dieu feroit un jour du sang des martyrs. Ce qui confirmoit cette calomnie, est qu'ils ne prenoient point de part aux réjouïssances publiques : qui consistoient en des sacrifices, des festins, & des spectacles, pleins d'idolatrie & de dissolution. Au contraire, ils affectoient de passer ces jours-là dans l'affliction,

Luc. Philopatr.

Tertull. Apolog. c. 35.

Const. Apost. 5. c. 9.

ction, & dans la penitence ; en veuë *Clem. 2. Pædag.*
des pechez innombrables qui s'y commettoient : & ils se réjouïssoient plûtôt aux jours que la superstition des Payens leur faisoit compter pour lugubres & malheureux. Ils fuyoient même les foires, à cause des jeux qui s'y faisoient. S'ils y alloient, c'étoit pour acheter en passant quelque chose necessaire à la vie, *Const. Apost. 2. cap. 26.*
ou quelque esclave, afin de le convertir.

Enfin, c'étoit assez pour les rendre odieux au peuple, que la profession qu'ils faisoient de détester toutes les religions établies. Ils avoient beau dire qu'ils adoroient en esprit le Dieu créateur du ciel & de la terre, à qui ils offroient continuellement le sacrifice de leurs prieres. Le peuple idolatre n'entendoit point ce langage : il leur demandoit le nom de leur Dieu, & les appelloit athées, parce qu'ils n'adoroient aucun des dieux que l'on voyoit dans les temples, qu'ils n'avoient point d'autels allumez, n'y de sacrifices sanglans. Les Sacrificateurs des idoles, les Augures, les Aruspices, & tous les autres Divins ; en un mot tous ceux dont les professions étoient fondées sur le Paganisme ; ne manquoient pas de fomenter & d'exciter cette haine du peuple ; & d'employer à cet effet les prétendus prodiges, & les malheurs qui

arrivoient ; comme les ſterilitez, les mortalitez, les guerres. C'étoit les Chrétiens, à ce qu'ils diſoient, qui attiroient la colere des dieux, ſur tous ceux qui les laiſſoient vivre.

Tertull. Apo. 40. Arnob. init.

Ces préventions faiſoient que l'on empoiſonnoit juſques à leurs vertus, pour en faire des ſujets de calomnies. La Charité qu'ils avoient les uns pour les autres eſtoit odieuſe. Les noms de freres & de ſœurs qu'ils ſe donnoient, étoient interpretez en mauvaiſe part, parce qu'en effet les Payens en abuſoient pour la débauche. Leurs grandes aumônes paſſoient pour des moyens de ſeduire les pauvres & de les attirer à leur cabale ; ou pour un effet de l'avarice des Prelats, afin d'amaſſer dans les Egliſes de grands treſors, dont ils puſſent diſpoſer. Leurs miracles étoient, diſoit-on, des malefices & des impoſtures de magie. En effet, tout étoit plein de charlatans, qui ſe vantoient de prédire l'avenir, par diverſes ſortes de devinations ; & de guerir des maladies par des caracteres, & des enchantemens, par des mots barbares ou des figures extravagantes. Ils faiſoient même des choſes ſurprenantes pour tromper les yeux ; ſoit par art, ſoit par operation du demon. Ainſi on ne s'étonnoit pas trop d'entendre raconter des miracles, ni même d'en voir ; on confon-

Tertull. Apolog. c. 39. Petron. Acta SS. Hyppolyti, &c. apud Baron. an. 259. n. 13. Prud. hymn. in S. Laur.

doit les vrais avec les faux, & l'on méprisoit également tous ceux qui passoient pour en faire. Le païs aidoit encore à cette erreur; car la plûpart de ces imposteurs venoient d'Egypte & d'Orient.

Les persecutions mêmes étoient un sujet de haine contre les Chrétiens. On supposoit qu'ils étoient criminels, puisqu'ils étoient par tout traitez en criminels; & on jugeoit de la grandeur de leurs crimes, par la rigueur des supplices. On les regardoit comme des gens dévouëz à la mort, destinez au feu & au gibet; on leur en faisoit des noms injurieux. Voilà ce qui rendoit les Chrétiens si odieux au peuple & aux ignorans. Voilà le fondement de ce qu'en disent Suetone & Tacite, suivant l'opinion commune. Suetone dit que l'Empereur Claude *chassa de Rome les Juifs, qui brouilloient sans cesse à la suscitation de Christ.* Comme si JESUS-CHRIST eust esté encore sur terre, & qu'il eust esté un chef de parti entre les Juifs. Il conte entre les bonnes actions de Neron, d'avoir fait souffrir des supplices aux Chrétiens. *Gens*, ajoûte-il, *d'une superstition nouvelle & malfaisante.*

Tertull. cap. 50. Baron. an. 138. n. 5. Biæothanati. Sarmenticii. Semaxii. *v. Bar. 385. n. 5. Suet. Claud. n. 25.* Judæos impulsore Christo assidue tumultuantes Româ expulit. *Suet. Ner. n. 16.* Affecti suppliciis Christiani genus hominum superstitionis novæ ac maleficæ.

Tacite parlant du feu que Neron fit mettre à Rome pour se divertir dit, qu'il en accusa *des gens odieux par leurs crimes*,

Tacit. 15 annal. Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio, &c Quo omnia undique atrocia & pudenda confluunt celebranturque. Credat Judæus apella, non ego. *Hor. sat.*

que le peuple appelloit Chrétiens : Puis il ajoûte : *Ce nom venoit de Christ, que Ponce Pilate avoit fait supplicier sous l'Empire de Tibere. Et cette pernicieuse superstition arrêtée pour lors, s'élevoit de nouveau ; non seulement par la Judée source de ce mal ; mais à Rome même, où tout ce qu'il y a de noir & d'infame dans le monde se r'assemble & se pratique. On prit d'abord ceux qui avouoient, puis sur leur raport une grande multitude fut convaincuë, non pas tant de l'incendie, que de la haine du genre humain.* Ils les traite encore ensuite de *coupables, & qui meritoient les dernieres exemples.*

Les gens d'esprit, & ceux même qui entroient en quelque examen, avoient aussi leurs sujets d'aversion contre les Chrétiens. Car ces gens d'esprit étoient des Grecs ou des Romains, accoûtumez à mépriser les autres peuples, qu'ils nommoient barbares, & sur tout les Juifs, décriez depuis long-temps, & tenus pour des gens d'une superstition ridicule & d'une sotte credulité. *Un Juif le pourroit croire*, dit Horace parlant d'un certain prodige, *mais non pas moi.* Ainsi quand on leur disoit, qu'il y avoit des Juifs qui adoroient comme Fils de Dieu un homme qui avoit esté pendu ; & que leur principale dispute contre les autres Juifs, étoit de sçavoir si cet homme étoit encore vivant après sa mort,

& si c'étoit leur veritable Roy ; on peut juger de quelle absurdité leur paroissoient tous ces discours. Ils voyoient que ceux de cette nouvelle secte étoient haïs & persecutez par tous les autres Juifs, jusques à exciter souvent de grandes seditions : & de là ils concluoient que c'étoit les pires de tous.

On leur disoit de plus, que ces gens n'employoient pour persuader ni raisonnement, ni éloquence : qu'ils exhortoient seulement à croire les faits qu'ils avançoient, & qu'ils prétendoient confirmer par leurs miracles : que la plûpart étoient ignorans, & n'étudioient que les livres de Juifs : qu'ils faisoient profession d'instruire les ignorans, les femmes, le petit peuple, les trouvant bien mieux disposez à recevoir leur doctrine, que les gens plus éclairez. Ce procedé étoit fort nouveau : car il n'y avoit chez les Payens aucune sorte d'instruction pour les gens du commun. Il n'y avoit que les Philosophes qui parlassent de morale, & leurs disputes n'avoient rien de commun avec l'exercice de la religion. Enfin, comme tous les heretiques passoient sous le nom de Chrétiens, on attribuoit à toute l'Eglise les réveries des Valentiniens, & de tous ces visionaires que saint Irenée a combatus ; les Payens confondoient toutes

Orig. in Cels.

Aug. de verâ Rel. init.

Orig. cont. Cels.

v. Baron. an. 179. n. 17. & 28.

ces extravagances avec la doctrine Catholique. Le Christianisme paroissoit donc un entestement de gens ignorans & opiniâtres.

Il est vrai que la morale des Chrétiens étoit très-pure, & que leur vie répondoit à leur doctrine. Mais tout étoit plein de Philosophes, qui faisoient aussi profession de pratiquer la vertu, & de l'enseigner. Il y en eut même plusieurs, dans ces premiers siecles de l'Eglise, qui, peut-être à l'imitation des Chrétiens, coururent le monde, prétendant reformer le genre humain; & souffrirent quelques mauvais traitemens: comme Apollonius de Tyane, Musonius, Damis, Epictete & quelques autres. Les Philosophes estoient en grand credit depuis plusieurs siecles : on croyoit qu'ils avoient tout dit : & on ne pouvoit s'imaginer que des barbares pussent en sçavoir plus que Pythagore, Socrate, Platon, ou Zenon. On croyoit bien plutôt, que s'ils avoient quelque chose de bon, ils l'avoient emprunté de ces sages si fameux.

v. Baron. an. 75. n. 6. Orig. in Cels.

D'ailleurs les Philosophes estoient bien plus commodes que les Chrétiens. La plûpart ne rejettoient point le plaisir; & quelques-uns en faisoient le souverain bien. Ils laissoient chacun suivre son opinion, & vivre à sa mode; se con-

contentant de méprifer ceux qui n'étoient pas Philofophes, & de s'en moquer. Sur tout, ils ne choquoient point les religions établies. Quelques-uns y croyoient, & donnoient des explications myfterieufes aux fables les plus ridicules; d'autres gardant pour eux la connoiffance du premier Eftre auteur de la nature, laiffoient les fuperftitions à ceux qu'ils eftimoient incapables de la fageffe. Les Epicuriens même, qui fe declaroient le plus ouvertement contre les opinions populaires touchant les dieux, ne laiffoient pas d'affifter aux facrifices, & prendre part aux ceremonies de la religion des lieux où ils fe trouvoient. Ils convenoient tous de ne point combattre les coûtumes authorifées par les loix & par le temps. Affifto divinis. *Horat.*

La créance de la pluralité des dieux s'étendoit jufqu'à croire que chaque nation, chaque ville, chaque famille avoit les fiens, qui en prenoient foin, & vouloient y être honorez d'un culte particulier. Ainfi ils eftimoient bonnes toutes les religions, pour ceux chez qui elles étoient reçuës depuis long-temps. Les femmes & le peuple leger & ignorant avoient toûjours grande inclination à en embraffer de nouvelles; croyant que plus ils fervoient de dieux & de déeffes, plus ils obfervoient de diverfes ceremonies,

Liv. 29. plus ils auroient de religion. Les hommes graves & les politiques, reprimoient cette inquietude autant qu'il leur étoit possible, & ne vouloient aucun changement en cette matiere. Sur tout ils condamnoient toutes les religions étrangeres, & les Romains en faisoient un point capital de leur politique. Ils persuadoient au peuple que c'étoit à ses dieux tutelaires que Rome étoit redevable de ce grand Empire ; & qu'il falloit bien que ces dieux fussent plus puissans que les autres, puisqu'ils leur avoient soumis toutes les nations du monde. Aussi quand le Christianisme fut entierement établi , les Payens ne manquerent pas d'attribuër à ce changement la chute de l'Empire qui le suivit d'assez près : & S. Augustin fut obligé de composer son grand ouvrage de la cité de Dieu, pour répondre à leurs calomnies.

Le mépris que les chrétiens faisoient de la mort n'étonnoit pas beaucoup les Payens. Ils étoient accoutumez à voir des gladiateurs volontaires , qui pour un petit interêt, ou même pour rien, s'exposoient à se faire égorger en plein amphiteatre. On voyoit tous les jours les plus honnêtes gens se tuër eux-mêmes pour le moindre déplaisir : & il y avoit de Philosophes qui le faisoient par ostentation, comme les Juris-consultes

Vel jactatione

le

le témoignent : le Peregrin de Lucien en est un exemple bien memorable. Ainsi voyant que les Chrétiens fuyoient les plaisirs de cette vie, & n'attendoient de bonheur que dans la vie future ; ils s'étonnoient qu'ils ne se tuassent point. *On nous dira*, dit S. Justin, *Tuez vous donc tous, & vous en allez tout à l'heure trouver Dieu, sans nous embarasser davantage.* Et Antonin Proconsul d'Asie, voyant les Chrétiens accourir en foule autour de son tribunal pour se presenter au Martyre, s'écria : *Ah miserables ! si voulez mourir, vous avez des cordes ou des precipices.*

ut quidam Philosophi. l. 6. §. 7. ff. de injusto, rump. & irr.

Justin. Apol. I. *init.*

Tertull. ad Scap. c. ult.

Tout le monde étoit donc contre les Chrétiens ; le peuple, les Magistrats, les ignorans, les sçavans : Ils étoient haïs des uns comme des imposteurs, des scelerats, des impies ; & méprisez des autres comme des misantropes, des visionnaires & des faux melancoliques, & qu'une opiniatreté enragée faisoit courir à la mort. On les méprisoit jusques à ne pas daigner leur parler ; & la prévention étoit telle, qu'on les condamnoit sur le seul nom de Chrétien, sans examiner davantage : ce nom suffisoit pour détruire tout le bien que l'on en sçavoit d'ailleurs : & l'on disoit communement : *Un tel est un honnête homme, c'est dommage qu'il est Chrétien.*

Tertull. Apo. c. 3. Bonus vir C. Sejus tantùm quod Christianus.

Il

XVI. Persecutions. Forme des Jugemens. Supplices.

Il n'eſt pas merveilleux que cette haine publique attirât aux Chrétiens des perſecutions ; mais peut-eſtre quelqu'un s'étonnera que les Romains ſi ſages & ſi remplis d'humanité, exerçaſſent ſur d'autres Romains, & enfin ſur des hommes, les cruautez que nous liſons dans les hiſtoires des martyrs. Que les Juges fiſſent tourmenter les accuſez en leur preſence, dans la place publique devant tout le peuple ; & qu'ils employaſſent des ſupplices ſi divers, qu'ils ſemblent avoit eſté arbitraires. Tout cela eſt fort éloigné de nos mœurs.

Il faut ſçavoir que les Romains faiſoient publiquement & à l'audiance tous leurs actes judiciaires ; les procès criminels auſſi-bien que les civils, l'inſtruction auſſi-bien que le jugement : & que les audiances ſe tenoient dans la place publique, le Magiſtrat étant ſoûs une Galerie couverte, aſſis ſur un tribunal élevé, environné de ſes Officiers avec des licteurs portant les haches & les faiſſeaux de verges, & des Soldats toûjours prêts à executer ſes ordres : car les Magiſtrats Romains avoient l'exercice des armes auſſi-bien que de la juſtice. Les peines de chaque crime étoient reglées par les loix ; mais differentes ſelon les perſonnes ; toûjours plus rigoureuſes contre les

Cicero verr. 4. c. 40.

l. 6. § 2. ff. de pœn. l. 9. §. 11. l. 10. l. 28. &c. ibid.

les Esclaves, que contre les libres; contre les étrangers que contre les citoyens Romains. De là vient que S. Paul fut decolé comme citoyen, & S. Pierre crucifié comme Juif. La croix étoit le plus infame de tous les supplices ; & ceux qui devoient y être attachez, étoient d'ordinaire battus de verges auparavant & brûlez aux côtez avec des fers rouges ou des flambeaux. La question se donnoit aussi en public, & étoit fort cruelle ; mais on ne l'employoit guere que contre les esclaves & les personnes viles. Cependant on y doit rapporter la plûpart des tourmens des martyrs : car les loix Romaines comme les nostres ne permettoient de tourmenter les accusez qu'à la question ; & on employoit pour faire nier aux Chrétiens leur pretendu crime, les mêmes moyens dont on se servoit pour faire avouër aux autres leurs crimes effectifs.

Cicero Verr. ult. n. 63.

Tertull. Apol. c. 3.

Il étoit ordinaire de condamner les personnes viles à travailler aux mines, comme aujourd'huy aux galeres ; ou de les destiner à être exposez aux bêtes dans l'Amphiteatre, pour divertir le peuple. Il pouvoit y avoir encore divers genres de supplices usitez en diverses provinces ; & on ne peut nier que les magistrats n'en ayent quelquefois inventé de nouveaux contre les Chré-

l. 8. §. 4. 5. &c. §. 11. ff. de pæn.

Chrétiens, principalement dans les dernieres persécutions. Je ne croi pas qu'il se trouve d'exemple que l'on ait condamné d'autres que des vierges Chrétiennes à être prostituées. L'amour de la chasteté qui éclatoit dans les Chrétiens, fit imaginer cette espece de supplice : comme aussi celuy dont parle S. Jerôme, de ce martyr qui fut attaché mollement sur un lit dans un lieu delicieux, pour être tenté par une femme impudique, à qui il cracha sa langue au visage. Enfin, il y a eu un très-grand nombre de Martyrs tuez ou tourmentez sans aucune forme de justice, soit par la populace mutinée, soit par leurs ennemis particuliers.

Hieron. init. vitæ S. Paul.

La persécution commençoit d'ordinaire par quelque Edit, qui défendoit les assemblées des Chrétiens ; & condamnoit à certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas sacrifier aux dieux. Les Evêques s'en donnoient avis, & s'exhortoient les uns les autres à redoubler les prieres & encourager le peuple : Plusieurs alors s'enfuyoient suivant le conseil de JESUS-CHRIST. Les Pasteurs même & les Prêtres se partageoient ; les uns se retiroient, les autres demeuroient avec le peuple ; & ils se cachoient avec grand soin, parce que c'étoit eux que l'on cherchoit le plus ; comme ceux dont la perte pouvoit causer la dispersion

v. Cypr. ep. 15. &c.

Matth. 10. 23.

ſion du troupeau. Quelques-uns changeoient de nom, pour n'eſtre pas ſi aiſément reconnus. D'autres ſe rachetoient de la perſecution par de l'argent qu'ils donnoient, pour n'eſtre point inquietez : & c'eſtoit toûjours ſouffrir en leurs biens, & montrer combien ils eſtimoient plus leurs ames. Les Regles de l'Egliſe défendoient de s'expoſer de ſoy-même au martyre, ni de rien faire qui puſt irriter les Payens, & attirer la perſecution : comme de renverſer leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs ſuperſtitions. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des exemples de ſaints Martyrs qui ont fait des choſes ſemblables ; & de pluſieurs entr'autres qui ſe ſont dénoncez eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples ſinguliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime generale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fuſt découvert & interrogé juridiquement, pour rendre compte de ſa foi. Il y avoit ſur ce point deux hereſies oppoſées à éviter. Les Gnoſtiques & les Valentiniens décrioient le martyre comme inutile, puiſque JESUS-CHRIST eſt mort pour nous ſauver de la mort : ne diſtinguant pas de quelle mort il nous ſauve. Ils diſoient même

Acta S. Pion. Baron. an. 254. n. 10. v. Can 12. Petri Alex. to. 1. Conc.

Orig. Celſ. 8.

Conſt. Apoſt. 5. c. 5. Baron. an. 145. n. 3. & 10. an. 205. n 12. &c.

Tertull. in ſcorp. c. 1.

même que c'étoit faire injure à Dieu: & que puisqu'il refuse le sang des boucs & des taureaux, il n'y a pas d'apparence qu'il veuille le sang des hommes. Les Marcionites au contraire s'exposoient au martyre en haine de la chair, & de celuy qui l'avoit créé, qu'ils disoient estre le mauvais principe. On examinoit sur ces regles ceux qui étoient morts pour la foi, afin de juger s'ils devoient estre honorez comme Martyrs. Ce qui semble estre l'origine des Canonisations.

Baron. an. 146. n 12.

Baron. an. 302. n. 126.

Quand les Chrétiens étoient pris, on les menoit devant le Magistrat, qui les interrogeoit juridiquement assis sur son tribunal. S'ils nioient qu'ils fussent Chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire sur leur parole, parce que l'on sçavoit bien que ceux qui l'étoient veritablement ne le nioient jamais, ou dés-lors cessoient de l'être. Quelquefois néanmoins pour s'en assurer, on leur faisoit faire sur le champ quelque acte d'idolatrie, ou dire quelque parole injurieuse contre JESUS-CHRIST. S'ils confessoient, on s'efforçoit de vaincre leur constance, premierement par la persuasion & les promesses, puis par les menaces, & enfin par les tourmens. On tâchoit de les surprendre, leur faisant commettre quelque impieté, même involontaire, afin de leur per-

persuader qu'ils ne pouvoient plus s'en dédire. Comme le jugement se faisoit dans la place publique, il y avoit toûjours quelque idole & quelque autel. On leur mettoit de l'encens avec des charbons ardens dans la main, que l'on tenoit sur l'autel, afin qu'en la secouant ils semblassent offrir de l'encens à l'idole. Et il s'en est trouvé qui se sont laissé bruler la main, plûtôt que de donner le moindre scandale aux foibles. On leur ouvroit la bouche de force, pour y faire entrer quelque morceau de chair, ou au moins quelque goute de vin offert aux faux dieux; mais les Chrétiens étoient bien instruits, que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche; mais ce qui sort du cœur qui rend l'homme impur.*

v. Can 14. Petri Alex. to. 1. Con. p. 967.

Acta SS. Tharaci Probi & Andron. an. 290. Matth. 15. 11. 18.

Les tourmens ordinaires étoient: étendre sur un chevalet avec des cordes attachées aux pieds & aux mains, & tirées des deux bouts avec des poulies, ou pendre par les mains avec des poids attachez aux pieds: battre de verges, ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes de fer, nommez scorpions, ou de lassnieres de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a veu grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant étendus, on leur bruloit les côtez avec des flambeaux, ou des lames de fer rouge, & on les déchiroit avec des ongles

ou

ou des peignes de fer; en ſorte que ſouvent on découvroit les côtes, & juſques aux entrailles, & le feu entrant dans le corps étouffoit les Patiens. Pour rendre ces playes plus ſenſibles, on les frottoit quelquefois de ſel & de vinaigre, & on les rouvroit lorſqu'elles commençoient à ſe refermer.

Pendant ces tourmens on interrogeoit toûjours. Tout ce qui ſe diſoit, ou par le juge, ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des Greffiers : & il en demeuroit des procés verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'huy les officiers de Juſtice. Car comme les anciens avoient l'art d'écrire par des notes abregées, dont chacune ſignifioit un mot, ils écrivoient auſſi vîte que l'on parloit, & redigeoient preciſément les mêmes paroles qui avoient eſté dites, faiſant parler directement les perſonnages; au lieu que dans nos procès verbaux tous les diſcours ſont en tierce perſonne; & redigez ſuivant le ſtile Greffier.

C'étoit ces procès verbaux qu'ils appelloient actes : les Chrétiens étoient ſoigneux d'avoir des copies des procès faits à leurs freres : & tant ſur ces Actes que ſur ce qu'ils obſervoient de leur côté, les paſſions des Martyrs étoient écrites & conſervées par autorité publique dans les Egli-

Egliſes : particulierement à Rome : car S. Clement y avoit établi ſept Notaires, dont chacun avoit cette charge en deux quartiers de la Ville. La plûpart de ces actes des Martyrs perirent dans la perſecution de Diocletien ; & quoy qu'Euſebe de Ceſarée en euſt encore ramaſſé un grand nombre, ſon recueil a eſté perdu : de ſorte qu'il nous en reſte peu. Mais on a conſervé les noms des Martyrs les plus illuſtres dans les Menologes ; & les Martyrologes, qui marquent pour chaque jour ceux dont on fait la fête en chaque lieu ; & l'on y a depuis ajouté les autres Saints. *Lib. Pontif. in Clem.*

Dans ces interrogatoires, on preſſoit ſouvent les Chrétiens de dénoncer leurs complices, c'eſt-à-dire, les autres Chrétiens, ſur tout les Evêques & les Preſtres qui les inſtruiſoient, & les Diacres qui les aſſiſtoient, & de livrer les ſaintes Ecritures. Ce fut particulierement dans la perſecution de Diocletien, que les Payens s'attacherent à faire perir les livres des Chrétiens, eſtant perſuadez que c'étoit le moien le plus ſeur d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec grand ſoin ; & en brulerent autant qu'ils en purent ſaiſir : ils alloient même faire perquiſition dans les Egliſes & dans les maiſons des Lecteurs & des particuliers. Sur toutes ces ſortes de queſtions, les Chrétiens *Acta Cirtenſ. an. 303.*

tiens gardoient le secret aussi religieusement que sur les mysteres. Ils ne nommoient jamais personne, mais ils disoient que Dieu les avoit instruits, que Dieu les avoit assistez, qu'ils portoient les saintes Ecritures gravées dans leur cœur. On appelloit Traditeurs ou traitres, ceux qui étoient assez lâches pour livrer les saintes Ecritures, ou pour découvrir leurs freres ou leurs Pasteurs. Si les Martyrs pendant les tourmens proferoient quelques paroles, ce n'étoit guere que pour louër Dieu, & implorer sa misericorde & son secours.

Acta Martyr. Alutin. apud Baron. an. 303. n. 35. &c. Acta SS. Agapes, &c. apud Baron. an. 304. n. 40. &c.

XVII. Prisons.

Après l'interrogatoire, ceux qui persistoient dans la confession du Christianisme, étoient envoyez au supplice : Mais le plus souvent on les renvoyoit en prison, pour les éprouver plus long-temps, & les tourmenter à plusieurs fois. Cependant les prisons mêmes étoient une autre espece de tourmens. Les Confesseurs de JESUS-CHRIST, étoient mis dans les cachots les plus noirs & les plus infects. On leur mettoit les fers aux pieds & aux mains. On leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, ou de entraves aux jambes, pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant posé sur le dos. Quelquefois on semoit le cachot de petits morceaux de pots de terre ou de verres cassez, & on les y mettoit tout nuds,

v. Paulin. Nat. 4. S. Felic.

nuds, & tout déchirez de coups. Quelquefois on laissoit pourrir leurs playes, & on les faisoit mourir de faim & de soif : quelquefois on les nourrissoit, & on les pansoit avec soin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce que l'on sçavoit qu'en cet état ils convertissoient beaucoup d'infidelles; souvent jusques aux geoliers & aux soldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance. Un pere, une mere, une femme ; des enfans, dont les larmes & les discours tendres étoient une autre espece de tentation, souvent plus dangereuse que les tourmens.

Prud. Peristeph. 4. de S. Vincent. & al.

Acta SS. Perpet. & Felicit.

Cependant l'Eglise avoit un soin particulier de ces saints prisonniers. Les Diacres les visitoient souvent, pour les servir, faire leurs messages, leur donner les soulagemens necessaires. Les autres fidelles alloient aussi les consoler & les encourager à souffrir. Ils benissoient leurs peines, & souhaitoient d'y avoir part. Ils baisoient leurs chaînes, ils pansoient leurs playes, & leur apportoient toutes les commoditez qui leur manquoient : des lits, des habits, des rafraîchissemens ; de la nourriture. Jusques-là que Tertullien se plaignoit que

Const. Apost. 5. c. 2. Cyp. ep. 11.

Tertull. 2. ad ux. c. 4.

Tertull. de jejun. c. 12. que l'on faiſoit bonne chere dans ces priſons. Les fidelles n'épargnoient rien en ces occaſions. Si on leur refuſoit l'entrée, ils tâchoient de gagner par argent les gardes & les geoliers. Ils ne ſe rebutoient point de leurs mauvais traitemens : ils ſouffroient les injures & les coups, ils demeuroient patiemment aux portes des priſons, juſques à y veiller les nuits, attendant le moment favorable de ſatisfaire leur charité. Quand ils pouvoient entrer, ils regardoient comme des Egliſes ces priſons conſacrées par la preſence des Saints, ils y faiſoient les prieres, & y celebroient même le ſacrifice : ſoit pour donner aux confeſſeurs la conſolation de ne point ſortir du monde ſans la protection du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST; ſoit pour profiter de l'occaſion, ſi c'étoit un Evêque ou un Preſtre qui fuſt en priſon; afin de recevoir l'Euchariſtie & l'emporter dans leurs maiſons. En ces rencontres on mettoit tout en uſage. On a veu des Prelats, faute d'Autel, conſacrer ſur les mains des Diacres : & l'illuſtre Martyr ſaint Lucien d'Antioche conſacra ſur ſa poitrine, étant attaché de ſorte, qu'il ne pouvoit ſe remuër. On peut juger de quel poids étoient les exhortations dont ces Meſſes étoient accompagnées. Toute l'Egliſe

v. Cypr. epiſt. 5. & 6.

Acta apud Baron. an. 311.

glise respectoit ces saints prisonniers, comme étant déja presque couronnez dans le ciel. Ils avoient grand credit auprès des prelats, pour obtenir la grace de ceux qui par foiblesse étoient tombez dans l'idolatrie : jusque-là que l'on fut obligé d'apporter de la moderation aux recommandations indiscretes de quelques-uns.

Cypr. ep. 10. 11. 12.

XVIII. Soin des Reliques.

Les Chrétiens suivoient encore les Martyrs, & dans les places publiques, où on les tourmentoit, & dans les autres lieux où on les menoit enfin pour les executer à mort. Car les executions se faisoient d'ordinaire hors les villes: & la plûpart des Martyrs après avoir surmonté les tourmens, ou par miracle ou par leur force naturelle, ont fini par avoir la teste coupée. Les fidelles accouroient en foule pour les admirer, & se fortifier par leur exemple, ou même pour les encourager, & les aider de leurs prieres. Ils recueilloient avec soin le sang qui couloit de leurs playes, l'amassoient avec des linges ou des éponges, pour le conserver dans les fioles qu'ils mettoient dans les sepulchres. On fit mourir sept femmes qui avoient ramassé les goutes du sang de S. Blaise pendant qu'on le tourmentoit ; & quand S. Cyprien eut la testé tranchée, les fidelles avoient étendu des linges autour

Martyr. Rom. 3. *Feb.*

Pont. Diac.

 de

v. *Acta SS. Tharaci, &c. an. 290. & S. Bonif. an. 505.*

de luy pour recevoir son sang. Ils s'exposoient aussi hardiment pour enlever les corps des Martyrs ou en recueillir les restes ; car souvent il ne demeuroit que des os ou des cendres, comme quand ils avoient esté brûlez ou devorez par les bestes. Ils n'épargnoient point la depense pour racheter ces precieuses reliques des mains des bourreaux, & les ensevelir honorablement.

v. *Roma Sotteran. lib. 1. c. 2. 3. &c. Epist. Eccles. Vienn. apud Euseb. 5. c. 1.*

Ce soin des reliques estoit la cause de l'acharnement des Payens à dissiper les corps des Martyrs après leur mort : joint qu'ils croyoient diminuër par là l'esperance de la resurrection. Vous vous flatez, disoient-ils, que vos corps demeureront jusqu'au jour que vous croyez les reprendre : & vous esperez qu'ils seront embaumez & conservez dans des étofes précieuses, par les femmes que vous avez infatuées de vos reveries. Nous y donnerons bon ordre. Ils les faisoient manger aux bestes, ils les méloient avec des corps de gladiateurs, ou d'autres criminels, ils les jettoient dans l'eau attachez à de grosses pierres, ils les brûloient, & jettoient les cendres au vent. Mais malgré toutes leurs précautions, la plûpart des reliques étoient conservées, soit par le zele ardent des fidelles, soit par les miracles que Dieu faisoit souvent en ces occasions.

Acta SS. Tharaci, &c. Prud. de S. Vinc.

Ceux

Ceux que l'on ne vouloit pas faire mourir, étoient ou releguez simplement, ou bannis de cette espece de bannissement, que les Romains appelloient déportation, & qui emportoit mort civile. On envoyoit ces bannis ou dans les Isles les moins habitées, ou dans les païs barbares aux frontieres de l'Empire. La relegation étoit pour les personnes de grande qualité, la deportation pour les moindres; & pour ceux qui étoient encore au-dessous, on les condamnoit à travailler aux ouvrages publics, particulierement aux mines. Ils étoient esclaves du public, avoient toûjours les fers aux pieds, étoient fort mal nourris, fort mal vestus, souvent battus & mal traitez : enfin pour le moins aussi miserables que nos forçats de galere. Les Chrétiens avoient grand soin de les assister, & d'adoucir leurs peines autant qu'ils pouvoient. Tous ceux qui mouroient en cet état pour la foi, estoient comptez au nombre des Martyrs; & ceux qui revenoient de leur exil ou de leur servitude, étoient mis au rang des Confesseurs : car on donnoit ce nom à tous ceux qui avoient souffert quelque peine pour la foi, & generalement à tous ceux qui l'avoient confessée publiquement devant les Juges. On leur faisoit de grands honneurs tout le reste de leur vie, & sou-

XIX. Confesseurs.

v. Serm. Cyprian. ad Martyr.

Const. Apost. 5. c. 1. 3.

ſouvent on les élevoit aux Ordres pour recompenſe.

XX. Excommunication. Penitence. *Conſt. Apoſt. 5. cap. 2.*

Mais ceux qui avoient eſté vaincus dans la perſecution, & qui avoient renoncé à la foi, même par foibleſſe, & par la violence des tourmens, eſtoient excommuniez, s'ils ne faiſoient penitence publique. L'excommunication conſiſtoit à les priver non ſeulement des Sacremens, mais encore de l'entrée de l'Egliſe, & de tout commerce avec les Chrétiens. Ils ne mangeoient point avec eux, ne leur parloient point, & les fuyoient comme des gens frapez d'un mal contagieux. Auſſi S. Paul ordonne d'éviter les mauvais Chrétiens avec plus de ſoin que les Payens mêmes : dont il eſtoit impoſſible de ſe ſeparer entierement, ſans ſortir du monde & de la vie. On traitoit ainſi non ſeulement les apoſtats qui retournoient à l'idolatrie, mais les heretiques, les ſchiſmatiques, & tous les pecheurs publics. Il n'y avoit guere que les Prelats & les Prêtres qui puſſent converſer avec eux, pour les exciter à ſe convertir, tant qu'ils y voyoient de l'eſperance : au reſte on ne laiſſoit pas de prier pour eux. Voilà comme étoient traitez ceux qui ne demandoient point la penitence.

1. Cor. 1. 9.

Quant à ceux qui la demandoient, on les recevoit avec grande charité, mais accompagnée de diſcretion. On leur faiſoit

ſoit ſentir que c'eſtoit une grace qui ne devoit pas s'accorder familierement, & on éprouvoit auparavant par quelque delay, ſi leur retour eſtoit ſincere & ſolide. La penitence s'impoſoit publiquement dans l'Egliſe. Le pecheur revêtu d'un cilice & couvert de cendre, ſe proſternoit au milieu de l'aſſemblée, embraſſoit les genoux, & baiſoit les pieds des fidéles, pour les exciter à compaſſion & demander leurs prieres : & le prelat y excitoit auſſi par un diſcours. On éprouvoit encore long-temps le penitent par divers exercices laborieux. On le faiſoit jeûner ou tous les jours, ou très-ſouvent, au pain & à l'eau, ou avec quelqu'autre ſorte d'abſtinence : ſelon ſes forces, ſon peché, & ſa ferveur. On le faiſoit prier long-temps, à genoux ou proſterné; veiller, coucher ſur la terre, faire des aumônes ſelon ſon pouvoir. Pendant la penitence il s'abſtenoit non ſeulement des divertiſſemens, mais des converſations, des affaires, & de tout le commerce, même avec les fidéles, qui n'eſtoit pas neceſſaire. Il n'alloit à l'Egliſe que pour les inſtructions & les prieres, mais il eſtoit exclus du ſacrifice. *Tertull. de Pudic. cap. 13.*

Cependant l'Evêque viſitoit les penitens, ou leur envoyoit quelque Preſtre pour les examiner, les traiter diverſement ſuivant leurs diſpoſitions, qu'il ob- *Chryſ. ſac. Conſt. Apoſt. liv. 2. 61. 7. &c.*

 ſervoit

ſervoit avec grand ſoin. Il excitoit ou épouvantoit les uns, il conſoloit les autres : il proportionnoit les remedes aux ſujets & aux maladies. Car les Prelats regardoient la diſpenſation de la penitence comme une medecine ſpirituelle : & ils eſtoient perſuadez, que la gueriſon des ames, demande pour le moins autant de ſcience, de conduite, de patience & d'application, que celle des corps ; & que l'on ne peut détruire les habitudes vicieuſes, que par beaucoup de temps, & un regime très-exact. On diſtinguoit dès-lors les divers degrez de penitence, & le tems en étoit reglé ; mais il dépendoit fort de la diſcretion des Evêques, qui l'allongeoient ou l'abregeoient ſuivant la ferveur & le progrès du penitent. La principale regle eſtoit de ne rétablir entierement au rang des autres Chrétiens, que ceux qui faiſoient des fruits dignes de penitence, & de la converſion deſquels on eſtoit aſſuré autant qu'on le peut être humainement. Mais le temps de la penitence eſtoit toûjours long, à moins qu'il n'y euſt quelque raiſon particuliere de l'abreger, comme la ferveur extraordinaire du penitent, une maladie mortelle, une perſecution. En ces rencontres on avoit grand ſoin de ne le pas laiſſer mourir ſans Sacremens. Cette diſpenſe, qui abregeoit la penitence reguliere s'appelloit Indulgence ;

Ibid. 41.

Epiſt. Can. S. Greg. Thaum. Cypr. epiſt. 10. ep. Can. Petr. Alex.

v. S. Cyp. ep. 51. epiſt. 31. apud Cypr. &c.

ce : & on l'accordoit ſouvent aux prieres des confeſſeurs priſonniers ou exilez.

Si le penitent retomboit dans un nouveau crime, il falloit recommencer la penitence : ſi l'on voyoit qu'il ne profitât point, & qu'il ne changeât point de vie, on le laiſſoit au même état ſans luy donner de Sacremens : & ſi après avoir receu l'abſolution, il retomboit encore dans un peché capital, il n'y avoit plus de Sacremens pour luy : car la penitence publique ne s'accordoit qu'une fois ; on ſe contentoit de prier pour luy, & de l'exhorter à ſe convertir. Il y avoit des crimes dont la penitence, quoique fidellement pratiquée, duroit toute la vie : & après leſquels on n'accordoit la communion qu'à l'article de la mort. Ceux qui avoient eſté mis une fois au rang des penitens, quoiqu'ils euſſent eſté abſous & reconciliez, n'étoient plus capables de recevoir les Ordres, n'y d'eſtre élevez à aucun miniſtere Eccleſiaſtique : & ſi un Preſtre ou un Clerc commettoit un peché qui meritât penitence publique, il perdoit ſeulement ſon rang ; c'eſt-à-dire, qu'il eſtoit interdit pour toûjours de ſes fonctions, & reduit à l'état des ſimples laïques : mais on ne leur impoſoit point d'autre penitence, pour ne les pas punir deux fois ; & pour la reverence du Sacrement d'Ordre.

S. Aug. ep. 54. à Maced.

Can. Apoſt. 24.

Si quelqu'un s'étonne de cette ancienne

discipline, qu'il considere qu'alors les pechez dignes de telles penitences, étoient rares parmi les Chrétiens. Comme les gens d'honneur bien élevez & bien établis dans le monde, ne commettent guere des crimes qui attirent la vengeance des loix & l'infamie du supplice : aussi il n'arrivoit pas souvent que des Chrétiens si bien choisis & si bien instruits, commissent des adulteres, des homicides, &
Apolog. c. 4. 5. d'autres pechez dignes de mort. Tertullien reproche hardiment aux Payens, que leurs prisons n'étoient pleines que de Payens comme eux, ou de Chrétiens accusez seulement d'estre Chrétiens. *S'ils sont accusez d'autre chose*, ajoûte-t-il, *ils ne sont plus Chrétiens. L'innocence est pour nous une necessité. Nous la connoissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu, qui est un Maître parfait : & nous la gardons fidellement comme commandée par ce juge, que l'on ne peut mépriser.*

XXI. Ascetes. Vierges. Veuves. Diaconesses. 1. *Tim.* 4. 7. 1. *Cor.* 9. 26.

Il y avoit des Chrétiens qui pratiquoient volontairement tous les exercices de la penitence, sans y estre obligez, & sans estre exclus des Sacremens ; mais pour imiter les Prophetes & S. Jean-Baptiste, & suivre les conseils de S. Paul, s'exerçant à la pieté, & châtiant leur corps pour le reduire en servitude. On les appelloit Ascetes; c'est-à-dire, Exercitans. Ils s'enfermoient d'ordinaire dans des maisons, où

où ils vivoient en grande retraite : ajoûtant à la frugalité ordinaire des Chrétiens des abstinences & des jeûnes extraordinaires : la Xerophagie ou nourriture seche, les jeûnes renforcez de deux ou trois jours de suite ou des semaines entieres, porter toûjours le cilice, dormir sur la terre, veiller beaucoup, lire assiduëment l'Ecriture sainte, & prier le plus continuellement qu'il estoit possible. Origene a mené quelque temps cette vie : & plusieurs de ces Ascetes ont esté de grands Evêques & des Docteurs fameux. *Eusib. lib. 6.*

Tous les Ascetes vivoient en continence, & tous les Chrétiens faisoient grand cas de cette vertu si recommandée par JESUS-CHRIST & par les Apôtres. Un jeune homme d'Alexandrie, du temps de l'Empereur Antonin, presenta requeste au Gouverneur, afin qu'il permît à un Chirurgien de le faire Eunuque ; & plusieurs se le firent réellement, en telle sorte que l'Eglise fut obligée de faire une loi expresse pour reprimer ce zele indiscret. *Justin. orat. ad Anton. Pium.* *Can. Nic. 1.*

Il y avoit toûjours un grand nombre de filles qui consacroient à Dieu leur virginité, soit par le conseil de leurs parens, soit de leur propre mouvement. Elles menoient la vie Ascetique : & on ne comptoit pour rien la virginité, si elle n'étoit soutenuë par une grande mortification ; par le silence, la retraite, la pauvreté, le

travail, les jeûnes, les veilles, les Oraiſons continuelles. On ne tenoit pas pour de veritables vierges, celles qui vouloient encore prendre part aux divertiſſemens du ſiecle, même les plus innocens : faire de grandes converſations, parler agréablement, & montrer leur bel eſprit; encore moins celles qui vouloient faire les belles, ſe parer, ſe parfumer, traîner de longs habits, & marcher d'un air affété. Saint Cyprien ne recommande preſque autre choſe aux Vierges Chrétiennes, que de renoncer aux vains ornemens, & à tout ce qui appartient à la beauté. Il connoiſſoit combien les filles ſont attachées à ces bagatelles, & il en ſçavoit les pernicieuſes conſequences. Dans ces premiers temps, les Vierges conſacrées à Dieu, demeuroient chez leurs parens : & vivoient en leur particulier, ou bien deux ou trois enſemble : ne ſortant que pour aller à l'Egliſe; où elles avoient leur place ſeparée du reſte des femmes. Si quelqu'une violoit ſa ſainte reſolution pour ſe marier, on la mettoit en penitence.

Cypr. ad Virg.

Les Veuves qui renonçoient aux ſecondes noces, vivoient à peu près comme les vierges; dans les jeûnes, les oraiſons, & les autres exercices de vie aſcetique. Mais elles n'eſtoient pas ſi enfermées, parce qu'elles s'appliquoient fort aux œuvres exterieures : à viſiter & ſoulager

les malades & les prisonniers, particulierement les Martyrs & les Confesseurs : à nourrir les pauvres, à retirer & servir les étrangers, à enterrer les morts, & generalement à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes Chrétiennes veuves ou mariées s'y employoient fort, & ne sortoient guere que pour ces bonnes œuvres ou pour aller à l'Eglise. Les veuves étant plus libres, s'y adonnoient entierement; si elles étoient riches, elles employoient leurs biens en aumônes; si elles étoient pauvres, l'Eglise les nourrissoit. On choisissoit pour Diaconesses les veuves les plus âgées, c'est-à-dire, de soixante ans & au-dessus; les plus sages, & les plus éprouvées par toutes sortes d'exercices de charité. On donnoit aussi quelquefois cette charge à des vierges. On les nommoit Diaconesses, non qu'elles fussent comptées entre le Clergé; car les femmes ne sont capables d'aucune partie du Sacerdoce : mais parce qu'elles exerçoient à l'égard des femmes une partie des fonctions des Diacres.

Tertull. 2. ad ux. c. 4.

1. Tim. 5. 9. v. Const. Ap. lib. 3. Const. Apost. 6. c. 17.

Elles visitoient toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie, ou quelque autre misere rendoit dignes du soin de l'Eglise. Elles instruisoient celles qui étoient Catechumenes, ou plûtôt leur repetoient les instructions du Catechiste. Elles les presentoient au

Baptême, leur aidoient à se dépouiller & se revêtir, & conduisoient ensuite ces nouvelles baptisées pendant quelque tems, pour les dresser à la vie Chrétienne. Dans l'Eglise, elles gardoient les portes du côté des femmes; & avoient soin que chacune fust placée en son rang, & observast le silence & la modestie. Les Diaconesses rendoient compte de toutes leurs fonctions à l'Evêque, & par son ordre aux Prestres ou aux Diacres. Elles servoient principalement à les avertir des besoins des autres femmes, & faire sous leur direction, ce qu'ils ne pouvoient faire eux-mêmes avec autant de bienseance.

Les Prelats avoient besoin de beaucoup de patience & de discretion, pour gouverner toutes ces femmes. Pour maintenir les Diaconesses dans la sobrieté & l'activité necessaire à leurs fonctions, mais difficile à leur âge: empêcher qu'elles ne devinssent trop faciles & trop credules, ou qu'elles ne fussent inquietes, curieuses, malicieuses, coleres, & severes avec excès, que sous pretexte de Catechisme elles ne fissent les sçavantes & les spirituelles, qu'elles ne parlassent indiscretement des mysteres, ou ne semassent des erreurs & des fables: qu'elles ne fussent parleuses & dissipées. Il falloit encore bien de la charité pour

Chrys. de Sacerd. Const. Ap. 3. c. 5. 6. 7.

guerir

guerir ou ſupporter les défauts des autres veuves & des autres femmes : la triſteſſe, la jalouſie, l'envie, les médiſances, les murmures contre les Paſteurs mêmes : enfin tous les maux qui ſuivent ordinairement la foibleſſe du ſexe & de l'âge ; ſur tout quand elle eſt jointe à la pauvreté, à la maladie, ou à quelqu'autre grande incommodité.

XXII. Soin des pauvres.

Conſt. Apoſt. l. 2. c. 4. & l. 4. c. 1. 2. &c. v. S. Baſil. reg. fuſ. inter. 42.

L'Egliſe prenoit ſoin de tous les pauvres, de tout âge & de tout ſexe. Mais on ne comptoit pas pour pauvres ceux qui pouvoient travailler, & gagner leur vie ; puiſqu'ils eſtoient en eſtat de n'eſtre à charge à perſonne, ou même d'aſſiſter les autres pauvres. Car on croyoit qu'un bon Chrétien ne devoit pas ſe contenter de travailler pour ſe nourrir, & qu'il devoit encore contribuër à la nourriture de ceux qui ne pouvoient travailler. D'ailleurs la loi civile avoit pourveu à empêcher qu'il n'y euſt des mendians valides. Car comme l'eſclavage eſtoit en uſage, s'ils eſtoient libres, on les attachoit à des terres comme des eſclaves du public : & s'ils eſtoient eſclaves, on les abandonnoit à qui s'en voudroit ſaiſir. Il en eſtoit de même des enfans expoſez : ils appartenoient à ceux qui ſe chargeoient de leur nourriture. Ainſi il n'y avoit preſque point d'autres mendians que de vieux eſclaves, dont les maîtres eſtoient

Lib. 7. Cod. de mend. valid. l. 11. Colonatu perpetuo fulciatur. *Argum. l. 3. Cod. de inf. Expoſ.*

estoient assez inhumains pour les abandonner, quand ils ne pouvoient plus servir : des aveugles, des estropiez, ou d'autres miserables invalides.

Peristeph. 2. C'estoit ceux-là dont les Chrétiens prenoient soin ; & Prudence nous les décrit, quand il represente ceux que saint Laurent fit voir au Prefet de Rome, comme les tresors de l'Eglise. Ils prenoient aussi grand soin des enfans : premierement des orphelins enfans des Chrétiens, & sur tout des Martyrs ; puis des enfans exposez, & de tous ceux dont ils pouvoient estre les maîtres, pour les élever dans la veritable religion. Tout ce soin des pauvres, avoit pour but de leur procurer les biens spirituels, à l'occasion des temporels. C'est pourquoi on préferoit toûjours les Chrétiens aux infidéles : & entre les Chrétiens, les plus vertueux : & on abandonnoit les incorrigibles. On ne recevoit pas non plus les aumônes de toutes sortes de gens indifferemment. On refusoit celles des excommuniez, & des pecheurs publics, comme les usuriers & les adulteres. On aimoit mieux exposer les pauvres à manquer du necessaire, ou plûtôt on se confioit à la Providence, qui sçauroit y pourvoir d'ailleurs.

Const. Ap. 4. c. 1. 2.

Const. Ap. 4. c. 5. 6. 7. 9.

v. Baron. an. 44. n. 68. &c. Chaque Eglise faisoit un fonds considerable pour la subsistance des pauvres, pour

pour l'hoſpitalité, les ſepultures, & les autres dépenſes communes; comme l'entretien des Clercs, le luminaire, les vaſes ſacrez, & tout le reſte. L'Egliſe Romaine ſous le Pape S. Corneille l'an 250. nourriſſoit cent cinquante-quatre Clercs, & plus de quinze cens pauvres. Et depuis ſa fondation, tant que les perſecutions durerent, elle eut toûjours ſoin d'envoier de grands ſecours aux pauvres Egliſes des provinces, & aux pauvres confeſſeurs condamnez au mines. Ces biens communs des Egliſes pendant les trois premiers ſiecles ne conſiſtoient guere qu'en meubles, en proviſions de bouche, en habits, en argent comptant, qui venoient de ce que les fidéles offroient toutes les ſemaines, tous les mois, ou quand ils vouloient: car il n'y avoit rien de reglé, ni de forcé en ces offrandes. Quand aux immeubles, les perſecutions ne permettoient pas d'en acquerir, ou de les conſerver long-temps. Voilà ces treſors de l'Egliſe dont les Payens eſtoient ſi avides, & qui entroient dans les cauſes des perſecutions, comme ou voit en l'exemple de S. Laurent. C'eſtoit les Diacres qui en avoient le ſoin. Il eſtoit de leur charge de recevoir tout ce qui eſtoit offert pour les beſoins communs de l'Egliſe: de le mettre en reſerve, le garder ſeurement, &

Tertull. Apol. c. 39.

Euſeb. lib. 6. hiſt. c. 43.

Epiſt. Dioniſ. Corinth. ap. Euſeb. 4. hiſt. c. 23. v. Acta Colon. Cirtenſ. an. 303.

Tertull. Apol. c. 39.

Prud. Periſteph. hymn. 2. v Baron. an. 34. n. 227.

& le diſtribuër ſuivant les ordres de l'E-
vêque, qui en ordonnoit ſur le rapport
qu'ils luy faiſoient des neceſſitez par-
Conſt. Ap. 3. c. 19. ticulieres. Il eſtoit donc encore de leur
devoir de s'informer de ces neceſſitez :
d'avoir des liſtes & des matricules exa-
ctes de tous les Clercs, des vierges &
des veuves que l'Egliſe nourriſſoit, &
de tous les autres pauvres : d'examiner
ceux qui ſe preſentoient de nouveau, &
veiller ſur la conduite de ceux qui étoient
déja receus, pour voir s'ils étoient di-
gnes d'eſtre aſſiſtez : de pourvoir au lo-
gement des étrangers, & ſçavoir par
qui & comment ils devoient eſtre dé-
Conſt. Ap. 2. c. 28. frayez. C'eſtoit à eux que s'adreſſoient
les laïques, pour tout ce qu'ils vouloient
demander ou faire ſçavoir à l'Evêque,
dont ils n'approchoient pas ſi librement
par reſpect, & de peur de l'importu-
ner. Ainſi la vie des Diacres étoit fort
active. Il falloit aller & venir ſouvent
par la ville, & quelquefois même faire
des voyages : & c'eſt pour cette raiſon
qu'ils ne portoient ni manteaux, ni
Conſt. Ap. 2. c. 57. grands habits comme les Preſtres ; mais
ſeulement des tuniques & des dalmati-
ques, pour eſtre plus diſpoſez à l'action
& au mouvement.

XXIII. Hoſpitalité. L'hoſpitalité étoit d'un uſage ordinaire
même entre les Payens. Chez les Grecs
& les Romains les hôtelleries publiques,
n'é-

n'étoient guere que pour les miserables: la plûpart des honnêtes gens avoient des amis dans toutes les villes où ils pouvoient avoir affaire, qui les y recevoient: & qui reciproquement logeoient chez eux quand ils venoient à leur ville. Ce droit se perpétuoit dans les familles. C'étoit un des principaux liens d'amitié entre les villes de Grece & d'Italie, & il s'étendit depuis par tout l'Empire Romain. Ils regardoient ce droit comme une partie de leur religion : Jupiter, disoit-on, y presidoit; la personne de l'hoste & la table où l'on mangeoit avec luy, étoient sacrées.

v. Lib. de Tesser. hospital.

Il ne faut donc pas s'étonner si les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, eux qui se regardoient tous comme amis & comme freres : & qui sçavoient que JESUS-CHRIST l'a recommandée entre les œuvres les plus meritoires. Pourvû qu'un étranger montrât qu'il faisoit profession de la foy orthodoxe, & qu'il estoit dans la communion de l'Eglise, on le recevoit à bras ouverts : qui eust pensé à luy refuser sa maison, eust craint de rejetter JESUS-CHRIST même. Mais il falloit qu'il se fist connoître. Pour cet effet, les Chrétiens qui voyageoient prennoient des lettres de leur Evêque: & ces lettres avoient certaines marques, qui n'estoient connuës que des Chrétiens.

Matth. 25. 34.

v. Baron. an. 142. n. 7.

Elles

v. Prior. de litt. Can.

Elles faisoient voir l'estat de celuy qui voyageoit ; s'il estoit Catholique : si après avoir esté heretique ou excommunié, il estoit rentré dans la paix de l'Eglise : s'il estoit Catechumene ou Penitent, s'il estoit Clerc & en quel rang. Car les Clercs ne marchoient point sans les dimissoires de leur Evêque. Il y avoit aussi des lettres de recommandation pour distinguer les personnes de merite, comme les Confesseurs ou les Docteurs, ou ceux qui avoient besoin de quelque assistance particuliere.

Mœurs Isr. X. p. 102.

1. Tim. 5. 10.

La premiere action d'hospitalité estoit de laver les pieds aux hostes. On voit cette coûtume en plusieurs endroits de l'Ecriture ; & la maniere dont les anciens estoient chaussez, rendoit ce soulagement necessaire. De là vient que dans S. Paul l'action de laver les pieds est jointe à l'hospitalité. Si l'hoste estoit dans la pleine communion de l'Eglise, on prioit avec luy, & on luy déferoit tous les honneurs de la maison ; de faire la priere, d'avoir premiere place à table, d'instruire la famille. On s'estimoit heureux de l'avoir, le repas où il prenoit part estoit estimé plus saint. On honoroit les Clercs à proportion de leur rang : & si un Evêque voyageoit, on l'invitoit par-tout à faire l'office & à prescher, pour montrer l'unité du Sacerdoce & de l'Egli-

Const. Ap. 1. c. 58.

l'Eglise. Que si le voyageur estoit infidelle ou en tel estat que l'on ne pust prier ou manger avec luy, on ne laissoit pas de le recevoir & de le bien traiter. Ainsi les Chrétiens executoient avec grande charité les ordres du Prince qui les obligeoient à loger les gens de guerre, les officiers, & les autres qui voyageoient pour le service de l'estat, ou à leur fournir des vivres. Saint Pacome ayant esté engagé fort jeune à servir dans les troupes Romaines, fut embarqué avec sa compagnie, & aborda en une ville, où il fut fort étonné de voir, que les habitans les recevoient de si bonne grace & les traitoient si bien, que l'on eust dit qu'ils étoient leurs anciens amis. Il demanda qui ils estoient, & on luy dit, que c'estoit des gens d'une religion particuliere, que l'on appelloit Chrétiens. Il commença dès-lors à s'informer de leur doctrine; & ce fut là le commencement de sa conversion.

Vie de S. Pacom. c. 4.

XXIV. Malades. Sepultures. *Matth. 25. 36.*

Les Chrétiens avoient grand soin de la visite des malades, si recommandée dans l'Evangile. Les Prestres sur tout les visitoient, pour les consoler, prier pour eux, & leur administrer l'onction de l'huile sacrée, suivant l'ordonnance de S. Jaques. Souvent aussi ils les guerissoient par l'application d'une autre huile benite, qui se donnoit indifferemment

aux fidelles & aux infidelles ; par les Clercs ou par les laïques, selon qu'ils avoient receu le don des miracles. Quelquefois on employoit pour cet effet l'huile des lampes qui brûloient devant les sepulchres des Martyrs.

v Baron. an. 63. n. 16.

Les Payens n'ayant point d'esperance après la mort, la regardoient purement comme un mal, qui les privoit des biens de la vie ; ou comme un anéantissement qui les délivroit de tous leurs maux. Il n'y avoit presque plus personne qui crust ce que les Poëtes racontoient des supplices ou des recompenses de l'autre vie. Ainsi on ne songeoit point à exhorter les mourans, mais à les divertir : & ils travailloient de leur côté à faire durer le plus qu'ils pouvoient les plaisirs de la vie. Leur maxime étoit celle que rapporte S. Paul après Isaïe : *Beuvons & mangeons, puisque nous mourrons demain*. C'est là où se terminent toutes les moralitez d'Horace. La mort de Petrone sous Neron en est l'exemple le plus fort que je connoisse. Ceux qui étoient plus serieux se consoloient par la Philosophie, & cherchoient à mourir tranquilement.

Adeone me delirare censes ut ista credam ? *Cicer. Tusc. quæst. l.* 1. *n.* 6.

Nec pueri credunt juven.

Isa. 22. 13. 1. *Cor.* 15. 32.

Tacit. Annal. 26.

Les Chrétiens ayant d'autres maximes, ne regardoient la mort que comme la porte de l'éternité. Ainsi vivant bien la plûpart, ils la souhaitoient plus qu'ils ne la craignoient : & ils s'affligeoient

moiens

moins de la perte ſenſible de leurs parens & de leurs amis, qu'ils ne ſe réjouïſſoient de leur bonheur éternel, & de l'eſperance de les revoir dans le ciel. Ils ne comptoient leur mort que pour un ſommeil, ſuivant le langage de l'Ecriture; & de là vient le nom de Cimetiere, qui en Grec ne ſignifie qu'un dortoir. Pour mieux témoigner la foy de la reſurrection, ils avoient grand ſoin des ſepultures, & y faiſoient grande dépenſe, à proportion de leur maniere de vivre. Ils ne brûloient pas les corps; comme les Grecs & les Romains: ils n'approuvoient pas non plus la trop grande curioſité des Egyptiens, qui les gardoient embaumez & expoſez à la veuë ſur des lits dans leurs maiſons. Saint Antoine combattit fort cette coûtume qui duroit encore de ſon temps. *Vie ſaint Ant. c.31. V. Baron. an.34. n. 310. &c.*

Les Chrétiens enterroient les corps comme les Juifs. Après les avoir lavez, ils les embaumoient, & y employoient plus de parfums, dit Tertullien, que les Payens à leurs ſacrifices. Ils les enveloppoient de linges très-fins, ou d'étoffes de ſoye; quelquefois ils le revétoient d'habits precieux. Ils les laiſſoient expoſez trois jours, ayant grand ſoin de les garder cependant, & de veiller auprès en prieres. Enſuite ils les portoient au tombeau: accompagnant le corps *Apol. c. 42.*

avec

Const. Ap. 6. c. ult. 8. c. 41. 42. &c. Prud. hymn. in exeq. avec quantité de cierges & de flambeaux, & chantant des pseaumes & des hymnes, pour louër Dieu & marquer l'esperance de la resurrection. On prioit aussi pour eux : on offroit le sacrifice; & l'on donnoit aux pauvres le festin que l'on nommoit Agape & d'autres aumônes. Au bout de l'an, on en renouvelloit la memoire, & on continuoit d'année en année, outre la commemoraison que l'on en faisoit tous les jours au saint Sacrifice.

Tertull. de Cor. mil. c. 3. Orig. in Job. hom. 3. Cypr. ep. 66.

Fossores. Laborantes. L'Eglise avoit des officiers destinez pour les enterremens, que l'on appelloit fossoyeurs ou travailleurs, & qui se trouvent quelquefois comptez entre le Clergé. On enterroit souvent avec les corps diverses choses pour honorer les defunts, ou en conserver la memoire. Comme les marques de leur dignité, les instrumens de leur martyre : des phioles ou des éponges pleines de leur sang: les actes de leur martyre : leur épitaphe, ou du moins leur nom : des medailles : des feuilles de laurier, ou de quelque autre arbre toûjours vert : des croix : l'Evangile : quelquefois même l'Eucharistie. On observoit de poser le corps sur le dos, le visage regardant vers l'Orient. Au lieu que les Payens pour garder les cendres des morts bâtissoient des sepulcres magnifiques, le

Baron. an. 14. 288.

long

long des grands chemins, & par tout ailleurs dans la campagne; les Chrétiens cachoient ſous terre les corps, les enterrant ſimplement, ou les rangeant dans des caves, comme étoient auprès de Rome les tombes ou catacombes. *v. Tomaſſ. diſci. p. 2, liv. 3. c. 13. 14.*

C'étoit des lieux ſouterrains, taillez dans le tuf, ou pratiquez dans les veines de ſable, dont les Chrétiens avoient fait leurs cimetieres. On y deſcend par des eſcaliers, & on trouve de longues ruës, qui des deux côtez ont deux ou trois rangs de niches profondes où les corps étoient poſez; car on les en a tirez pour la plûpart. De diſtance en diſtance ſont des chambres ſpacieuſes, voûtées & baties avec la même ſolidité, & percées de pluſieurs niches ſemblables à celles des ruës. La plûpart de ces chambres ſont peintes de diverſes hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament, comme les Egliſes l'étoient: & en quelques-uns de ces cimetieres il y a des Egliſes ſouterraines. En pluſieurs on a trouvé des cofres de marbre, ornez de figures de relief, qui repreſentent les mêmes hiſtoires que les peintures. C'étoit des ſepulcres pour les perſonnes les plus conſiderables. Chacun de ces cimetieres eſt comme un grand faux-bourg ſous terre: & quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur. Auſſi les Chrétiens

y trouvoient des retraites assez seures, dans les temps de persecution, pour garder les reliques des Martyrs, pour s'assembler & celebrer les saints Offices, & même pour y demeurer, comme il est écrit de plusieurs Papes. Le livre de Rome souterraine est la description de ces anciens cimetieres. Ils estoient demeurez la plûpart inconnus depuis long-temps, les entrées en ayant esté comblées, & n'ont esté découverts que depuis la fin du siecle passé.

Thomass. disci. p. 1. liv. c. 55. n. 11 &c. On a toûjours eu grande devotion à se faire enterrer auprès des Martyrs; & c'est ce qui a enfin attiré tant de sepultures dans les Eglises : quoi que l'on ait long temps gardé la coûtume de n'enterrer que hors les villes. La veneration des reliques & la créance distincte de la resurrection, ont effacé parmi les Chrétiens l'horreur que les anciens, même les Israëlites, avoient des corps morts & des sepultures. *Const. Ap. 6. c. ult.*

XXV. Evêques. Prêtres. Clercs.

Pour achever le tableau de ces premiers temps, il faut encore dire un mot des Pasteurs & des Ministres de l'Eglise. Origene faisant la comparaison des assemblées des villes avec les Eglises Chrétiennes, dit comme une chose évidente que ceux qui president aux Eglises, ont en effet la vertu & le merite, dont les Magistrats des villes n'ont que le nom. *Cont. Cels. 3. p. 130.*

Et

Et il le dit dans l'ouvrage contre Celse, disputant avec les Payens, à qui il se seroit rendu fort ridicule s'il n'eust pas dit vray. Aussi l'Empereur Alexandre Severe proposoit l'exemple des Chrétiens, pour montrer avec quel soin l'on devoit choisir les officiers publics. On choisissoit donc entre les Chrétiens tels que j'ay tâché de les décrire, ceux dont la sainteté estoit la plus éclatante, & la vertu la plus éprouvée. C'estoit la recompense ordinaire des Confesseurs, qui avoient montré le plus de constance dans les tourmens. Tels estoient Aurelius & Celerinus que S. Cyprien fit Lecteurs. Le dernier avoit plusieurs cicatrices sur son corps, outre que son ayeule & ses deux oncles estoient d'illustres martyrs. Tel estoit le Prestre Numidicus, qui après avoir fait plusieurs martyrs par ses exhortations, & sa femme entre autres, avoit esté luy-même laissé pour mort.

Lampri. in Alex.

Tertull. Apol. c. 39. v. Orig. cont. Cels. lib. 8. in fi.

Cypr. epist. 33. 34. 35.

L'Evêque choisissoit les Clercs souvent sur la priere du peuple, du moins avec sa participation, & toûjours avec le conseil de son Clergé. Mais on avoit peu d'égard à la volonté des Ordinans. Non seulement on n'attendoit pas qu'ils demandassent l'ordre, souvent on les ordonnoit contre leur gré, par force ou par artifice; jusques-là qu'il s'en est trouvé qui n'ont jamais pû se resoudre

v. Cypr. epist. 33.

Cypr. epist. 68. Can. Apost. 1. Const. Apost. 8. c. 4. &c.

à exercer leurs fonctions. L'Evêque estoit choisi en presence du peuple, par les Evêques de la province assemblez dans l'Eglise vacante, du moins au nombre de deux ou trois; car il estoit difficile en ce temps, de tenir des Conciles nombreux sinon dans les intervalles des persecutions, & quelquefois les sieges des Eglises demeuroient long-temps vacans.

Act. 13. 2. 3. v. Baron. an. 44. n. 74.

Les ordinations estoient toûjours precedées d'un jeûne & accompagnées de prieres. Elles se faisoient d'ordinaire la nuit du Samedy au Dimanche. On veilloit cette nuit; ensuite on faisoit l'ordination, dont la principale ceremonie a toûjours esté l'imposition des mains; & elle estoit suivie du sacrifice.

Euseb. 6. hist. c. 43.

L'Evêque n'ordonnoit ni Prestres, ni Diacres, ni autres Clercs, qu'autant précisément qu'il en avoit besoin pour le service de son Eglise, c'est-à-dire, de tout le Diocese. Le nombre n'en estoit pas grand, puisque du temps du Pape S. Corneille l'an 250. de JESUS-CHRIST, l'Eglise Romaine n'avoit que quarante-six Prestres, & en tout cent cinquante-quatre Clercs, quoi qu'il y eust un peuple innombrable. Ils estoient entierement dans la dépendance de l'Evêque, comme des disciples qu'il avoit soin d'instruire, de former & d'élever de

de degré en degré, pour les appliquer aux differentes fonctions suivant leurs talens. Ils ne pouvoient quitter, pour aller servir sous un autre Evêque, sans la permission du leur; & celuy qui les auroit receus, en eust esté repris comme d'une espece de larcin.

Cette autorité des Evêques sur leur Clergé n'estoit pourtant rien moins qu'une domination, & un pouvoir despotique; c'estoit un gouvernement de charité. Les Clercs avoient part à la puissance de l'Evêque, puisqu'il ne faisoit rien d'important sans leur conseil. Il consultoit sur tout les Prestres, qui estoient comme le Senat de l'Eglise. Ils estoient si venerables & les Evêques si humbles, qu'il y avoit à l'exterieur peu de difference entre eux. Les Clercs avoient une espece d'autorité sur l'Evêque même, estant les inspecteurs continuels de sa doctrine & de ses mœurs. Ils l'assistoient dans toutes les fonctions publiques, comme les Officiers des Magistrats, ou plûtôt comme des disciples qui suivent leur maître. S'il eût entrepris d'enseigner ou de faire quelque chose contraire aux traditions Apostoliques; les anciens Prestres & les anciens Diacres ne l'eussent pas souffert: ils l'en eussent averti charitablement; & s'il n'eust pas profité de leurs avis,

Const. Apost. 2. cap. 28.

Const. Apost. 8. l. cap. 12.

ils s'en fussent plaints aux autres Evêques, & l'eussent enfin accusé dans un Concile.

La plûpart des Clercs menoient la vie ascetique ; n'usans que de legumes ou de viandes seiches ; jeûnans souvent, & pratiquans les autres austeritez, autant que le grand travail de leurs fonctions le pouvoit permettre. Sur tout la continence estoit fort recommandée aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres. Ce n'est pas que l'on n'élevât souvent à ces ordres des gens mariez. Car comment auroit-on trouvé, entre les Juifs & les Payens qui se convertissoient tous les jours, des hommes qui eussent gardé la continence jusques à un âge meur? C'estoit beaucoup d'en trouver qui n'eussent eu qu'une seule femme, dans la liberté où estoient les Juifs & les autres Orientaux d'en avoir plusieurs à la fois ; & dans l'usage universel du divorce, qui donnoit occasion d'en changer souvent. Mais quand celuy que l'on faisoit Evêque avoit encore sa femme, il commençoit dès-lors à ne la plus regarder que comme sa sœur : & l'Eglise Latine a toûjours fait observer la même discipline aux Prêtres & aux Diacres. On s'en est depuis relaché en Grece & en Orient. Mais en quelque lieu que ce soit,

ſoit, de l'Egliſe Catholique, il n'a jamais eſté permis à un Prêtre de ſe marier après ſon ordination. S'il le faiſoit, on le dépoſoit, pour peine de ſon incontinence, & on le reduiſoit à l'état d'un ſimple laïque. Quant aux Clercs inferieurs, comme les Lecteurs & les Portiers, ils eſtoient mariez pour l'ordinaire, & habitoient avec leurs femmes. Auſſi pluſieurs paſſoient leur vie dans ces ordres : du moins ils y demeuroient pluſieurs années, pendant leſquelles il pouvoit arriver, ou qu'ils perdiſſent leurs femmes, ou qu'ils s'en ſeparaſſent de gré à gré, pour mener une vie plus parfaite. Quoi qu'il en ſoit, le mariage eſtoit d'autant plus honoré par les veritables Chrétiens, qu'il y avoit des heretiques qui le deteſtoient, & d'autres qui condamnoient les ſecondes nôces comme des crimes.

Tous les Clercs, juſques aux Evêques, vivoient pauvrement, ou du moins ſimplement, comme des gens du commun, ſans qu'il y euſt rien qui les diſtinguât à l'exterieur. Comme ils étoient le plus recherchez dans les perſecutions ils n'avoient garde de ſe faire reconnoître par l'habit, ou par quelqu'autre marque de leur profeſſion ; ils paroiſſoient tout au plus comme des Philoſophes. Pluſieurs avoient diſtribué aux pauvres

leur patrimoine avant que d'eſtre élevez aux ordres. Pluſieurs après leur ordination, continuoient de vivre du travail de leurs mains, à l'exemple de S. Paul. Ce n'eſt pas qu'ils ne puſſent vivre aux dépens de l'Egliſe. Elle fourniſſoit de ſon treſor tout ce qui eſtoit neceſſaire pour la ſubſiſtance des Clercs : & chacun recevoit, par mois ou par ſemaine, une certaine diſtribution en eſpeces ou en argent, ſelon ſes beſoins & ſelon ſon ordre. Car les portions des Clercs les plus élevez en dignité, & chargez par conſequent d'un plus grand travail, eſtoient plus grandes ſuivant le precepte de S. Paul. Il y en avoit auſſi qui gardoient leur patrimoine. Saint Cyprien au temps de ſon martyre, avoit encore une maiſon de campagne, qui luy eſtoit revenuë des grands biens qu'il avoit quittez.

S. Cypr. ep. 34.

1. Tim. 6. 17.

Pont. Diac. Hortos.

Les Paſteurs & les Clercs n'eſtoient pas ſeulement venerables par leur autorité ; leur utilité les rendoit encore aimables. L'Evêque ne manquoit jamais de preſider aux prieres publiques, d'expliquer les ſaintes Ecritures, & d'offrir le ſacrifice tous les Dimanches ou les jours de ſtation : luy & ſes Prêtres eſtoient continuellement occupez à inſtruire des Catechumenes, à conſoler les malades, exhorter des penitens,

nitens, reconcilier des ennemis. Ils accordoient tous les differents. Car on ne souffroit point, suivant la défense de S. Paul, que les Chrétiens plaidassent devant les tribunaux des infidéles : & ceux qui ne vouloient pas se soumettre à l'arbitrage de l'Evêque, estoient excommuniez comme pecheurs impenitens & incorrigibles. Mais les differents estoient rares entre les Chrétiens : desinteressez, humbles & patiens comme ils estoient. Les Evêques prenoient d'ordinaire le Lundy pour examiner les procès : afin que si les parties n'aquiesçoient pas d'abord au jugement, ils eussent le loisir de les appaiser, & leur faire entendre raison, avant le Dimanche suivant, où ils devoient tous prier ensemble & communier. L'Evêque estoit assis avec ses Prêtres assisté des Diacres, & les parties debout au milieu. Après les avoir ouïes il faisoit son possible pour les faire convenir amiablement, & les reconcilier avant que de prononcer le jugement. On y recevoit aussi les plaintes contre ceux qui estoient accusez de ne vivre pas en Chrétiens.

Const. Apost. 2. c. 45. 46. &c. 1. Cor. 6. v. Patres ap. Baron. an. 57. n. 37. 38. &c. Tertull. Apol. c. 39.

L'Evêque avoit la souveraine disposition de tout le tresor de l'Eglise : & on ne craignoit pas qu'il en abusât. Si l'on eust eu le moindre soupçon contre

Const. Apost. 2. c. 24. 25.

tre sa probité, on se fust bien gardé de luy confier le gouvernement des ames, plus precieuses, sans comparaison, que tous les tresors. C'estoit donc à luy que s'adressoient tous ceux qui avoient besoin de secours : il estoit le pere de tous les pauvres, & le refuge de tous les miserables.

Can. Apost. 41.

Qui pourra s'étonner après cela du grand respect que les fidéles portoient aux Evêques & aux Prêtres ? Il alloit jusques à se prosterner devant eux en les abordant, & leur baiser les pieds en attendant leur benediction, & le Prêtre commençoit la conversation par une oraison telle que les Collectes de la Messe & de l'Office. On se tenoit heureux de loger un Prestre ou un Diacre, ou de l'avoir à sa table. On n'entreprenoit aucune affaire importante sans le conseil du Pasteur, qui estoit l'unique directeur de tout son troupeau. On le regardoit comme l'homme de Dieu, comme celuy qui tenoit la place de JESUS-CHRIST, en sorte que la vanité ou le mépris des autres estoit la tentation que l'on craignoit le plus pour les Evêques & pour les Prêtres ; comme pour ceux qui avoient le don de prophetie ou des miracles : car ces graces estoient encore frequentes.

Acta SS. Hippolyti, &c. apud Baron. an. 259 n. 8. Acta S. Suf. an. 294. n. 10. 28.

Ignat. passim. in epist.

Const. Apost. I. c. I.

C'estoit ce respect & cet amour filial qui

qui faisoit tout le pouvoir des Pasteurs. Car ils n'avoient pour se faire obéïr que la voye de la persuasion & les peines spirituelles : ils ne pouvoient user d'aucune autre contraire, que d'intimider les consciences : & ceux qui estoient assez impies pour mépriser leurs censures, n'en souffroient aucune peine temporelle.

XXVI. Discretion & patience des Chrétiens.

Telles furent à peu près les mœurs des Chrétiens tant que le Paganisme regna, & que les persecutions durerent. En general, cet état les obligeoit à une grande vigilance & une attention continuelle à Dieu & sur eux-mêmes. Lors que la persecution estoit ouverte, chacun n'attendoit que l'heure d'être dénoncé par sa femme & par ses plus proches parens, ou avides de ses biens, ou passionnez pour leur religion. C'estoit un moyen seur à leurs debiteurs de se liberer, & à leurs esclaves de s'affranchir. Si-tôt qu'un Payen estoit amoureux d'une fille Chrétienne, il pouvoit la mettre dans la cruelle necessité de s'abandonner à luy, ou de s'exposer aux tourmens. Quand l'Eglise estoit quelque temps en paix, on avoit sujet de craindre tous les jours que la guerre ne recommençât : & cette paix n'estoit jamais si entiere, que beaucoup de Chrétiens ne souffrissent par des émotions

populaires ou autrement : car nous voyons grand nombre de martyrs ſous des Empereurs qui n'ont point excité de perſecution. Du moins ſi les ſupplices ceſſoient, la haine & le mépris ne ceſſoient jamais. Il eſtoit toûjours permis de dire des injures aux Chrétiens, de parler & d'écrire contre eux, de s'en moquer, de les joüer en plein theatre. Tout celà eſtoit non ſeulement impuni, mais approuvé & autoriſé : & les ſeuls paſſages de Celſe rapportez par Origene ſuffiſent pour faire voir avec quelle indignité ils eſtoient traitez. Ils ne pouvoient éviter de voir tous les jours les ceremonies profanes des Payens, de rencontrer par tout des ſtatues infames & des lieux publics de débauche, d'entendre de toutes parts des diſcours impies & diſſolus. Il falloit ſans doute de la force & de la fermeté de cœur, pour conſerver au milieu de tant d'obſtacles une foy ſi vive, & des mœurs ſi pures.

Ils avoient beſoin d'ailleurs d'une diſcretion, pour retenir dans ſes juſtes bornes, cette liberté des enfans de Dieu & cette hardieſſe fondée ſur le témoignage d'une bonne conſcience. Ils ſçavoient mépriſer les mépris mal fondez, & les calomnies les plus injuſtes, ſans ſe mutiner contre les calomniateurs, ſans murmurer, ſans les haïr. Ils avoient grand

ſoin

soin de ne rien faire qui pust attirer ou aigrir la persecution : de garder la paix avec tous les hommes, autant qu'il leur estoit possible, & de vivre même si bien, qu'ils fermassent la bouche aux indiscrets & aux ignorans. Pour celà il falloit s'abstenir de tout ce qui n'estoit pas necessaire pour la pieté, & qui pouvoit irriter les Payens : & s'étudier à leur gagner le cœur en toutes manieres. Les Chrétiens avoient assez de pratiques qui les distinguoient necessairement, sans affecter des singularitez superfluës. Ils vivoient donc à l'exterieur comme les autres Romains, les autres Grecs, & les autres habitans des païs où ils se trouvoient, en tout ce qui n'estoit point contraire à la religion & aux bonnes mœurs. Ils ne s'empressoient point de disputer & de prescher ceux qu'ils ne trouvoient pas disposez. Ils se contentoient de prier pour eux, & de les édifier par leur patience & leurs bonnes œuvres, leur rendant continuellement le bien pour le mal.

Rom. 12. 18.

1. *Pet.* 2. 15.

Leur patience éclatoit principalement à l'égard des Princes, des Magistrats, & des puissances du siecle. On ne les entendoit jamais se plaindre du gouvernement, ou parler avec mépris des puissances, Ils leur rendoient tout l'honneur & toute l'obéïssance qui ne les engageoit

à aucune idolatrie : ils payoient les tributs non ſeulement ſans reſiſtance, mais ſans murmure : & plûtôt que de les frauder, ils donnoient le travail de leurs mains pour y ſubvenir.

Bien loin d'exciter des ſeditions & des revoltes, ils n'eurent jamais de part à toutes les conſpirations, qui ſe formerent contre les Empereurs pendant ces trois ſiecles; quelque méchans que fuſſent les Empereurs, & quelque cruelles que fuſſent les perſecutions. Les Chrétiens furent les ſeuls qui ne chercherent point à ſe défaire de Neron; de Domitien, de Commode, de Caracalla, & de tant d'autres tyrans. Ces gens pouſſez à bout par tant d'injuſtices & de cruautez inouïes, ne ſongerent jamais à prendre les armes pour leur défenſe, quoy qu'ils fuſſent en plus grand nombre, qu'aucune des nations qui faiſoient la guerre aux Romains. Bien plus, tant de ſoldats Chrétiens dont les Armées Romaines eſtoient remplies ne ſe ſervirent jamais des armes qu'ils avoient en main, que ſuivant les ordres de leurs Princes & de leurs Chefs : & l'on vit des legions entieres, comme celle de ſaint Maurice, ſe laiſſer maſſacrer ſans aucune reſiſtance, plûtôt que de manquer à ce qu'ils devoient à Dieu ou à Ceſar.

Tertull. Apol. c. 35. 36. 37.

A peine purent-ils ſe reſoudre à ouvrir

vrir la bouche, pour se défendre, & à publier quelques réponses, contre les horribles calomnies dont on les chargeoit. Pendant près d'un siecle, ils se contenterent de souffrir; à l'exemple de leur divin Maître, qui ne répondoit rien à ses accusateurs, & se livroit sans resistance à celuy qui le jugeoit injustement. Ils se contentoient de leurs bonnes actions pour toute justification. Ce ne fut que du temps de l'Empereur Adrien qu'ils commencerent à écrire quelques Apologies : mais si respectueuses, & toutefois si fermes & si graves qu'il estoit aisé de voir, qu'elles ne venoient que d'un zele sincere pour la verité.

Orig. cont. Cels. init.

1. Pet. 2. 23.

Cette patience invincible, força à la fin toutes les puissances de se soumettre à l'Evangile. Les persecutions duroient encore, quoy qu'il y avoit déja un nombre prodigieux de Chrétiens. Il y en avoit plusieurs entre les domestiques de l'Empereur Alexandre; il y en avoit jusques dans le Palais de Diocletien: qui fut quelque temps la retraite des plus zelez Confesseurs de Rome : le Pape S. Gaius & S. Gabinus pere de sainte Susane, étoient ses propres neveux. Le peuple touché de leurs vertus & de leurs miracles frequents, commençoit à leur faire justice; à publier hautement,

Acta S. Sebast. & S. Susan.

ment, que leur Dieu estoit grand, & qu'ils estoient innocens : & il arrivoit quelquefois, que tandis que l'on tourmentoit des Martyrs, la populace amassée à ce spectacle, prenoit leur party malgré eux, & chassoit le Magistrat de son tribunal à coup de pierres. Souvent les Greffiers, les Geoliers, les Bourreaux se convertissoient, s'écrioient tout-d'un-coup qu'ils estoient Chrétiens & se rendoient compagnons de leurs supplices. On a vû jusques à des Comediens se convertir sur le theatre où ils jouoient les saints Mysteres, & devenir des Martyrs illustres : comme sous Diocletien saint Ardelion & saint Genés. De là vient la cruauté extrême de la derniere persecution ; on voyoit que tout le monde se faisoit Chretien : mais elle ne fit, non plus que les autres, qu'étendre & affermir la religion : en sorte que tout luy estoit déja favorable, quand Constantin s'en declara le protecteur.

Acta S. Bonif. n. 1. 305. S. Cassian. Exceptor. Tingi 3. Dec. S. Avronian. Commentar. Roma Martyrol. 1. Feb. S. Evilas. Martyr. 20. Sep. Acta SS. 40. Martyr. 9. Mar. Baron. an. 303. n. 118.

XXVII. III. Partie. Eglise en liberté.

Me voicy à la troisiéme Partie de ce Traité, où je dois representer les mœurs des Chrétiens, depuis que l'Eglise fut en paix & en liberté. On soupiroit depuis trois cens ans aprés cette paix, comme un état où les fidéles serviroient Dieu sans aucun obstacle : mais l'experience ne fit que trop voir que la persecution

étoit plus avantageuse. Cependant les mêmes mœurs que j'ay décrites subsisterent encore long-temps : ainsi il ne me reste icy qu'à remarquer les differences que causa d'abord le libre exercice de la religion.

Quoi que l'on eust toûjours apporté un grand soin à examiner ceux qui demandoient le Baptême : on eut besoin d'un plus grande circonspection, lors qu'il n'y eut plus de peril à estre Chrétien : & que l'interêt temporel, & divers autres mauvais motifs le purent faire desirer. On examinoit donc d'abord celuy qui se presentoit sur les causes de sa conversion; sur son état : de libre ou d'esclave, sur ses mœurs & sa vie passée. Ceux qui étoient dans une profession criminelle ou dans quelque autre peché d'habitude, n'estoient point receus qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. Ainsi on rejettoit les femmes publiques, & ceux qui en faisoient trafic; les gens de theatre; les gladiateurs; ceux qui couroient dans le cirque; qui dansoient ou chantoient devant le peuple; en un mot tous ceux qui servoient aux spectacles, & ceux qui y estoient adonnez : les charlatans, les enchanteurs, & les divins : ceux qui donnoient des caracteres pour guerir ou preserver de certains maux, & qui faisoient métier de

Examen & preparation au Baptême.

Const. Ap. 8. c. 31.

de quelque autre eſpece de ſuperſtition. On ne recevoit point toutes ces ſortes de gens, qu'ils n'euſſent auparavant quitté leur mauvaiſe habitude, & on ne s'y fioit qu'aprés les avoir éprouvé quelque temps.

Celuy qui eſtoit jugé capable de devenir Chrétien, eſtoit fait Catechumene par l'impoſition des mains de l'Evêque, ou du Prêtre commis de ſa part pour cette fonction : qui le marquoit du ſigne de la Croix, en priant Dieu qu'il profitât des inſtructions qu'il recevroit, & qu'il ſe rendît digne de parvenir au ſaint Baptême. Il demeuroit en cet état pendant un long-temps, comme de trois ans; & cependant on l'inſtruiſoit des veritez neceſſaires au ſalut. Premierement de l'unité de Dieu & de la Trinité des perſonnes, de la création, de la providence, de la nature de l'homme, & de la conduite de Dieu ſur le genre humain: puis de l'Incarnation, & des autres myſteres de JESUS-CHRIST.

Conſt. Apoſt. 7. 40.

De Catech. rud.

Saint Auguſtin a fait un Traité exprès pour montrer aux Catechiſtes la methode de ces inſtructions, & leur en donner un modéle. Le temps en eſtoit plus long ou plus court, ſuivant le progrez du Catechumene. On ne regardoit pas ſeulement s'il apprenoit la doctrine, mais s'il corrigeoit ſes mœurs : & on

le laissoit en cet estat jusques à ce qu'il fust entierement converty. De là vient que plusieurs differoient leur Baptême jusques à la mort. Car on ne le donnoit jamais qu'à ceux qui le demandoient: quoy que l'on exhortât souvent les autres à le demander.

Ceux qui demandoient le Baptême, & qui en étoient jugez dignes, donnoient leurs noms, & étoient écrits sur la liste des Competens ou Illuminez. On les instruisoit encore plus particuliermment pendant tout le Carême : & on les faisoit venir plusieurs fois à l'Eglise pour les examiner, & faire sur eux des exorcismes & des prieres en presence des fidéles. C'est ce que l'on appelloit les Scrutins; que l'on a continué d'observer pendant plusieurs siecles, même pour les petits enfans : & il en reste encore des vestiges dans l'Office de l'Eglise. A la fin du Carême on leur expliquoit le Symbole par des instructions dont nous avons des exemples dans les Catecheses de saint Cyrille de Jerusalem, & dans plusieurs Sermons de Saint Augustin.

Photizomeni.

v Cod. Sa.ra. edit. Roma 680. Ord. Rom. Miss. Fer. 4. post Domin. 4. Quadrag. & ibi Durand.

Aprés toutes ces préparations, on les baptisoit solemnellement la veille de Pâque, afin qu'ils resuscitassent avec JESUS-CHRIST : ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils receussent le Saint-Esprit avec les Apôtres : car on leur donnoit en

De Symbol ad Catech.

en même temps la confirmation. Regulierement on ne baptisoit qu'à ces deux fêtes : mais on baptisoit en tout temps ceux qui se trouvoient en peril. Les nouveaux baptisez portoient pendant toute l'octave la robbe blanche qu'ils avoient receuë à leur baptême, pour marque de l'innocence qu'ils devoient garder jusques à la mort : & dès-lors ils assistoient librement à tous les offices de l'Eglise.

Il ne faut pas douter que dans ces temps de liberté, tous les Chrétiens ne fussent plus assidus aux prieres publiques, & plus exacts à s'assembler à toutes les heures de l'office du jour & de la nuit. On bâtit aussi alors un plus grand nombre d'Eglises ou maisons d'oraison, & on les orna plus magnifiquement : & peut-estre ne sera-t-il pas inutile de décrire une de ces anciennes Eglises, suivant ce que l'on en voit & dans les livres & dans les bâtimens les plus anciens.

XXVIII. Forme des Eglises & leurs ornemens. *v. Euseb. hist. Eccl. 10. cap. 4. de vita*

L'Eglise estoit separée autant qu'il se pouvoit de tous les bâtimens profanes : éloignée du bruit, & environnée de tous côtez de cours, de jardins, ou de bâtimens dépendans de l'Eglise même. D'abord on trouvoit un Peristile, c'est-à-dire une cour carée environnée de galeries couvertes, soûtenuës de colonnes, comme sont les cloistres des

Mo-

Monasteres. Sous ces galeries se tenoient les pauvres, à qui l'on permettoit demandier à la porte de l'Eglise : & au milieu de la cour estoit une ou plusieurs fontaines pour se laver les mains & le visage avant la priere : les benitiers leur ont succedé. Au fonds étoit un double vestibule, d'où l'on entroit par plusieurs portes dans la sale ou Basilique, qui estoit le corps de l'Eglise. Je dis qu'il estoit double, parce qu'il y en avoit un en dehors, & un autre en dedans que les Grecs appelloient Narthex. Près de la Basilique en dehors estoient d'ordinaire deux bâtimens. Le Baptistere, à l'entrée : au fonds, la Sacristie ou le tresor; nommé aussi Secretarium ou Diaconicum. Souvent le long de l'Eglise il y avoit des chambres ou cellules, pour la commodité de ceux qui vouloient mediter & prier en particulier : nous les appellerions des Chappelles.

Const. l. 3. c. 34. 35. &c. c. 50. l. 4. c. 58. Paulin. ep. 12. & Natal. 10.

La Basilique estoit partagée en trois, suivant sa largeur, par deux rangs de colonnes, qui soutenoient des galeries des deux côtez, & dont le milieu estoit la nef, comme nous voyons à toutes les anciennes Eglises. Vers le fonds à l'Orient estoit l'autel, & derriere estoit le presbytere ou sanctuaire, & ou les Prêtres estoient assis pendant l'Office ayant au milieu d'eux l'Evêque, dont la chaire

re eſtoit ainſi tout au fonds de la baſilique, & terminoit la veuë de ceux qui entroient par la principale porte. Devant l'autel eſtoit un retranchement d'une baluſtrade à jour, que l'on peut appeller le chœur ou le chancel; & à l'entrée, au milieu, eſtoit le pulpitre ou

Cancelli. Ambon : qui étoit une tribune élevée, où l'on montoit des deux côtez, ſervant aux lectures publiques. Quelquefois

De or. S. Mar. Mai. on en faiſoit deux, pour laiſſer le milieu libre, & ne point cacher l'Autel: à la droite de l'Evêque & à la gauche du peuple eſtoit le pulpitre de l'Evangile; & de l'autre côté celuy de l'Epître. Depuis le pulpitre juſques à l'Autel, eſtoit la place des Chantres, qui n'étoient que de ſimples Clercs deſtinez à cette fonction.

L'Autel eſtoit une table de matiere precieuſe, d'argent, ou d'or enrichi de pierreries, au moins de marbre ou de porphyre; placée autant qu'il eſtoit poſſible ſur la ſepulture de quelque Martyr. Car comme on avoit accoûtumé de s'aſſembler à leurs tombeaux, on y bâtit les Egliſes, ou bien on transfera leurs corps aux lieux où on les bâtit: & delà eſt venuë enfin la regle de ne point conſacrer d'autel ſans y mettre des reliques. Ce ſont ces ſepulcres des Martyrs que l'on appelloit Memoires ou

Con

Confessions. Elles étoient sous terre : & on y descendoit par-devant l'autel, qui estoit placé dessus. Il n'y avoit rien qui posât immediatement sur l'autel, ny qui y demeurât hors le temps du sacrifice : mais il estoit environné de quatre colonnes aux quatre coins, soutenant une espece de tabernacle qui couvroit tout l'autel, & que l'on nommoit Ciboire, à cause de sa figure qui estoit comme une coupe renversée.

Derriere l'autel estoit, comme j'ay dit, la place des Prêtres. C'estoit une voûte en berceau, plus basse que le reste de l'Eglise qui s'appelloit Conque, comme estant en forme de coquile ou Abside, à cause de l'arc qui la terminoit par-devant. On appelloit aussi ce fonds de l'Eglise, Tribunal : parce que dans les basiliques profanes c'estoit le lieu où le Magistrat estoit assis accompagné de ses Officiers. Aussi cette partie de la basilique estoit plus relevée que le reste : *Ord.Rom.* en sorte que l'Evêque descendoit pour s'approcher de l'autel.

Tout cela estoit orné magnifiquement. Le ciboire & les colonnes qui *Anast. in* le soutenoient étoient souvent tout d'ar- *Silvest. in* gent ; & il y en avoit du poids de trois *Leone III.* mille marcs. Entre ces colonnes on met- *&c.* toit des rideaux d'étoffe precieuse pour *Id. in* enfermer l'autel des quatre côtez. Le *Steph. IV.*

cibois-

ciboire estoit orné d'images, & avoit des pieces d'or massif, comme une croix pour la terminer par en haut : & la boiste où l'on gardoit l'Eucharistie pour les malades, que nous appellerions aujourd'huy ciboire. On suspendoit aussi sur les autels des colombes d'or ou d'argent, pour representer le Saint-Esprit : & quelquefois on y renfermoit le saint Sacrement. Quelquefois on couvroit d'argent l'Abside entiere : du moins on la revétoit de marbre aussi bien que la conque. Les colonnes qui soutenoient la basilique étoient de marbre, avec des chapitaux de bronze doré : elle étoit pavée de marbre, & souvent toute incrustée en dedans.

Conc. Constantin. an. 536. Act. 5.

Opus musivum.

On y employa fort, sur tout dans les siecles suivans, les ouvrages de Mosaïque : qui est une marqueterie de petites pieces de verre peintes de diverses couleurs, dont on fait toutes sortes de figures qui ne s'effacent jamais. Ce n'est pas que les Eglises n'eussent aussi d'autres peintures : leurs murailles en étoient couvertes pour la plûpart. On y voyoit diverses histoires de l'Ancien Testament, sur tout celles qui étoient figures des mysteres du Nouveau. L'arche de Noé, le sacrifice d'Abraham, le passage de la mer rouge, Jonas jetté dans la mer, Daniel entre les lions. On y voyoit en plusieurs en-

v. Roma Subterr. lib. 4. cap. 6. 7. &c.

endroits la figure du Sauveur & quelques-uns de ses miracles : comme la multiplication des pains & la resurrection de Lazare. Enfin l'on representoit dans chaque Eglise l'histoire du Martyr dont les reliques y reposoient. Prudence nous en donne deux beaux exemples de S. Cassien & de S. Hippolyte. Ces peintures étoient faites principalement pour les ignorans, à qui elles servoient de livres, comme dit le Pape Gregoire II. écrivant à l'empereur Leon auteur des Iconoclastes. *Les hommes*, dit-il, *& les femmes tenans entre leurs bras les petits enfans nouveaux baptisez, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens, ou aux Gentils étrangers : ainsi ils les édifient & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu.* Les portes de l'Eglise étoient ornées d'ivoire, d'argent ou d'or : & toûjours garnies de rideaux.

Prud. Peristeph. 9. de S. Cass. ibid. 11. de S. Hippolyto.

Greg. II. Ep. 1. in Conc. Nic. II.

Hieron. ad Demetr. Paul. Natal. 3. & 6. Anast. in Leon. III.

Le Diaconicum ou Sacristie étoit un bâtiment considerable joignant l'Eglise. Là étoit le tresor des vases sacrez ; des livres, des habits sacerdotaux, & des autres meubles precieux ; on y gardoit aussi les oblations des fidelles, & quelquefois l'Eucharistie. L'Evêque s'y assembloit avec son Clergé ; pour traiter en secret les affaires Ecclesiastiques ; ou pour se preparer au sacrifice : comme S. Martin, qui avoit accoûtumé d'y passer trois heures

Sever. de vita S. Mart.

res en oraiſon avant la Meſſe. C'eſt de là que ce lieu prit le nom de Secretarium; & il y en avoit de ſi ſpacieux, que l'on y a tenu des Conciles. En quelques Egliſes il y avoit deux ſales differentes pour ces deux uſages : l'une pour ſerrer les vaiſſeaux ſacrez, l'autre pour mediter ou conferer.

Paul. ep. 12.

Ils avoient grand nombre de calices & de patenes ; qui dans les premiers temps n'étoient ſouvent que de verre, mais ſouvent auſſi d'argent ou d'or, même durant les perſecutions. Les calices étoient les coupes dont les Romains ſe ſervoient communément pour boire ; les patenes étoient leurs plats pour ſervir les viandes. Les calices des Egliſes étoient la plûpart du poids de trois marcs; les patenes étoient de grands baſſins juſques au poids de quarante-cinq marcs & communément de trente. On ſe ſervoit dès-lors de cierges, & on en allumoit toûjours grand nombre même en plein jour, avec grand nombre de lampes. C'étoit depuis longtemps des marques de reſpect & de joye. On portoit du feu devant les Magiſtrats Romains. Horace le remarque en ſe moquant de la vanité d'un Preteur de la petite ville de Fondy : & la notice de l'Empire nous repreſente, entre les marques de la plûpart des grands Officiers, une table qui porte un livre poſé ſur un

Lib. Pont. in Mar. & alibi paſſim. lib. 30. lib. 20.
v. Hier. in vigilant. c. 3.

Prunæque batillum. 1. *Sat.* 5.

un coussin, quelquefois découvert, quelquefois couvert d'un grand voile, & accompagné de deux chandeliers avec des cierges allumez ; ce qui a bien du rapport à nos autels. On trouve des chandeliers d'or donnez aux Eglises dans les premiers temps jusques à trente-sept marcs la piece, & d'argent jusques à quarante cinq marcs. On trouve l'usage des cierges parfumez même dans les Provinces, comme au baptême de Clovis. *Anastas. in Sylvest. 25. lit. Greg. Tur. lib. 2.*

Le baptistere étoit d'ordinaire basti en rond, ayant un enfoncement où l'on descendoit par quelques marches, pour entrer dans l'eau : car c'étoit proprement un bain. Depuis on se contenta d'une grande cuve de marbre ou de porphyre comme une baignoire : & enfin on se réduisit à un bassin comme sont aujourd'huy les fonts. Le baptistere étoit aussi orné de peintures convenables à ce Sacrement, & garny de plusieurs vases d'or & d'argent, pour garder les saintes huiles & pour verser l'eau. Ceux-cy estoient souvent en forme d'agneaux ou de cerfs, pour representer l'Agneau dont le Sang nous lave, & pour marquer le desir des ames qui cherchent Dieu, comme un cerf alteré cherche une fontaine, suivant l'expression du Pseaume. On y voyoit aussi l'image de S. Jean-Baptiste, & une colombe d'or ou d'argent suspen- *Paulin. ep. 12. Lib. Pontif. in Innoc. I. & al. Ps. 4. 1. 1.*

 duë

duë ſur le bain ſacré, pour mieux repreſenter toute l'hiſtoire du Baptême de Jesus-Christ, & la vertu du Saint-Eſprit qui deſcend ſur l'eau baptiſmale. Quelques-uns même diſoient le Jourdain pour dire les fonts.

Conc. Conſtantin. an. 535.

Telles eſtoient à peu près les anciennes Egliſes & les baſtimens qui les accompagnoient : ſans parler de la maiſon de l'Evêque, & du logement des Clercs, d'où vinrent dans la ſuite des ſiecles les cloiſtres des Chanoines : ſans parler auſſi des hôpitaux de diverſes ſortes, qui étoient d'ordinaire près de la principale Egliſe.

Cependant les Gentils reprochoient aux Chrétiens de n'avoir ny temples, ny autels, ny ſtatuës, ny ſacrifices, ny feſtes : & les Chrétiens ne s'en défendoient qu'en diſant, que ny les temples, ny les autels materiels, ny les ſacrifices ſanglans, n'étoient pas dignes de la majeſté de Dieu. Qu'il n'y avoit point d'autres images que ſon Fils, & les ames raiſonnables, qui par l'imitation de ce Fils ſe rendoient ſemblables au Pere. Qu'ils luy offroient en tout temps & en tous lieux des ſacrifices de loüanges ſur les autels de leurs cœurs, allumez du feu de la charité. Enfin que les vrais Chrétiens étoient toûjours en feſte, par le détachement des choſes tem-

Orig. in Celſ. lib. 8.

temporelles, le repos de la bonne conſcience, & la joye de l'eſperance du Ciel. Voila comme ils ſe défendoient des reproches des Payens. Ils ne diſoient point : Nous avons des temples & des autels comme vous, quoy que d'une autre figure.

En effet ces mots donnoient aux Payens des idées toutes differentes de nôtres. Un autel eſtoit un foyer de pierre dreſſé dans une place devant un temple ou une idole, mais toûjours à découvert; où l'on faiſoit brûler la chair des victimes & où l'on verſoit du vin, du lait, du miel & d'autres ſortes de libations. Un temple étoit un baſtiment d'une certaine forme ronde ou oblongue, où l'on obſervoit certaine proportion & certains ornemens ſuivant la difference des divinitez; comme l'on peut voir dans Vitruve. Ils eſtoient petits, pour la plûpart, ſans feneſtres ou peu éclairez; auſſi ne contenoient-ils que les idoles & les preſens que l'on leur faiſoit; le peuple n'y entroit point : il demeuroit dehors autour de l'autel.

Nos Egliſes reſſembloient bien plus à des ſalles pour traiter les affaires, telles qu'eſtoient les baſiliques, dont Vitruve fait la deſcription : ou à des écoles publiques. On y voyoit un tribunal élevé avec la chaire de celuy qui preſidoit à l'aſ-

Vitr. lib 4. c. 1.
Baron. ad Martyr.
S. Aug.

l'assemblée : une pulpitre pour les lecteurs, des bancs pour les auditeurs, des livres & des armoires, des lampes & des chandeliers; une table, dont on ne sçavoit pas bien l'usage, seulement on sçavoit qu'il y avoit quelque repas qu'ils prenoient ensemble. Aussi les Chrétiens donnoient plûtôt aux lieux de leurs assemblées, les noms d'Eglise, de Basilique, d'Oratoire, de Dome, ou de Maison de Dieu, ou du Seigneur. Ils se servoient rarement du nom de Temple, & jamais que je sçache de ceux de *Delubrum* & de *Fanum* : ils disoient souvant la sainte table pour l'autel. Dans la suite, on se servit même des temples bâtis par les Payens : quand ils se trouverent propres pour les usages de la religion. Ainsi dans Rome on a converty en Eglises le Pantheon, la Minerve, la Fortune virile & quelques autres.

Domus Dei. Dominicum. Kyriace. Kirk.

Les Eglises n'étoient pas seulement grandes & belles, elles étoient gardées avec soin & tenuës toûjours fort propres. Saint Jerôme louë le Prêtre Nepotien du soin qu'il avoit que l'autel de son Eglise fust net, les murailles point enfumées, le pavé froté, la sacristie propre, les vases luisants : que le Portier fust assiduëment à la porte. C'étoit à quoi servoient les bas Officiers, quelque nom que l'on leur donnât, Portiers, Man-

Mansionaires, Chambriers, Sacristins; & ces Officiers étoient toûjours en grand nombre dans les grandes Eglises. On voit encore, par la formule de l'ordination, que la charge des Portiers étoit de donner le signal de la priere aux heures reglées, soit par le son des cloches, lors que l'usage en fut receu, c'est-à-dire vers le septiéme siecle, soit de quelqu'autre maniere : ouvrir l'Eglise à ces heures, & en tenir les portes, pour n'y laisser entrer ny les infidéles, ny les excommuniez : en garder les clefs en tout temps, & prendre garde que rien ne s'y perdît. On voit dans les Dialogues de saint Gregoire, que les Mansionaires avoient soin des lampes. C'étoit ces Officiers qui ornoient l'Eglise aux jours solennels : soit avec des tapisseries de soye ou d'autres étoffes precieuses, soit avec des feuillages & des fleurs : en un mot, ils faisoient tout ce qui estoit necessaire pour tenir le lieu saint en estat d'imprimer du respect, & de la pieté. Toutes ces fonctions paroissoient si grandes, que l'on ne permettoit pas à des Laïques de les faire : & l'on aima mieux établir exprès de nouveaux ordres de Clercs, pour en soulager les Diacres.

Cubicularii Æditui.

v. Baron. an. 58. n. 102.

Dial. 1. c. 5. & 3. c. 24. Paul. Nat. 3. & 6.

XXIX. Les choses sensi-

En effet, quoy que la religion Chrétienne soit toute interieure & toute spirituelle,

bles servent à la Religion.

rituelle, les Chrétiens sont des hommes qui ressentent comme les autres les impressions des sens & de l'imagination. On peut dire même que la plûpart n'agissent & ne vivent que par là; car combien peu y en a-t-il qui s'appliquent aux operations purement intellectuelles, & ceux-là même, combien en sont-ils détournez? Il faut donc aider la pieté par les choses sensibles. Si nous étions des Anges, nous pourrions prier également en tous lieux : au milieu d'un marché, ou d'une ruë fort passante, dans un corps de garde, dans un cabaret, plein de tumulte & de débauche, dans la cloaque la plus infecte. Pourquoy fuyons-nous tous ces lieux où nous nous trouvons dissipez & incommodez, sinon pour aider la foiblesse de nos sens, & de nôtre imagination? Ce n'est pas Dieu qui a besoin de temples & d'oratoires, c'est nous. Il est également present en tous lieux, & toûjours prêt à nous écouter : mais nous ne sommes pas toûjours en état de luy parler. Il est donc inutile de consacrer des lieux particuliers à son service, si on ne les met en estat de nous inspirer la pieté. N'éprouvons-nous pas tous les jours la difficulté qu'il y a de prier dans une Eglise si mal située, que l'on y entend le bruit d'une ruë ou d'une place publique :

que : si salle que l'on ne sçait où se placer, ny où se mettre à genoux : où l'on est continuellement poussé & foulé aux pieds par les passans : & continuellement interrompu par des enfans qui crient, des questeuses, des aveugles, & d'autres mendians de toutes sortes. Ajoûtez que les yeux ne soient frapez que d'une architecture Gothique, & de mauvais ornemens : de tableaux enfumez & poudreux, ou placez à contre-jour : de statuës mal faites ou mutilées : de tapisseries d'histoires profanes, & quelquefois scandaleuses, tenduës de sorte qu'elles rompent toute la symetrie du bâtiment ; supposé encore que pendant l'office public on dise plusieurs Messes basses de differens costez, que les uns chantent, les autres prient en particulier, les autres causent, quelques-uns dorment. Au contraire si l'on trouve une Eglise éloignée du bruit, tranquille & bien arrangée, bien bastie, bien propre, où un Clergé bien reglé fasse l'office avec grande modestie, on sera porté à entendre cet office avec attention, 1. Cor. 14. & à prier du cœur en même temps que 15. de la langue.

Les saints Evêques des premiers siecles avoient observé tout celà. Ces Saints étoient des Grecs & des Romains, souvent grands Philosophes & toûjours bien in-

instruits de toute ſorte de bienſéance. Ils ſçavoient que l'ordre, la grandeur & la netteté des objets exterieurs, excite naturellement des penſées nobles, pures, & bien reglées; & que les affections ſuivent les penſées : mais qu'il eſt difficile que l'ame s'applique aux bonnes choſes, tandis que le corps ſouffre, & que l'imagination eſt bleſſée. Ils croyoient la pieté une choſe aſſez importante pour l'aider en toutes manieres. Ils vouloient donc que l'office public, particulierement le ſaint Sacrifice, fuſt celebré avec toute la majeſté poſſible, & que le peuple y aſſiſtât avec toute ſorte de commodité: qu'il aimât les lieux d'oraiſon, & y gardât un profond reſpect. Mais ils ſçavoient bien en bannir le faſte ſeculier, le luxe effeminé, & tout ce qui peut amollir & fraper dangereuſement les ſens; ils ne vouloient pas les flater, mais s'en aider. Tout ceci s'entendra mieux en décrivant la liturgie toute entiere.

XXX. Ordre de la Liturgie.

On offroit le Sacrifice tous les Dimanches, les feſtes des Martyrs, les jours de jeûne, ou plus ſouvent, ſuivant la coûtume de chaque Egliſe. On diſoit auſſi des Meſſes votives pour des devotions publiques ou particulieres. Les Dimanches & les feſtes on la celebroit aprés Tierce, les jours de jeûne plus tard, ſelon que l'on devoit manger aprés None, ou aprés

Vêpres. L'heure venuë, le peuple s'assembloit en la principale Eglise, pour de-là se rendre avec l'Evêque & tout le Clergé au lieu où la Station estoit indiquée. Car l'Evêque visitoit ainsi toutes ses Eglises tour à tour : & de cette marche pour y aller en corps & en ordre, sont venuës les Processions. *V. Cod. Sacram. edit. Romæ 1680.* *V Ord. Rom.*

Tandis que l'on entroit & que chacun s'arrangeoit, le chœur chantoit un Pseaume avec son antienne, à qui le nom d'Introïte en est demeuré. Les Diacres, & ceux qui estoient instituez pour les aider, c'est-à-dire les Soudiacres & les Portiers, marquoient à chacun sa place à mesure qu'il entroit; en sorte qu'il n'y avoit point de confusion. Estant rangez ils prioient quelque temps en silence, puis l'Evêque saluoit le peuple, & concluoit la priere prononçant tout haut l'oraison qui de-là s'appelle Collecte.

L'Evêque s'asséoit alors dans son trône, qui estant au fonds de la Basilique, estoit le point de vûë où se terminoient les regards de toute l'assemblée. Aussi chaque Pasteur estoit l'Image visible de Dieu : & comme dit S. Paul, il estoit le modéle de son troupeau, ainsi que Jesus-Christ estoit le sien. Les Prêtres l'environnoient, estant assis, des deux costez à droit & à gauche dans le demy cercle de l'Abside : les Diacres *1. Cor. 11. 1.* *1. Tim. 4. 12.* *Tit. 2 7.*

Apoc. 4. estoient debout. Ainsi l'Eglise ressembloit assez à l'image du Paradis que S. Jean rapporte dans l'Apocalypse.

L'Evêque dans son trône, un livre à la main comme on peint les Peres, tenoit la place de cette figure humaine sous laquelle Dieu paroissoit. Les Prêtres estoient ce Senat auguste marqué par les vingt-quatre vieillards. Les Diacres & les autres Officiers estoient les Anges, toûjours prêts à servir & executer les ordres de Dieu. Devant le trône de l'Evêque estoient sept chandeliers, & l'Autel où l'on offroit les parfums, symbole des prieres, & ensuite l'Agneau sans tache, quoy que sous une forme empruntée. Les troupes des fidéles dont tout le reste de la Basilique estoit plein, representoient assez bien la multitude innombrable des bien-heureux, qui revêtus de robes blanches & des palmes à la main, chantoient à haute voix les loüanges de Dieu. Telle estoit la face des assemblées Ecclesiastiques.

Ordo Rom.

Apoc. 8. 3.

Apoc. 5.

Apoc. 7. 9.

Après que chacun avoit pris sa place, un Lecteur montoit sur l'Ambon, & faisoit quelque lecture de l'ancien Testament, puis du Nouveau, c'est-à-dire, des actes ou dés Epîtres des Apôtres : car la lecture de l'Evangile estoit reservée à un Prêtre ou à un Diacre. Pour rendre ces lectures plus agréables, & donner le loisir au peuple de les mediter, & aux

Lecteurs

Lecteurs de se reposer, on les entremé-loit de Pseaumes & d'Antiennes, & du chant d'Alleluia, que l'on mettoit dès-lors avant l'Evangile. Toutes les Lectures se faisoient en langue vulgaire; c'est-à-dire en la langue que parloient les honêtes gens de chaque païs. Car quoy que la langue Punique fust encore en usage parmy le petit peuple d'Afrique du temps de S. Augustin, on ne voit pas que l'Eglise s'en servît. Mais dans la Thebaïde il falloit que l'on fist les lectures en Egyptien, puisque S. Antoine qui n'entendoit point d'autre langue, fut converty pour avoir oüi l'Evangile. Dans la haute Syrie la plûpart des Evêques n'entendoient point le Grec, & ne sçavoient que le Syriaque, comme il paroît par les Conciles où ils avoient besoin d'interprétes.

Vie de S. Ant. c. 1.

Concil. Eph. Conc. Calced. Act. 10. init.

XXXI. Sermon.

La lecture estoit suivie du Sermon. Le Prelat expliquoit ou l'Evangile ou quelqu'autre partie de l'Ecriture, dont il prenoit souvent un livre pour l'expliquer tout de suite; ou bien il choisissoit les sujets les plus importans. Nous avons des exemples d'explications suivies dans plusieurs homelies de S. Jean Chrysostome, & dans les Traitez de S. Augustin sur le Pseaume, sur S. Jean, sur S. Paul. Nous voyons des sujets choisis dans S. Ambroise, qui traite d'abord l'ouvrage des six

jours à l'imitation de S. Basile, puis l'histoire de Noé, d'Abraham & des autres Saints de l'ancien Testament les plus illustres. La plûpart de ces Traitez & des Commentaires des Peres sur l'Ecriture, ne sont que des Sermons qu'ils ont redigez ensuite, ou que l'on écrivoit sous eux par cet art des notes dont j'ay parlé.

Ce n'estoit point des discoureurs oisifs comme les Sophistes, qui disputoient dans les Ecoles, par une mauvaise émulation de se contredire, ou de rafiner les uns sur les autres; ou qui écrivoient dans leur cabinet, pour montrer leur érudition & leur bel esprit. C'estoit des Pasteurs très-occupez d'une infinité d'affaires de charité, entr'autres de l'accommodement des differens; qui ne laissoient pas de prêcher très-souvent, pour s'acquiter de la fonction qu'ils regardoient comme la plus essentielle à leur ministere. Car dans ces premiers siecles tous les Evêques préchoient, & il n'y avoit guere qu'eux qui préchassent. On commença en Orient à faire quelquefois précher des Prêtres d'un talent extraordinaire comme saint Jean Chrysostome : & en Occident saint Augustin fut des premiers.

V. Aug. de opere Monich. c. 29. & Epist. ad Dios. v. Synes. Ep. 57.

De-là vient que nos Predicateurs trouvent les Sermons des Peres si éloignez de l'idée de predication qu'ils se sont formée : simples, sans art, qui paroisse; sans

ſans diviſions, ſans raiſonnemens ſubtils, ſans éruditions curieuſes ; quelques-uns ſans mouvemens, la plûpart fort courts. Il eſt vray : ces ſaints Evêques ne prétendoient point eſtre orateurs ny faire des harangues ; ils prétendoient parler familierement comme des peres à leurs enfans, & des maîtres à leurs diſciples. C'eſt pour cela que leurs diſcours ſe nomment Homelies en Grec, & en Latin Sermons, c'eſt-à-dire entretiens familiers. Ils cherchoient à inſtruire en expliquant l'Ecriture, non par la critique, & par les recherches curieuſes, comme les Grammairiens expliquoient Homere ou Virgile dans leurs Ecoles ; mais par la tradition des Peres, pour la confirmation de la foy, & la correction des mœurs. Ils cherchoient à émouvoir ; non pas tant par la vehemence des figures, & l'effort de la declamation ; que par la grandeur des veritez qu'ils préchoient, par l'autorité de leurs charges, leur ſainteté perſonelle, leur charité.

Ils proportionnoient leur ſtile à la portée de leurs auditeurs. Les Sermons de S. Auguſtin ſont les plus ſimples de tous ſes ouvrages ; le ſtile en eſt bien plus coupé & plus facile que celuy de ſes lettres : parce qu'il préchoit dans une petite Ville à des laboureurs, des marchands & des gens de mer. Mais on voit dans ſes traitez

de

de controverſe, particulierement dans les livres contre Julien, qu'il n'avoit pas oublié la rhetorique qu'il avoit enſeignée ſi long-temps. Au contraire, S. Cyprien, S. Ambroiſe, S. Leon, qui préchoient dans de grandes Villes, parlent plus noblement & avec plus d'art; mais leurs ſtiles ſont differents, ſuivant leur genie particulier & le gouſt de leurs ſiecles. Car il ne faut pas attribuër aux ſujets de pieté, les défauts que les Humaniſtes modernes reprochent aux Peres: de ne parler pas Latin purement, d'employer de preuves foibles, & de petits ornemens, comme des allegories trop recherchées, des jeux de paroles, des rimes. C'eſtoit les défauts de leur temps; s'ils fuſſent venus du temps de Ciceron ou de Terence, ils euſſent parlé comme eux.

Les Peres Grecs ſont moins differents des anciens auteurs. La langue n'avoit pas tant changé en Orient: & l'étude des bonnes lettres s'y eſtoit mieux conſervée. Les ouvrages de ces Peres ſont la plûpart fort ſolides & fort agréables, ſur tout S. Jean Chryſoſtome me paroît le modéle achevé d'un Predicateur. Il commence par expliquer l'Ecriture verſet à verſet à meſure que le lecteur la liſoit: s'attachant toûjours au ſens le plus litteral, & le plus utile pour les mœurs. Il finit par une exhortation morale, qui ſou-

ſouvent n'a pas grand rapport à l'inſtruction qui precede; mais qui eſt proportionnée aux beſoins les plus preſſans des auditeurs : ſuivant la connoiſſance qu'en avoit ce Paſteur ſi ſage & ſi vigilant. On voit même qu'il attaquoit les vices l'un après l'autre , & qu'il ne ceſſoit point d'en combattre un , qu'il ne l'euſt exterminé , ou du moins notablement affoibli.

Ces ſaints Predicateurs qui ne regardoient ni reputation , ni autre interêt temporel , prenoient à tâche de convertir; & ne croyoient pas avoir aſſez fait, s'ils ne voyoient quelque changement bien ſenſible. Ainſi ſaint Auguſtin entreprit d'abolir la coûtume de faire aux Feſtes des Martyrs des repas publics, qui degeneroient en débauches ; & quelque inveterée que fût cette coûtume, il l'abolit : en montrant au peuple les textes formels de l'Ecriture qui condamnent les excès de bouche , & les exhortant avec larmes pendant deux jours de ſuite, juſques à ce qu'il les euſt perſuadez. Il n'eſtoit point à craindre qu'en une même Egliſe on enſeignât des doctrines differentes, puis qu'il n'y avoit point d'autre Predicateur , ny d'autre Docteur que l'Evêque, ou un Prêtre qu'il avoit choiſi , & qui ne parloit que par ſon ordre & d'ordinaire en ſa preſence.

Ep. ep.

Pen-

Pendant le Sermon, l'Eglise estoit ouverte à tout le monde : même aux infidéles : d'où vient que les Peres y gardoient exactement le secret des mysteres, pour n'en point parler, ou seulement par énigmes. De-là vient aussi qu'il y a souvent dans leurs Sermons des discours adressez aux Payens pour les attirer à la foy. Durant les lectures & les instructions, les auditeurs estoient assis par ordre, les hommes d'un costé, les femmes de l'autre : & pour estre plus separées, elles montoient aux galeries hautes, s'il y en avoit : les personnes âgées estoient aux premiers rangs, les peres & les meres tenoient devant eux les petits enfans ; car on les menoit à l'Eglise pourvû qu'ils fussent baptisez : les jeunes gens demeuroient debout, quand les places estoient remplies. Il y avoit des Diacres continuellement appliquez à faire observer cet ordre, à prendre garde que chacun fust attentif, & ne souffrir personne sommeiller, rire, parler à l'oreille, ou faire quelque signe à un autre ; en un mot à procurer par tout le silence & la modestie. En Afrique le peuple écoutoit debout toutes les instructions, au rapport de S. Augustin qui toutefois approuve davantage la coûtume des Eglises qu'il nomme de de-là la mer, où les auditeurs estoient assis.

Const. Ap. 1. c. 57.

Aug. de Cate h. rud c. 23.

Le

Le Sermon finy on faisoit sortir tous ceux qui ne devoient pas assister au sacrifice, premierement les auditeurs & les infidelles. Ensuite on prioit pour les Catechumenes, puis on les faisoit sortir. On prioit pour les Energumenes ou possedez du demon, & on les faisoit sortir. On en faisoit de même aux Competens & ensuite aux Penitens : & les fidelles restans seuls & sans mélange, faisoient des prieres pour toute l'Eglise, pour tous les ordres du Clergé & du peuple, pour toutes sortes de personnes affligées, & pour leurs ennemis & leurs persecuteurs. Le Diacre avertissoit pour qui il falloit prier, & l'Evêque prononçoit l'oraison en forme qui nous est restée au vendredy saint. Aux autres Messes nous suppléons ces prieres par celles du prone. Alors l'Evêque saluoit le peuple de nouveau, & le Diacre disoit à haute voix : *Quelqu'un a-t-il quelque chose contre quelqu'un? Quelqu'un est-il icy avec dissimulation? embrassez-vous les uns les autres.* Puis pour marque que tous estoient unis d'une charité parfaite, ils se donnoient le baiser de paix; les Clercs separément; & entre les Laïques, les hommes & les femmes separément.

Const. Apost. VIII. c. 6. Const. Laod. cap. 19.

XXXII. Sacrifice. Habits sacrez.

Après toutes ces préparations, commençoit le Sacrifice. Les Diacres aidez des Soudiacres mettoient la nape sur l'au-

l'autel, & ſur une autre table, que nous appellons credence, d'un mot Italien qui ſignifie un buffet ; ils préparoient tous les vaſes ſacrés, entr'autres les patenes & les calices; & les couvroient d'un voile pour les tenir plus proprement. L'Evêque s'approchoit de l'autel revêtu d'une robe éclatante, dit l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques : ce qui montre que dès-lors on avoit des habits particuliers pour l'autel.

Conſt. Apoſt. 8. *c.* 12.

Ce n'eſt pas que ces habits fuſſent d'une figure extraordinaire. La chaſuble eſtoit un habit vulgaire du temps de S. Auguſtin ; la dalmatique eſtoit en uſage dés le temps de l'Empereur Valerien : l'étole eſtoit un manteau, commun même aux femmes, & nous l'avons confondu avec l'orarium, qui eſtoit une bande de linge, dont ſe ſervoient tous ceux qui vouloient eſtre propres, pour arrêter la ſueur autour du col & du viſage. Enfin le manipule n'eſtoit qu'une ſerviette ſur le bras, pour ſervir plus proprement à la ſainte Table. L'aube même, c'eſt-à-dire la robe blanche de laine ou de lin, n'eſtoit pas du commencement un habit particulier aux Clercs, puiſque l'Empereur Aurelien en fit des largeſſes au peuple Romain, auſſi bien que de ces grands mouchoirs qu'ils appelloient *oraria*.

Aug. 22 *e.* 8. *de Florentio ſartore Hippon.* *v. ff. de veſtim. leg.* *v. Thomaſſ. Diſcipl. P.* 1. *l.* 1. *c.* 31. *&* *P.* 2. *l.* 1. *c.* 23. Mappula. *Vopiſc. in Aurel.*

Mais comme depuis que les Clercs ſe fu-

furent accoûtumez à porter l'aube continuellement, on recommanda aux Prêtres d'en avoir qui ne serviffent qu'à l'autel, afin qu'elles fuffent plus blanches : ainfi il eft à croire, que du temps qu'ils portoient toûjours la chafuble & la dalmatique, ils en avoient de particulieres pour l'autel, de même figure que les communes, mais d'étoffes plus riches & de couleurs plus éclatantes. Sur tout les Canons recommandent aux Prêtres & aux Diacres de ne point fervir fans l'orarium, défendu aux Miniftres inferieurs.

Hom. Leon P. IV. to. 8. Conc. p. 34. Conftit. Riculfi. Suef. c. 7. an. 889. to. 9. Conc. Conc. Brac. 4. cap. 3. an. 675. Conc. Laod. c. 22. 23.

Ils vouloient que les Miniftres de l'autel donnaffent une grande idée de leurs fonctions, même par leur exterieur : que la netteté de leurs vifages, de leurs mains, de leurs vêtemens, fuft un figne de la pureté du cœur & de l'innocence de la vie : que la modeftie & la gravité de leurs regards, de leur contenance, de leurs démarches, imprimât le refpect & la pieté. Les Prelats y eftoient fi delicats, que S. Ambroife rejetta de fon Clergé deux perfonnes dont l'un avoit le port indecent, l'autre marchoit d'une maniere choquante : & l'évenement juftifia qu'il avoit bien jugé de l'un & de l'autre. Il faut toûjours fe fouvenir que ces Peres eftoient des Grecs & des Romains nourris dans une extréme politeffe, & dans les plus no-

Ambr. 1. off. c. 19.

nobles idées de la veritable bienséance.

L'Evêque estant à l'autel, recevoit des mains des Diacres les oblations qu'ils avoient receuës du peuple. Toutefois en quelques Eglises l'Evêque alloit luy-même recevoir les offrandes des personnes les plus honorables : comme à Rome des Senateurs & de leurs femmes. Car tous les Chrétiens, grands & petits, les Magistrats, les Princes mêmes, assistoient ensemble à l'office. On ne mettoit sur l'autel que le pain & le vin qui devoit être la matiere du Sacrifice : car pour les autres especes de vivres, le luminaire, l'argent, & tout ce que les fidéles offroient pour les besoins de l'Eglise, les Diacres le recevoient & le gardoient dans des lieux destinez à ces usages. Il est vray que l'on mettoit sur l'autel les fruits nouveaux pour les benir à la fin du Sacrifice.

Ordo Rom.

Can. Apost. 3. 4.

On n'employoit à l'Eucharistie que le pain offert par les fidéles & beny par l'Evêque : & on envoyoit aux absens en signe de communion, de ce pain beny & non consacré. On vouloit que tous les fidéles offrissent, au moins tous ceux qui devoient communier : & on trouvoit mauvais que les riches voulussent communier de ce qu'avoient offert les pauvres. L'Evêque luy-même donnoit son offrande ; & il y avoit à Rome pour cet effet un Soudiacre oblationaire. Les pains

Ordo Rom.

pains estoient donc en si grand nombre, que l'autel en estoit comblé, comme disent quelques oraisons, & le corporal estoit une grande nape, que deux Soudiacres étendoient par les deux bouts de l'autel. C'estoit le soin de l'archidiacre de couvrir l'autel de tous ces pains, en les arrangeant proprement : & y mettre le calice du vin qui devoit estre consacré. Afin d'estre plus assuré qu'il fust pur, on le versoit dans ce calice par une couloire d'argent, je veux dire un vaisseau percé comme un crible.

Tua Domine muneribus altaria cumulamus. *Secr. in Nativ. S. Joan.* *Ordo Rom.* Componere altare.

Le Pasteur ayant offert le pain & le vin, offroit aussi l'encens, symbole des oraisons des fidéles : comme il est marqué dans l'Apocalypse, où on voit un Ange occupé à presenter à Dieu ces parfums spirituels. On encensoit, comme l'on fait encore, l'autel, les dons, le Clergé & le peuple. Mais on se servoit de veritables parfums, d'oliban & des autres aromates les plus precieux que l'on connust alors : & cela avec une telle magnificence, que l'Eglise Romaine avoit de terres en Syrie & en d'autres provinces d'Orient destinées seulement à luy fournir ces parfums. Pendant l'Offertoire on chantoit un Pseaume dont il n'est resté qu'un verset qui en estoit l'antienne.

Apoc. 8. 3. 4. 5.

XXXIII. Consecration. Communion.

Depuis l'offrande les portes estoient fermées & gardées avec grand soin, par des

Const. Apost. 8. 11. des Diacres ou des portiers, qui y demeuroient ; & ne les ouvroient plus même aux fidelles, jusques après la communion. D'autres Diacres se promenoient doucement par l'Eglise pour prendre garde que personne ne fist le moindre bruit ou le moindre signe. Il y en avoit un qui observoit en particulier les enfans, dont la place estoit près le tribunal de l'Evêque : & pour les plus petits, on avertissoit les meres de les prendre entre leurs bras. Ainsi tout le peuple attentif & en silence écoutoit avec un profond respect les prieres de la Preface & de l'Action que nous appellons le Canon. Car le Prelat les disoit tout haut, & le peuple répondoit *Amen*, comme aux autres oraisons. Ces prieres estoient beaucoup plus longues, & le sont encore en la plûpart des Eglises Orientales. L'Eglise Romaine n'en a retenu que l'essentiel. Les autres ajoûtoient l'histoire abregée de toute la religion : pour remercier Dieu de la création, de la reparation du monde après le deluge, de la vocation d'Abraham, des graces qu'il a faites au peuple d'Israël, & enfin de l'Incarnation de son Fils, & de la redemption du genre humain.

Const. Apost. 8. 12.

Const. Apost. 8. 13. Après la consecration l'Evêque prenoit la communion, puis la donnoit aux Prêtres, puis aux Diacres & aux autres

tres

tres Clercs, ensuite aux Ascetes ou aux Moines : aux Diaconesses, aux Vierges, & aux autres Religieuses : aux enfans: & enfin à tout le peuple. Pour abreger cette action qui estoit toûjours fort longue, plusieurs Prêtres en même temps distribuoient le Corps de Nôtre-Seigneur, & plusieurs Diacres donnoient le calice: & pour éviter la confusion, les Prêtres & les Diacres alloient porter la communion par les rangs, comme ils avoient esté recevoir l'offrande : en sorte que chacun demeuroit à sa place. Les hommes recevoient le Corps de Nôtre-Seigneur dans leurs mains, les femmes dans des linges destinez à cet usage. On donnoit aux petits enfans les particules qui restoient de l'Eucharistie, & on donnoit à ceux qui ne communioient pas, les restes du pain offert & non consacré. Delà est venu le pain benit. Pendant la communion, on chantoit un Pseaume dont il n'est resté que l'Antienne. Dés le quatriéme siecle, la communion n'estoit plus si frequente qu'auparavant : & saint Chrysostome se plaint que plusieurs assistoient aux saints Mysteres sans communier. Mais dans le neuviéme siecle, on se contentoit que tous les Chrétiens communiassent au moins quatre fois l'année, à Noël, au Jeudy saint, à Pâque, à la Pentecôte.

Ord. Rom.

Hom. Leon. P. IV. circa an. 850.

De

De tout cecy, il resulte que la liturgie estoit longue. Aussi les Chrétiens ne croyoient pas avoir autre chose à faire les Dimanches que de servir Dieu. Saint Gregoire pour montrer jusques où alloient ses infirmitez, dit qu'à peine pouvoit-il se tenir debout trois heures à l'Eglise pour l'office. Toutefois le Canon de la Messe estoit dès-lors tel qu'il est, & les Sermons que nous avons de luy sont cours.

Lib. 8. ep. 35.

XXXIV. Chant & magnificence de l'office.

Tout l'office estoit accompagné de chant. Il en est parlé dès les premiers temps : mais il est à croire que l'on chanta encore plus quand l'Eglise fut en pleine liberté. Saint Augustin attribuë à S. Ambroise d'avoir introduit en Occident le chant des Pseaumes, à l'imitation des Eglises Orientales. Et on trouve que le Pape saint Damase l'ordonna vers le même temps. Or comme la tradition de la musique antique subsistoit encore, & que l'on distinguoit les genres de chants, selon les sujets, doux ou vehemens, gais ou tristes, graves ou passionnez : il est à croire qu'ils choisirent ceux qui convenoient à la majesté & à la sainteté de la religion ; & qu'ils se garderent bien d'appliquer aux saints mysteres & aux loüanges de Dieu, des airs effeminez & propres à amolir les cœurs, ou à remuer des passions dangereuses.

August. 9. Conf. 7.
Lib. Pontif. in Damas.
v. Platon. 3. de Republ.

reuſes. Saint Auguſtin trouvoit encore quelque choſe de trop doux au chant des Occidentaux ; & croyoit plus ſeure la pratique de S. Athanaſe, qui faiſoit reciter les Pſeaumes par un Lecteur, avec ſi peu de flexion de voix, que c'étoit plûtôt une prononciation qu'un chant. Je laiſſe à ceux qui ſont ſçavans en muſique, à examiner ſi dans nôtre plein chant il reſte encore quelque trace de cette antiquité : car pour ce que nous appellons muſique, il eſt bien certain qu'elle en eſt fort éloignée, & qu'elle eſt toute moderne. Quant au chant des oraiſons & des lectures, il eſt aiſé de voir qu'il ne conſiſte qu'en très-peu de tons ; pour aider à ſoutenir la voix, & marquer la diſtinction des periodes.

10. *Conf.* 33.

Je penſe en avoir aſſez dit pour montrer que les ſaints Evêques de ces premiers ſiecles, avoient ſçeu fort ſagement employer tout ce qui frappe agréablement le ſens, pour imprimer dans l'ame, même des plus groſſiers, les ſentimens de religion. Repreſentons-nous les fidéles de Rome aſſemblez la veille de Pâque dans la baſilique de Latran ſous le Pape S. Leon. Après la benediction du feu nouveau, lorſqu'un nombre incroyable de lumieres rendoit cette ſainte nuit auſſi belle qu'un beau jour ; c'étoit ſans doute un charmant ſpectacle, de

voir cet auguſte lieu orné tout au tour de marbres & de peintures, remply d'une multitude innombrable de peuple, ſans tumulte & ſans confuſion, mais rangé en divers lieux ſelon l'âge, le ſexe & l'ordre qu'ils avoient dans l'Egliſe. On y regardoit entre-autres ceux qui devoient recevoir le Baptême en cette même nuit, & ceux qui deux jours auparavant avoient eſté reconciliez à l'Egliſe, après avoir accomply leur penitence. Les yeux étoient frappez de tout coſté par l'éclat de l'argent, de l'or & des pierreries qui brilloient ſur les vaiſſeaux ſacrez, principalement près du ſaint autel. Le ſilence de la nuit n'étoit interrompu que par la lecture des Propheties, fort diſtincte & fort intelligible, & par le chant des verſets qui y ſont entremêlez, afin que cette varieté rendît l'un & l'autre plus agréable. L'ame frappée tout à la fois de tant de grands & de beaux objets, étoit bien mieux diſpoſée à profiter de ces lectures divines, y étant preparée d'ailleurs par une étude continuelle. Quelle modeſtie penſons-nous qu'étoit celle des Diacres & des autres Miniſtres ſacrez, choiſis & élevez par un tel Prelat & ſervans en ſa preſence; ou plûtôt en la preſence de Dieu, que leur pieté leur rendoit toûjours ſenſible ? Mais quelle étoit la majeſté du

Pape,

Pape, luy-même si venerable par sa doctrine, son éloquence, son zele, son courage, & toutes ses autres vertus? Avec quel respect & quelle tendresse de pieté prononçoit-il sur les fonts sacrez ces prieres qu'il avoit composées, & que ses successeurs ont trouvées si saintes, qu'ils nous les ont conservées dans la suite de douze siecles? Je ne m'étonne plus si les Chrétiens oublioient en ces occasions le soin de leurs corps, & si après avoir jeûné tout le jour, ils passoient encore toute cette sainte nuit de la Resurrection en veille & en prieres, sans prendre de nourriture que le lendemain.

XXXV. Solennité des Festes. Pelerinages.

Toutefois ce grand jour étant venu, & le temps de jeûne passé, les plus grands Saints n'approuvoient pas seulement, mais ordonnoient, que les corps fust soulagé. Quelque utile que soit le jeûne, pour élever l'esprit à Dieu, & faciliter l'oraison, à laquelle les jours de festes sont destinez; il étoit défendu de jeûner ni les dimanches, ni les festes, ni pendant toute la Quinquagesime. Ils nommoient ainsi, non pas comme nous, les cinquante jours avant Pâque, mais les cinquante jours qu'il y a de Pâque à la Pentecôte. Il est vray que les Moines d'Egypte usoient de grandes precautions, pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fit perdre le fruit de l'abstinence

Cass. collat. 21. de remiss. quinq.

Vie de saint Pacome. c. 8.

passée. Mais enfin ils marquoient la distinction. Saint Pacome, suivant l'ordre de S. Palemon son maître, prepara le jour de Pâques des herbes avec de l'huile ; au lieu du pain sec, qu'ils avoient accoûtumé de manger. Un saint Prêtre inspiré de Dieu apporta à S. Benoît le jour de Pâque dequoy faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire : & pour marquer une autre sorte de réjouïssance sensible ; saint Antoine portoit à Pâque & à la Pentecôte la tunique de feuilles de palmier qu'il avoit heritée de saint Paul premier Ermite : & saint Athanase se paroit du manteau que saint Antoine luy avoit laissé. C'étoit une coûtume établie dès-lors entre les Chrétiens, de prendre aux jours de feste des habits plus precieux & de faire meilleure chere.

S. Greg. 2. Dial. c. 1.

S. Leo. Serm. 3. de Quadrages.

On honoroit à proportion les Festes des Martyrs ; on y faisoit même des festins que l'on fut obligé d'abolir dès le quatriéme siecle, parce qu'ils dégeneroient en réjouïssances profanes. Il y avoit grand concours de peuple à ces Festes. Au lieu que chacun celebroit avec son Evêque le Dimanche & les Festes communes à toutes les Eglises ; on accouroit de tous costez aux tombeaux des Saints, pour celebrer leur memoire, & souvent plusieurs Evêques s'y rencontroient. Un seul exemple peut faire juger

ger du reste. Saint Paulin rapporte plus *Natal.* 3.
de vingt noms tant de villes que de provinces d'Italie, dont les habitans venoient tous les ans à grandes troupes avec leurs femmes & leurs enfans à la feste de S. Felix le 14. de Janvier, nonobstant la rigueur de la saison : & cela pour un seul Confesseur dans la seule ville de Nole. Qu'estoit-ce par toute la *Prud. Peristeph.* 2. 11. 12.
Chrétienté ? Qu'estoit-ce à Rome aux Festes de S. Hippolyte, de S. Laurent, des Apôtres? A Tours à la feste de saint Martin? On y venoit même de fort loin & en tout temps : ainsi ont commencé les pelerinages.

Et veritablement c'étoit un des meilleurs moyens d'aider la pieté par les sens. La veuë des reliques d'un Saint, de son sepulcre, de sa prison, de ses chaines, des instrumens de son martyre : tout cela fait toute autre impression que d'en entendre parler de loin. Ajoûtez les miracles qui s'y faisoient frequemment & qui attiroient même les infidelles par l'interêt pressant de la vie & de la santé. Chacun sçait qu'un des premiers effets de la liberté du Christianisme, fut le soin que prit sainte Helene d'honorer les saints lieux de Jerusalem, & de toute la Terre-sainte. Les Pelerinages y furent très-frequens depuis; & ils n'étoient pas difficiles à cause de la grande étenduë de

 l'Em-

l'Empire Romain, de la commodité de sa situation tout au tour de la mer Mediterranée, des grands chemins que l'on avoit dressez par tout pour le passage des armées, & des voitures publiques. Ce n'étoit pas une entreprise difficile d'aller d'Espagne ou de Gaule en Egypte, en Palestine ou en Asie.

Il falloit honorer les Martyrs aux lieux où ils avoient souffert, parce que l'usage n'étoit pas encore frequent de diviser ny de transferer les reliques. Le Pape saint Gregoire têmoigne que jusques à son temps, pour reliques des saints Apôtres, on envoyoit seulement des linges qui avoient touché leurs sepulcres : & encore aujourd'huy les corps de saint Pierre & de ses premiers successeurs sont cachez fort avant en terre. Chaque peuple étoit jaloux de conserver ses reliques comme des gages de la protection des Saints, & d'une benediction particuliere de Dieu sur la ville & sur la province.

Greg. 3. ep. 30.

v. Prud. Perist. passim.

Il semble aussi que ce ne fut qu'en ces temps de la liberté de l'Eglise, que l'on regla exactement le cours de l'année Ecclesiastique. La question du jour où l'on devoit celebrer la Pâque, ne fut entierement terminée qu'au Concile de Nicée: aussi n'en avoit-on point tenu jusques-là d'œcumenique, & il n'eust pas esté possible

sible de faire une si grande assemblée d'Evêques sous les Empereurs Payens. On observoit alors exactement de ne baptiser qu'à Pâque & à la Pentecôte. Le Pape saint Leon le fait voir, lorsqu'il condamne la pratique des Evêques de Sicile qui baptisoient à l'Epiphanie ; & dans la même lettre il nous apprend avec quel esprit l'Eglise a institué les festes & les differentes parties de l'année Ecclesiastique, pour honorer les divers mysteres de la vie de JESUS-CHRIST. *Leo. ep. 4.*

C'est encore à ces temps de liberté qu'il faut rapporter l'effet sensible que faisoient dans le public les jeûnes solennels de l'Eglise. Toutes les affaires cessoient : on voyoit les villes les plus peuplées tranquilles comme des solitudes ; les fidéles passoient la plus grande partie du jour dans les Eglises, à prier, à écouter les lectures & les exhortations ; d'où vient que l'office de ces jours-là est toûjours plus long. On n'y celebroit point des festes des Martyrs : on n'y faisoit point de noces. La coûtume duroit encore dans le neuviéme siecle de faire tréve ces mêmes jours, & de ne point porter les armes, n'y même voyager sans grande necessité.

XXXVI. Ceremonies de la penitence.

Toutes ces pratiques étoient des suites de la penitence à laquelle les jours de jeûne étoient consacrez : & c'est pourquoy

quoy l'on reservoit au Carême l'imposition de la penitence à ceux qui en avoient besoin. Pour s'y préparer, après la joye des festes de Noël & de l'Epiphanie, on commençoit à la Septuagesime, comme on fait encore, à prier pour la remission des pechez, & à exciter les pecheurs à penitence. Tout l'office de ce Dimanche & des deux suivans tend à cette fin. Les lectures de la Genese representent la puissance du Créateur, sa justice & sa severité. On y voit Adam chassé du Paradis terrestre : le monde criminel détruit par le deluge: les quatre villes infames consumées par le feu du ciel. Ceux qui étoient touchez de ces exemples & des puissantes exhortations des Prelats, s'adressoient à eux ou aux Prêtres commis pour ce ministere : & après leur avoir confessé sincerement leurs pechez, en recevoient l'instruction de ce qu'ils avoient à faire. Car c'étoit au Pasteur à juger si celuy qui s'accusoit étoit digne d'estre admis à la penitence, quelle peine il luy faloit imposer, & pendant combien de temps: si sa penitence devoit estre secrete ou publique, & s'il estoit à propos, pour l'édification de l'Eglise, qu'il fist même sa confession publiquement.

Plusieurs faisoient penitence publique sans que l'on sceust en particulier pour

quels pechez ils la faisoient : & plusieurs faisoient penitence en secret même pour de grands crimes ; comme les femmes mariées pour des adulteres inconnus à leurs maris ; & ceux à qui la publication de leurs crimes auroit pû faire perdre la vie. Mais il estoit si ordinaire de voir des Chrétiens jeûner, prier, veiller, coucher sur la terre, même par simple devotion ; qu'il n'y avoit pas grand sujet de s'informer pourquoy ils en usoient ainsi. Le temps des penitences estoit plus ou moins long suivant les differens usages des Eglises : & nous voyons encore une grande diversité entre les Canons penitentiaux, qui nous restent ; mais les plus anciens sont d'ordinaire les plus severes. Saint Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultere, vingt pour l'homicide, toute la vie pour l'apostasie.

Ep. 3. Can. ad Amphiloch. c. 56. 58. 59. 61. 64. 73. Pontific. Rom.

Ceux à qui il estoit prescrit de faire penitence publique s'adressoient à l'Archiprestre ou au Prestre penitencier, qui prenoit leurs noms par écrit ; puis, le premier our du Carême estant venu, ils se presentoient à la porte de l'Eglise, en habits pauvres, sales & dechirez ; car tels estoient chez les anciens les habits de deuil. Estant entrez dans l'Eglise, ils recevoient de la main du Prelat des cendres

v. Mœurs Israel. XVIII.

dres ſur la teſte, & des cilices pour s'en couvrir ; puis demeuroient proſternez tandis que le Prelat, le Clergé & tout le peuple faiſoit pour eux des prieres à genoux. Le Prelat leur faiſoit une exhortation, pour les avertir qu'il alloit les chaſſer pour un temps de l'Egliſe, comme Dieu chaſſa Adam du Paradis pour ſon peché; leur donnant courage, & les animant à travailler dans l'eſperance de la miſericorde de Dieu. Enſuite il les mettoit en effet hors de l'Egliſe ; dont les portes eſtoient auſſi-tôt fermées devant eux. Les penitens demeuroient d'ordinaire enfermez à prier & à gemir. Pendant un certain temps, ils venoient ſe preſenter à l'Egliſe les jours de feſte ou de ſtation & demeuroient à la porte; enſuite on les faiſoit entrer pour entendre les lectures & les ſermons ; mais à la charge de ſortir avant les prieres : puis ils eſtoient admis à prier avec les fidéles, mais proſternez; & enfin à prier debout comme les autres. On les diſtinguoit encore, d'une autre maniere, du reſte des fidéles, en les plaçant dans l'Egliſe du coſté gauche. Il y avoit donc quatre ordres de penitens; les pleurans; les auditeurs, les proſternez, les conſiſtans, c'eſt-à-dire ceux qui prioient debout : & tout le temps de la penitence eſtoit diſtribué en ces quatre états.

Lib. Sacrament.

S. Elig. hom. 8.

Conſiſtentes.

Par

Par exemple, celuy qui avoit tué volontairement, estoit quatre ans entre les pleurans ; c'est-à-dire qu'il se trouvoit à la porte de l'Eglise aux heures de la priere, & demeuroit dehors, non pas sous le vestibule, mais dans la place exposée aux injures de l'air. Il estoit revêtu d'un cilice, il avoit de la cendre sur la teste, & se laissoit croître le poil. En cet état il prioit les fidéles qui entroient dans l'Eglise d'avoir pitié de luy, & prier pour luy, leur declarant son peché : ainsi se passoient les quatre premieres années. Les cinq années suivantes, il estoit au rang des auditeurs; entroit à l'Eglise pour entendre les instructions, mais demeuroit sous le vestibule, avec les Catechumenes, & en sortoit avant que les prieres commençassent. Delà il passoit au troisiéme rang, & prioit avec les fidéles; mais au même lieu, près la porte, prosterné & couché sur le pavé de l'Eglise, & sortoit avec les Catechumenes. Après qu'il avoit esté sept ans en cet estat, il passoit au dernier, où il demeuroit quatre ans, assistant aux prieres des fidéles, & priant debout comme eux; mais sans qu'il luy fust permis d'offrir ny de communier. Enfin, les vingt ans de sa penitence estant accomplis, il estoit receu à la participation des choses saintes, c'est-à dire de l'Eucharistie.

S. Bas. cap. 56.

Ep. S. Greg. Thaum. cap. 1.

Les quinze ans de l'adultere eſtoient de même à proportion, quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre proſterné, deux conſiſtant : & l'on peut par là juger des autres. Ce n'eſt pas que le temps ſeul decidât de la penitence : les Prelats examinoient avec ſoin le progrez des penitens, pour uſer avec eux d'indulgence, ou differer leur reconciliation. Leur maxime fondamentale, eſtoit de travailler de tout leur pouvoir au ſalut des autres, mais de ne ſe pas perdre avec les incorrigibles. Le penitent n'avançoit donc d'un degré à l'autre, que par l'ordre du Prelat : & quand il jugeoit à propos de finir entierement la penitence, il le faiſoit à la fin du Carême, afin qu'il recommençât à participer aux ſaints myſteres à la feſte de Pâques.

S. Baſil. ibid. 84. 85.

Le Jeudy ſaint les penitens ſe preſentoient à la porte de l'Egliſe : le Prelat après avoir fait pour eux pluſieurs prieres, les faiſoit rentrer à la ſollicitation de l'Archidiacre, qui luy repreſentoit, que c'eſtoit un temps propre à la Clemence ; & qu'il eſtoit juſte que l'Egliſe receuſt les brebis égarées, en même temps qu'elle augmentoit ſon troupeau par ſes nouveaux baptiſez. L'Archipreſtre intercedoit auſſi pour eux, & rendoit témoignage qu'ils eſtoient dignes d'eſtre reconciliez :

Pont. fic. Rem.

ciliez : car il étoit de ſa charge de les examiner pendant le temps de leur penitence. Le Prelat leur faiſoit une exhortation ſur la miſericorde de Dieu, & le changement qu'ils devoient faire paroître dans leur vie, les obligeant à lever la main, pour ſigne de cette promeſſe. Enfin, ſe laiſſant fléchir aux prieres de l'Egliſe, & perſuadé de leur converſion, il leur donnoit l'abſolution ſolemnelle. Alors ils ſe faiſoient faire le poil, quittoient leurs habits de penitens, & recommençoient à vivre comme les autres fidéles. Il y a eu ſans doute beaucoup de diverſité dans ces ceremonies exterieures, ſuivant les temps & les lieux : mais elles revenoient toûjours à même fin, & étoient ſans doute d'un grand effet pour faire ſentir, même à ceux qui avoient conſervé l'innocence, l'énormité du peché, & la difficulté de s'en relever.

S. Elig. hom. 8. & 11.

XXXVII. Princes Chrétiens.

Perſonne n'eſtoit exempt de la penitence, quelque grand qu'il fuſt dans le monde : les Princes y étoient ſujets comme les particuliers, & jamais on n'oubliera dans l'Egliſe l'exemple de l'Empereur Theodoſe. Dans les ſiecles precedens on ne pouvoit croire que les Grands ſe ſoumiſſent à la ſeverité de la diſcipline de l'Egliſe : on ne ſe figuroit pas comment l'humilité & la mortification pouvoit ſubſiſter avec un pouvoir abſolu & des

des richesses immenses. C'étoit sans doute ce qui faisoit dire à Tertullien, que les Cesars se seroient déja convertis, s'ils avoient pu estre tout ensemble Cesars & Chrétiens : & Origene en parloit à peu près de même. Dieu fit encore ce miracle à la face de l'univers : & c'est le changement le plus considerable des tems dont je parle icy, puisque c'est la cause de la liberté de l'Eglise.

Apol. c. 21.

Conc. Cels. l. 8.

On vit d'abord à la conversion de Constantin le nom de JESUS-CHRIST & sa croix sur les enseignes des troupes Romaines : on vit ce qui avoit esté jusques là l'instrument du supplice le plus infame, servir d'ornement aux couronnes. Qui ne sçait la magnificence dont il usa envers les Peres du Concile de Nicée, & les honneurs qu'il leur rendit? Il leur fournit des voitures pour les amener des parties les plus reculées de ce grand Empire, il les défraya pendant tout le temps du Concile, & les renvoya chargez de presens. Il brûla les memoires qui luy avoient esté donnez contre les Evêques : il baisa les cicatrices des Confesseurs qui portoient encore les marques des persecutions. Il entra sans gardes d'un air modeste & respectueux dans la séance du Concile : & ne s'y assit qu'après que les Evêques luy en eurent fait signe. Il leur fit enfin un grand festin dans son palais,

Euseb. vi. Const. 3. c. 6. 7. &c.

Socr. hist. 1. 1. 5. & 8.

palais, & se mit à table avec eux. On vit alors JESUS-CHRIST regner sensiblement même sur les Rois.

Le grand Theodose honora encore plus la religion par la pratique des vertus Chrétiennes. Il prioit beaucoup, il avoit recours à Dieu dans ses plus grandes affaires, & luy rapportoit tout le bon succès de ses armes. Il se laissa emporter à la colere contre les habitans de Thessalonique; le peché fut grand, mais la penitence fut grande aussi : & il n'estima aucun Evêque à l'égal de saint Ambroise, parce qu'il n'en trouva aucun qui le flatât moins. L'Imperatrice son épouse est aussi loüée de sa pieté & de sa charité pour les pauvres. Cet esprit se conserva dans leur famille, mais il éclata principalement en sainte Pulcherie leur petite fille, qui se consacra à Dieu dès l'âge de quinze ans avec ses deux sœurs, par le vœu de virginité : & sans quitter le palais y mena une vie si retirée, si occupée, si pieuse, que les auteurs du temps comparent ce palais à un monastere, c'est-à-dire à ce qu'ils connoissoient de plus saint.

Theod. hist. Eccl. 4. c. 17.

Ce fut dans cette école de vertu qu'elle fit élever le jeune Empereur Theodose son frere. Il pratiquoit les mêmes exercices. Il se levoit de grand matin pour chanter avec ses sœurs les loüanges de Dieu,

Socr. 7. c. 22.

Sozom. 9. *c.* 1. *Theod.* 4. *c.* 36. Dieu, il prioit beaucoup, il frequentoit les Eglises, & y faisoit de grands presens. Il jeûnoit souvent, principalement les mercredis & les vendredis. Il avoit une belle biblioteque de livres Ecclesiastiques: il sçavoit par cœur l'Ecriture sainte, & s'en entretenoit avec les Evêques comme s'il eust esté de leur profession. Il leur portoit un grand respect, & honoroit tous les Chrétiens vertueux. Il fit transferer avec grande pompe les reliques de plusieurs Saints : il fonda plusieurs hôpitaux & plusieurs monasteres.

Sa sœur ne l'exerça pas seulement aux pratiques de religion, elle luy fit apprendre avec grand soin tout ce qui luy convenoit comme Empereur. Des maîtres excellens luy enseignoient les sciences, d'autres luy montroient les exercices des chevaux & des armes. On l'accoûtumoit à souffrir le chaud & le froid, la faim & la soif. Sa sœur l'instruisoit elle-même de toute sorte de bienséance dans les habits, les gestes, les demarches : elle l'accoûtumoit à retenir les éclats de rire, à se rendre aimable ou terrible selon l'occasion, à écouter patiemment. Il devint maître de la colere, doux, humain & tendre à la compassion.

Tel fut Theodose le jeune né dans la pourpre, en Orient dans un siecle très-corrompu. L'Empereur Marcien, qui luy

luy ſucceda après de grands ſervices & beaucoup d'experience, fit paroître la même pieté & le même zele pour la religion, avec encore plus de force & de capacité, & il ne faut point d'autre preuve de ſa vertu que le choix de ſainte Pulcherie qui l'épouſa pour le faire regner avec elle, mais à la charge de demeurer vierge.

XXXVIII. Mœurs du Clergé.

Tandis que les Princes vivoient de la ſorte, on peut juger que les mœurs des Evêques & des Clercs eſtoient encore très-ſaintes. Voyons toutefois quel changement apporta la liberté de l'Egliſe à leur maniere de vivre. Ce fut alors qu'ils commencerent à porter quelques marques exterieures de leur profeſſion, quoi qu'à vray dire la difference d'habit n'ait eſté ſenſible que depuis la domination des barbares : les Clercs conſervant l'habit des Romains, comme leurs loix & leur langue.

v. Th. Diſc. p. 2. l. 1. c. 20. &c.

Pluſieurs embraſſerent la vie commune, comme la plus parfaite, à l'exemple de l'Egliſe de Jeruſalem. Ceux-là logeoient en même maiſon, & mangeoient en même ſalle, autant qu'il eſtoit poſſible: du moins ils ne poſſedoient rien en propre, & ne ſubſiſtoient que de ce que l'Egliſe leur fourniſſoit. C'eſtoit une grande famille dont l'Evêque eſtoit le pere. Tels eſtoient les Clercs de S. Euſebe de Verceil, de

v. Th. Disc. p. 1. l. 1. c. 56. & p. 2. l. 1. c. 46. & p. 3. l. 1. c. 28. & 31.

de S. Martin, de S. Auguſtin : & on les appella Clercs Canoniques ou Chanoines, à la difference de ceux qui ne vivoient pas ſi exactement ſelon les Canons, & dont l'Egliſe ne laiſſoit pas de ſe ſervir.

Ceux qui ne demeuroient pas dans la grande communauté, eſtoient au moins deux ou trois enſemble. Les Prêtres attachez aux titres de la campagne avoient avec eux de jeunes Clercs qu'ils inſtruiſoient, dont ils formoient les mœurs, & qui eſtoient les témoins de leur conduite. L'Evêque avoit auſſi quelque Prêtre ou quelque Diacre qui ne le quittoit point, & couchoit même dans ſa chambre ; & ce fuſt ce que les Grecs appellerent le Syncelle, qui devint enſuite une grande dignité. Le Pape S. Gregoire n'avoit que des Clercs & des Moines dans ſon palais : & la coûtume s'eſt conſervée juſques à preſent, que les officiers domeſtiques du Pape ſoient tous Clercs.

Mais ſoit que les Eccleſiaſtiques vécuſſent en commun ou en particulier, on ne ſouffroit point qu'ils logeaſſent des femmes avec eux. Entre les accuſations contre Paul de Samoſate, il eſt dit qu'il tenoit chez luy deux femmes jeunes & bien faites, & s'en faiſoit ſuivre par tout ; & qu'il ſouffroit que ſes Prêtres & ſes Diacres entretinſſent de même de ces ſortes de femmes que l'on appelloit Sous-

Conc. Antioch. II. an. 170. Euſeb. 7. hiſt. c. 10.

in-

introduites. C'eſt un abus qui ſe rendit commun quand l'Egliſe fut en liberté, & qui avoit commencé, par une coutume fort innocente. L'Evangile marque qu'il y avoit des ſaintes femmes qui ſuivoient JESUS-CHRIST dans ſes voyages pour le ſervir & luy fournir de leurs biens les choſes neceſſaires. Saint Paul témoigne que les autres Apôtres & S. Pierre même avoient accoûtumé de mener avec eux quelques femmes Chrétiennes. La ſainteté des Apôtres & de leurs premiers diſciples éloignoit toute ſorte de mauvais ſoupçon : & ils prenoient des précautions telles que les Payens mêmes n'en pouvoient prendre de ſcandale. Ce qui eſtoit bien-aiſé ſi c'eſtoit, comme a crû S. Clement Alexandrin, leurs propres femmes, qu'ils regardoient alors comme des ſœurs.

Subintroductæ Agapetæ. *Matth.* 27. 55. *Marc.* 15. 41. *Clem. Alex.* 3. *ſtrom.*

Mais quand la diſcipline commença à ſe relâcher, le deſordre put ſe couvrir du pretexte de la charité ; & les Clercs ne menant plus une vie ſi auſtere que dans les premiers temps, donnerent lieu à de mauvais jugemens. En effet les Peres du Concile d'Antioche, parlant des femmes que Paul de Samoſate tenoit auprès de luy : ajoûtent qu'en même temps il vivoit delicieuſement & mangeoit avec excès. On crut donc qu'il falloit oſter toute ſorte d'occaſion, & l'on défendit abſo-

v. Th. p. 1. l. 1. c 49. v. 9. Vide Mend. in Conc. Elib. c. 27. Conc. Nic. c. 3.

absolument aux Clercs qui n'étoient point mariez, toute habitation avec les femmes étrangeres; c'est-à-dire qui ne seroient pas très-proches parentes. Ce que le Concile de Nicée restreignit aux sœurs, aux meres & aux tantes. On a sur ce sujet un grand nombre de reglemens des Conciles & de traitez des Peres, pour déraciner cet abus déja inveteré. Laissant même à part le soupçon de débauche, on ne trouvoit pas bon que les Ecclesiastiques eussent un grand commerce avec les femmes, quoy que sous pretexte de devotion : & qu'ils en receussent de petits presens, d'habits, d'ornemens, de fruits, ou d'autres rafraischissemens qui tiennent de la mollesse.

Sev. Sulp. in vita S. Mart. Hieron. ep. ad Nepot.

Mais en general, la sainteté des Ecclesiastiques estoit encore grande; & quoy que ce fussent toûjours des hommes, sujets à leurs foiblesses & à leurs passions, la plûpart menoient une vie très-pure & très-exemplaire. Aussi leur faisoit-on justice, & ils étoient fort respectez. Quoy que les Evêques n'eussent point de rang entre les puissances temporelles, qu'ils vécussent comme de simples particuliers, sans pompe & sans faste exterieur : ils ne laissoient pas d'estre honorez des Magistrats & des Princes mêmes. J'ay marqué les honneurs que Constantin rendit aux Peres assemblez à Nicée. L'Empe-

reur

reur Maxime fit manger à sa table Saint Martin avec un de ses Prêtres, & l'Imperatrice sa femme le servit de ses propres mains.

Comme l'usage des Romains estoit alors de donner à toutes les personnes constituées en dignité, differens titres; d'Illustre, Glorieux, Spectable, Clarissime; qui estoient reglez suivant le rang des personnes; on donnoit aux Evêques celuy de Saints ou de Bienheureux; & on y joignoit ceux de Pieux, de Religieux, d'Aimé de Dieu, ou d'autres semblables. Ces titres estoient tellement affectez aux Evêques, que l'on les leur donnoit même dans les procedures que l'on faisoit contre-eux, comme contre Nestorius au Concile d'Ephese, & contre Dioscore au Concile de Calcedoine. On les donnoit aux Evêques heretiques; & dans la Conference de Carthage, S. Augustin ne feint point de dire le très-saint Emeritus, & le très-saint Petilien, quoy que ce fussent des Donatistes. C'eust esté les offenser que de manquer à ces formules.

v. Pancir. in Not. Imp.

Le nom de Pape qui signifie Pere, mais en marquant une tendresse particuliere; a esté long-temps commun à tous les Evêques dans l'Eglise Latine; & se donne encore aujourd'huy, à tous les Prestres dans l'Eglise Grecque. On les traitoit de Seigneurs: & rien n'est plus

v. Baron. Not. ad Martyr. 10. Jan.

com-

commun dans le quatriéme & le cinquiéme siecle que ces sortes de suscriptions aux lettres : au Seigneur le très-saint & très-pieux & très-venerable N. Evêque. Il estoit ordinaire, comme j'ay montré, de se prosterner devant eux, & de leur baiser les pieds. Il ne faut donc pas s'étonner si ces honneurs, qui nous paroissent si grands, ont esté attribuez au souverain Pontife, pour qui les fidéles ont toûjours un respect très-particulier ; & que les Evêques mêmes traitoient de Pere & de Pape, tandis qu'il ne les traitoit que de freres, comme il fait encore. Car l'Eglise Romaine a esté plus constante que toutes les autres à garder ses anciens usages.

Vide epist. Innoc. I. inter epist. August.

Le respect que les puissances temporelles rendoient aux Evêques leur rendoit une grande autorité pour prendre en main la protection des veuves, des orphelins, & de toutes les personnes dignes de compassion ; particulierement pour demander la vie des criminels. Ce n'est pas que ces Saints ne fussent zelez pour la justice : mais ils sçavoient bien qu'il se feroit toûjours assez d'exemples de severité, & ils travailloient à sauver des ames ; soit que les condamnez fussent déja Chrétiens ou non. Car c'estoit sans doute un puissant motif pour les attirer à la penitence ou au baptême ;

Vide epist. 54. August. l. ad Maced.

ptesme : & cet amour de la clemence rendoit l'Eglise fort aimable même aux Payens.

Au milieu de tous ces honneurs & de cette haute consideration où estoient les Evêques & les Clercs, la pauvreté leur estoit toûjours fort recommandée. En Afrique, on ordonnoit aux Clercs, quelque instruits qu'ils fussent de la parole de Dieu, de travailler à la terre, ou de faire quelque métier ; pour gagner dequoy se nourrir & se vestir, sans préjudice de leurs fonctions. Ce qui semble se devoir plûtost entendre des moindres Clercs, que des Diacres & des Prestres assez occupez d'ailleurs. Il y a toutefois des exemples même d'Evêques, qui ont pratiqué ce conseil Apostolique & dans des temps bien plus reculez. Mais de quelque fonds que se prist la subsistence des Clercs, on vouloit qu'ils montrassent toûjours l'exemple de la frugalité & de la modestie Chrétienne. Les mêmes Canons d'Afrique recommandent aux Evêques que leur table soit mediocre & leurs meubles vils. S. Augustin les pratiquoit fidélement au rapport de Possidius : & il nous fait entendre quel estoit son ordinaire, lorsqu'il dit, qu'outre les legumes & les herbes, il faisoit quelquefois servir à sa table de la viande & du vin en faveur des étrangers. S. Paulin, dans le même temps,

Conc. 4. Cart. c. 52. 52.

Vide Thomass. Dis. P. 1. liv. 4. c. 9. 10. 11.

Paul. epist. 1. in fi.

temps ; se servoit d'écuelles de bois & de vaisselle de terre ; luy qui avoit quitté des biens immenses. S. Martin visitoit son Diocese monté sur un asne & vestu fort pauvrement. On admiroit les abstinences & les jeûnes de saint Loup de Troyes, de S. Germain d'Auxerre, de S. Hilaire d'Arles. On remarque de S. Epiphane de Pavie, qu'il ne se baignoit point, ne soupoit point & ne vivoit que d'herbes & de legumes. En Orient S. Basile ne mangeoit que du pain avec du sel, ne beuvoit que de l'eau, & ne portoit qu'une tunique. S. Gregoire de Nazianze vivoit à peu près de même. Les ennemis de S. Chrysostome fonderent une partie de leur calomnie, sur ce qu'il mangeoit seul & vivoit fort retiré. Aussi il blâme luy-même un Evêque qui porteroit des habits de soye, qui iroit à cheval, & se feroit suivre de plusieurs valets ; qui ayant dequoy se loger, ne laisseroit pas de bâtir. Ce qui revient aux accusations que l'on forma contre Paul de Samosate dans le siecle precedent. On luy réprochoit qu'il faisoit bonne chere, qu'il estoit bien vestu, qu'il marchoit par la ville accompagné de beaucoup de gens devant & derriere, approchant plus de la pompe d'un Magistrat, que de la simplicité d'un Evêque. Cependant il estoit Evêque d'Antioche,

Hom. 6. in epist. ad Philem.

Conc. Antioc. II. an. 270.

tioche, la capitale de l'Orient & la troisiéme ville du monde. On estoit si accoûtumé à voir les Evêques très-modestes, que les esprits malicieux ou indiscrets en prenoient occasion de critiquer injustement ceux qui l'estoient un peu moins. Le même saint Chrysostome s'en plaint. *Il y en a*, dit-il, *qui trouvent mauvais qu'un Evêque aille au bain, qu'il mange & s'habille comme un autre, qu'il aye un valet pour le servir, & un mulet pour le porter*. Ainsi Ammian Marcellin, qui estoit Payen & fort attaché aux anciennes superstitions, ne manque pas de relever la difference qu'il y avoit même à l'exterieur, dès la fin du quatriéme siecle, entre le Pape & les Evêques des provinces. Comme s'il y eust eu de quoy s'étonner que l'Evêque de la capitale du monde, eust une voiture pour pouvoir aller dans les differens quartiers d'une si grande ville : qu'il fust bien vétu, & qu'il tinst une bonne table où il pust recevoir tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Empire. Mais il demeure toûjours constant, que dans le même temps, il y avoit encore dans les provinces des Evêques, qui se rendoient recommandables à Dieu & aux hommes, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits & la modestie de leurs visages. Car c'est ainsi qu'en parle

Hom. 1. in ep. ad Tit. circa fin.

Amm. Marc. lib. 27.

cet auteur Payen. Les exemples que j'ay rapportez, font voir qu'il y en avoit de tels même dans de grandes villes : sans compter ce que je n'ay pas lû, & ce qui n'a pas esté écrit.

XXXIX. Richesse des Eglises. Ce qui rend cette modestie des Evêques encore plus admirable, est la grande richesse des Eglises, qui fut un des premiers effets de sa liberté. On aura peine à croire ce que j'en diray, quoy que les preuves soient constantes. Toutes les vies des Papes depuis S. Silvestre & le commencement du quatriéme siecle, jusques à la fin du neuviéme, sont pleines des presens faits aux Eglises de Rome, par les Papes, par les Empereurs, & par quelques particuliers : & ces presens ne sont pas seulement des vases d'or & d'argent, mais des maisons dans Rome, & des terres à la campagne : non seulement en Italie, mais en diverses provinces de l'Empire. Je me contenteray des offrandes de Constantin rapportées par Anastase sur les anciens memoires qui en restoient de son temps.

Il dit que l'Empereur fit & orna plusieurs basiliques. Premierement la Constantiniene, qui est celle de Latran ; où il mit ces dons : Un tabernacle d'argent du poids de deux mille vingt-cinq livres, ayant au-devant le Sauveur assis dans un siege, haut de cinq pieds, pesant

ſant cent vingt livres, & les douze Apô-
tres chacun de cinq pieds, peſant qua-
tre-vingt-dix livres, avec des couron-
nes d'argent très-pur. Au dernier eſtoit
une autre image du Sauveur de cinq
pieds, du poids de cent quarante livres,
& quatre Anges d'argent de cinq pieds
chacun & de cent quinze livres, ornez
de pierreries. Plus quatre couronnes d'or
très-pur, c'eſt-à-dire des cercles por-
tans des chandeliers, ornées de vingt
dauphins, chacune du poids de quinze
livres : ſept autels d'argent de deux cens
livres : ſept patenes d'or, de trente li-
vres chacune : quarante calices d'or,
d'une livre piece : cinq cens calices d'ar-
gent chacune de deux livres : cent ſoixan-
te chandeliers d'argent, dont quarante-
cinq peſoient trente livres la piece, le
reſte vingt livres : & pluſieurs autres va-
ſes. Dans le baptiſtere, la cuve eſtoit de
porphyre, toute revêtuë d'argent juſques
au poids de trois mille huit livres : il y
avoit une lampe d'or de trente livres,
où brûloient deux cens livres de baume :
un agneau d'or verſant de l'eau de trente
livres, un Sauveur d'argent très-pur, de
cinq pieds peſant cent ſoixante-dix livres :
& à gauche un S. Jean-Baptiſte d'argent,
de cent livres, & ſept cerfs d'argent
verſans de l'eau, chacun de huit cens
livres : un encenſoir d'or très-pur de dix

livres, orné de quarante-deux pierres precieuses. Tout ce qu'il donna à la basilique & au baptistere, montoit à six cens soixante-dix-huit livres d'or, & dix-neuf mil six cens soixante-treize livres d'argent : & comme la livre Romaine n'étoit que de douze onces ce sont mil dix-
29509. mar. 6. onces. sept marcs d'or, & vingt-neuf mil cinq cens marcs d'argent; ce qui revient à près de douze cens mille livres sans les façons:
1.190. 370. livres. comptant le marc d'or à trois cens livres, & le marc d'argent à trente livres. Constantin donna de plus à la même basilique & au baptistere en maisons & en terres, treize mille neuf cens trente qua-
83604. livres. tre sous d'or, de revenu annuel : ce qui revient à plus de quatre vingt mille livres de rente : ne comptant le sou d'or qu'à six livres de nôtre monnoye. Tout cela à la seule Eglise de Latran.

Il en fit encore sept autres à Rome. Saint Pierre : S. Paul : sainte Croix de Jerusalem : sainte Agnès : S. Laurent : saint Pierre & S. Marcellin : & fit de grands dons à celle que saint Silvestre avoit faite. Il fit encore bâtir une Eglise à Ostie, une à Albane, une à Capouë, & une à Naples. Ce qu'il donna à toutes ces Eglises en vases d'or & d'argent monte à mil trois cens cinquante-neuf marcs quatre onces d'or, & douze mille quatre cens trente-sept marcs d'argent : qui

qui reviennent à près de sept cens quatre-vingts mille livres sans les façons. 779560.
Les revenus dont il les dota montent à livres.
dix-sept mille sept cens dix-sept sous d'or, 106.
c'est-à-dire plus de cent mille livres de 305.
nôtre monnoye; & la valeur de plus de vingt-mille livres en divers aromates, que les terres d'Egypte & d'Orient devoient fournir en espece; à ne les compter que suivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres sans comparaison que ceux d'alors. L'Eglise de S. Pierre de Rome, par exemple, avoit des maisons dans Antioche & des terres aux environs. Elle avoit des biens à Tarse en Cilicie, à Alexandrie, & par toute l'Egypte : elle en avoit jusques dans la province de l'Euphrate : & une partie de ces terres étoient obligées à fournir certaine quantité d'huile de nard, de baume, de storax, de canelle, de safran, & d'autres drogues precieuses, pour les encensoirs & pour les lampes.

Ajoûtez à cela les Eglises que Constantin & sainte Helene sa mere firent bâtir à Jerusalem, à Bethlehem, & par toute la Terre sainte. Celle des douze Apôtres, & les autres qu'il fonda à Constantinople en la bâtissant toute entiere. Ajoûtez les liberalitez qu'il fit aux Eglises par tout l'Empire. Ajoutez encore ce que donnerent les Empereurs suivans;

v. Eus. b. de vita Const. l. 3. c. 34. 35. &c. c. 50. l. 4. c. 58.

vans : ce que donnerent les gouverneurs, & tous les autres grands Seigneurs qui se firent Chrétiens : les liberalitez de ces saintes Dames, qui quitterent de si grands biens pour embrasser la pauvreté Chrétienne comme sainte Paule, sainte Melanie, & tant d'autres : enfin, les dons des Evêques ; dont chacun à l'envy prenoit soin d'orner & d'enrichir son Eglise : & jugez après cela qu'elle devoit estre la richesse des Eglises des grandes villes, capitales de ces provinces, que nous conterions aujourd'huy pour de grands royaumes. Aussi voyons-nous que l'Eglise d'Alexandrie estoit merveilleusement riche du temps de S. Jean l'Aumônier, qui en dispensoit si saintement les grands revenus. Nous voyons par les lettres de S. Gregoire la multitude d'affaires que luy donnoient les patrimoines de l'Eglise Romaine répandus en tant de païs, en Sicile, en Espagne, en Gaule ; le soin qu'il avoit que les esclaves qui les cultivoient fussent bien traitez, & que les revenus fussent appliquez à soulager les pauvres du païs même. Rien de tout cela n'est difficile à croire à quiconque est tant soit peu instruit de la grandeur & de la richesse de l'Empire Romain, où il estoit ordinaire à des particuliers de leguer à leurs amis par testament des villages entiers avec tous les

Vita Greg. per Jo. Diac. l. 2. c. 55. &c.

ff. de instr. & instrum. leg.

les habitans. D'ailleurs, il y avoit de grands biens destinez à l'entretien & à l'ornement des temples des idoles : il se consumoit tous les ans de grandes sommes, pour les sacrifices, les jeux, & les autres ceremonies de la fausse religion. Il fut aisé d'enrichir les Eglises d'une partie de ce qui se perdoit en ces vaines dépenses : mais un des premiers fonds dont on les dota, furent les biens qui avoient esté confisquez sur les Chrétiens pendant la persecution.

Ces grands biens des Eglises estoient entierement à la disposition des Evêques : mais les saints Prelats de ces temps-là, bien loin de s'en réjouïr, s'en plaignoient, & regrettoient le temps où les oblations journalieres des fidéles estoient suffisantes pour la nourriture des pauvres & des Clercs, & pour tous les besoins des Eglises. Saint Augustin offrit plusieurs fois de rendre les fonds que son Eglise possedoit, mais son peuple ne voulut jamais l'accepter. Saint Jean Chrysostome fait ce reproche aux Chrétiens : Que par leur avarice & leur dureté, ils ont contraint les Evêques de faire aux Eglises des revenus assurez ; de peur que les vierges, les veuves & les autres pauvres ne mourussent de faim, s'ils se fussent attendus, comme dans les premiers temps, aux aumônes casuelles. *Il en arrive*, dit-il, *deux inconveniens.*

Conc. Antioc. an. 341. can. ult Thomass. Disc. part. liv. 3. c. 11.

Chrysost. in Matth. 27. 10. hom. 85.

veniens. Vous demeurez inutiles, & les Prêtres de Dieu s'occupent à ce qui ne leur convient pas; & ensuite : *Les Evêques sont plus chargez de ces soins, que des intendans, des œconomes, des fermiers; & au lieu de ne penser qu'au salut de vos ames, ils sont inquietez tout le jour de ce qui devroit occuper des receveurs & des tresoriers; &* encore : *Vôtre inhumanité nous rend ridicules : puis que nous quittons la priere, l'instruction, & le reste de nos saintes occupations, pour estre toûjours aux mains avec des marchands de vin, de blé, & d'autres denrées. En sorte que l'on nous en fait des surnoms qui conviendroient mieux à des seculiers.* Ils sçûrent bien néanmoins se débarasser de ce gouvernement du temporel. Ils s'en déchargerent d'abord sur les Archidiacres : ensuite sur des Oeconomes destinez à cette seule fonction. Et pour se soulager dans les affaires même de pieté; ils obtinrent que les Princes établirent en chaque ville un défenseur de l'Eglise & des pauvres. C'estoit des protecteurs & des solliciteurs charitables.

XL. Hôpitaux.

Une partie considerable des biens de l'Eglise, fut appliquée à fonder & entretenir des hôpitaux. Car ce fut alors qu'ils commencerent. La politique des Grecs & des Romains alloit bien à bannir la faineantise & les mandians valides : mais on ne voit point d'ordre public pour pren-

prendre soin des miserables qui ne pouvoient rendre aucun service. On croyoit qu'il valoit mieux qu'ils mourussent que de vivre inutiles & souffrans : & s'il leur restoit un peu de courage ils se tuoient bien-tost eux-mêmes. Les Chrétiens ayant principalement en vüe le salut des ames, n'en negligeoient aucune : & les hommes les plus abandonnez, estoient ceux qu'ils jugeoient les plus dignes de leurs soins. La maniere de les assister la plus commode estant de les loger & de les nourrir en commun ; si-tost que l'Eglise fut libre, on bastit diverses maisons de charité, que nous appellerions toutes hôpitaux ; mais on les distinguoit en Grec par differents noms suivant les differentes sortes de pauvres.

La maison où l'on nourrissoit les petits enfans à la mamelle, soit qu'ils eussent esté trouvez exposez ou autrement, s'appelloit Brephotrophium : celle des orphelins, Orphanothrophium : Nosocomium estoit l'hôpital des malades : Xenodochium le logement des étrangers & des passans ; que l'on appelle proprement en Latin Hospital ou maison d'hospitalité : Gerontocomium estoit la retraite des vieilles gens : Prochotrophium estoit general pour toutes sortes de pauvres. On établit de ces maisons de charité dans les grandes villes ; & l'hôpital

v. l. 19. l. 22. Cod. de Sacrosf. Eccl.

d'Alexandrie entre-autres est celebre dans l'histoire. Elles étoient administrées par des Diacres; mais c'estoit d'ordinaire un Prestre qui en avoit l'intendance. Les saints Evêques n'épargnoient rien pour ces sortes de dépenses. Ils avoient encore grand soin de la sepulture des pauvres, & du rachat des captifs, qui avoient esté pris par les barbares; comme il arrivoit souvent dans la chute de l'Empire Romain. Ils vendoient jusques aux vaisseaux sacrez pour ces deux dernieres aumônes, tant elles estoient privilegiées. Saint Exupere Evêque de Tolose, l'exemple est fameux, se réduisit par là à une telle pauvreté, qu'il portoit le Corps de N. S. dans un panier, & le Sang dans un calice de verre. Et S. Paulin Evêque de Nole, après avoir tout vendu, se rendit luy-même esclave pour racheter le fils d'une veuve. Ainsi les grands tresors des Eglises, l'or & l'argent dont elles estoient ornées, n'y estoient que comme en dépost, en attendant une occasion de les employer utilement, une calamité publique, une mortalité, une famine. Tout cedoit à l'entretien des temples vivans du Saint-Esprit. On rachetoit aussi des esclaves servans dans l'Empire, principalement s'ils estoient Chrétiens, & que les maîtres fussent Payens ou Juifs.

Hieron. ad Rustic.

S. Greg. Dialog.

Jo. Diac. vita S. Greg. lib. 4. c. 43.

En-

Enfin, ce fut dans ce temps, & depuis la liberté de l'Eglise, que l'on commença à fonder des Monasteres. Dès le temps des persecutions, plusieurs Chrétiens s'estoient retirez dans les deserts, principalement au voisinage de l'Egypte; & quelques-uns y passerent le reste de leur vie: comme S. Paul que l'on compte pour premier Ermite. S. Antoine ayant mené quelque temps la vie ascetique près du lieu de sa naissance, se retira dans le desert, pour s'y exercer avec plus de liberté & de seureté, s'éloignant de toutes les tentations qui pouvoient venir de la part des hommes. Il fut le premier qui assembla des disciples dans le desert, & les y fit vivre en commun. On ne les nomma plus simplement Ascetes, quoy qu'ils menassent la même vie; on les appella Moines, c'est-à-dire Solitaires; ou Ermites, c'est-à-dire habitans des deserts. On nomma Cenobites ceux qui vivoient en communauté, & Anachoretes ceux qui se retiroient dans une solitude plus entiere, aprés avoir vécu long-temps en communauté; & y avoir apris à vaincre leurs passions. Les Cenobites ne laissoient pas d'estre fort solitaires; puis qu'ils ne voyoient ame vivante que leurs confreres, estant separez de toute habitation par plusieurs journées de chemin, dans des deserts de

XLI. Monasteres.

ſables arides, où il faut tout porter juſques à l'eau. Ils ne ſe voyoient même que le ſoir & la nuit, aux heures de la priere ; paſſant tout le jour à travailler dans leurs cellules, ſeuls ou deux à deux, & gardant toûjours un grand ſilence. Outre que les cellules eſtoient ſeparées d'un eſpace conſiderable ; car la place ne leur manquoit pas dans ces vaſtes ſolitudes.

Ny S. Antoine, ny S. Hilarion, ny S. Pacome & les autres qui les imiterent, ne pretendirent pas introduire une nouveauté, ny rencherir ſur la vertu de leurs pères. Ils voulurent ſeulement conſerver la tradition de la pratique exacte de l'Evangile, qu'ils voyoient ſe relaſcher de jour en jour. Ils ſe propoſoient toûjours pour modéles les Aſcetes qui les avoient precedez : comme en Egypte, au raport de Caſſien, ces diſciples de S. Marc, qui vivoient dans les faux-bourgs d'Alexandrie, enfermez dans des maiſons, prians, meditans l'Ecriture, travaillans de leurs mains, & ne prenans leur nourriture que la nuit. Ils ſe propoſoient la primitive Egliſe de Jeruſalem ; les Apôtres mêmes, & les Prophetes. Ils ne cherchoient point à ſe faire admirer par une vie extraordinaire, mais ſeulement à vivre en veritables Chrétiens. On le voit par tout dans la regle de S. Baſile.

Caſſ. 2. Inſt. 5. 18. Coll. 5.

Basile. Ce n'est qu'un abregé de la morale de l'Evangile, qu'il propose generalement à tous. Il dit par exemple sur les habits; qu'un Chrétien doit se contenter de se couvrir, pour la bienseance & se défendre du froid & des autres injures de l'air, mais avec le moins d'embarras qu'il est possible; se contentant d'une seule robe, qui serve pour le jour & pour la nuit; ce qui est praticable dans le païs où il vivoit. Il y a peu de chose dans cette regle, qui soit particulier à des Moines separez du monde.

S. Basil. reg. fus. n. 22.

Ce que les Moines avoient de singulier, estoit de renoncer au mariage, & à la possession des biens temporels; & s'éloigner de tous les autres hommes, même des fidéles & de leurs parens. Au reste c'estoit de bons Laïques, vivans de leur travail, en silence, & s'exerçans à combattre les vices l'un après l'autre; afin qu'ayans combattu dans les regles, comme dit S. Paul, ils pussent arriver à la pureté de cœur qui les rendist dignes de voir Dieu. Toutes leurs pratiques estoient fondées sur ces principes. Leur jeûne continuel tendoit premierement à dompter la gourmandise, puis à prevenir les tentations d'impureté, & à rendre l'esprit plus libre & plus propre à s'appliquer aux choses celestes. Mais ils usoient d'une telle discretion, qu'ils se conservoient des

Cass. Instit. 5. c. 12. 16. &c. & 6. c. 7.
1. Cor. 9. 25.
2. Tim. 2. 5.
Idem Instit. l. 5.
Idem Coll. 2. c. 17. &c.

forces

forces suffisantes, pour travailler continuellement & dormir peu, sans toutefois ruiner leur santé : en sorte qu'ils vivoient très-long-temps sans maladie. Les vies des Peres nous en marquent un très-grand nombre qui ont vécu quatre-vingt ou quatre-vingt dix ans, plusieurs jusques à cent, & quelques-uns même au-delà. On voit principalement ces exemples entre les Egyptiens, reconnus pour les plus sages de tous; & qui après de meures deliberations, fondées sur de longues experiences, avoient borné le jeune à manger tous les jours après None, deux petits pains de six onces chacun, & ne boire que de l'eau. La solitude servoit contre les tentations d'impureté & d'avarice; afin de perdre, autant qu'il estoit possible, jusques au souvenir des objets qui les peuvent exciter. Ils combattoient encore l'avarice par leur extrême pauvreté, par leur fidelité à ne rien posseder en propre, & à distribuer aux pauvres ce qui leur restoit chaque jour du prix de leur travail, après en avoir pris leur subsistance : & ces aumônes estoient si considerables, au raport de S. Augustin, que l'on en chargeoit des vaisseaux entiers. Enfin, ils combattoient la colere, par le silence & la compagnie, qui les obligeoit à se supporter les uns les autres : la paresse, par le travail continuel : la tristesse, par la priere & le chant

Cass. Coll. 2. c. 19.

De Mor. Eccl. 1. c. 67.

des Pſeaumes : la vanité & l'orgueil, par l'obéïſſance & la mortification.

Il y avoit des Moines qui travailloient à la campagne & ſe louoient, comme d'autres ouvriers, pour la moiſſon & les vendanges. Les plus parfaits trouvoient trop de diſſipation à ces eſpeces de travaux ; & demeuroient enfermez dans leurs cellules ; faiſans des nattes de jonc ou des paniers, & d'autres ouvrages ſemblables, qui ne les empeſchoient point de méditer les ſaintes Ecritures, & d'avoir l'eſprit toûjours appliqué à Dieu. Il n'y en avoit point qui n'euſſent quelque occupation de corps, au moins de tranſcrire des livres. Mais ils n'étudioient point pour la plûpart, & pluſieurs ne ſçavoient pas lire. Cela n'empeſchoit pas que leur vertu ne les fiſt extrémement reſpecter ; non ſeulement du peuple, mais des grands de la terre ; non ſeulement des laïques, mais des Preſtres mêmes & des Evêques ; juſques-là que l'on en choiſiſſoit ſouvent, des plus ſaints & des plus capables, pour les élever au miniſtere de l'Egliſe, & même à l'Epiſcopat. Alors ils quittoient le Monaſtere, & revenoient dans le commerce du monde comme les autres Clercs. On ne voit point de vœux ſolennels dans ces premiers temps ; mais on regardoit toûjours comme un grand peché,

Caſſ. Collat. 24. de mortific. c. 3. 4. &c.

v Caſſ 17. Collat. 21.

peché, si un Moine, par legereté ou autrement, quittoit sa sainte profession, pour rentrer dans le siecle. On le mettoit en penitence : mais pour le temporel, il n'estoit puny que par la honte du changement.

v. Chryost. hom. 14. in ep. 1. ad Timot. S. August. de Mor. Eccl. 1. c. 67. Hier. praef. in reg. S. Pacom.

La sainteté de la vie monastique fut d'un tel éclat, qu'en peu de temps il y eut par tout l'Orient plusieurs milliers, non pas de Moines, mais de monasteres. De la seule regle de S. Pacome il y avoit jusques à cinquante mille Moines distribuez en plusieurs maisons, sous la conduite d'un seul Abbé, qui s'assembloient pour celebrer la feste de Pâque. Rien n'estoit si facile que l'établissement de ces monasteres. Il ne faloit ny permission, ny secours de personne, pour quitter tout & se retirer dans des lieux inhabitez, y bastir de pauvres cellules de bois ou de roseaux que l'on y trouvoit; & y vivre dans le silence & le travail; non seulement sans estre à charge à personne; mais se rendant fort utiles au public par des aumônes telles que je les ay marquées. Les Monasteres se multiplierent tant, qu'il y en eut jusques dans les lieux habitez & au voisinage des Villes : aussi n'eust-il pas esté juste que les Païs fertiles comme l'Italie, la Sicile, la Grece, eussent esté privez de cet avantage, mais les Moines y conservoient toûjours leur solitude, en gar-

Act. Conc. V. Can. 535.

gardant exactement la closture & le silence.

Quand ils étoient assez proches des Villes, ils venoient à l'Eglise publique recevoir les instructions de l'Evêque, & participer aux saints Mysteres ; ils avoient leur place marquée dans l'Eglise pour estre tous ensemble separez des autres, comme les vierges & les veuves. Ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'eussent des Oratoires dans leurs maisons pour y faire leurs prieres communes à toutes les heures. Ceux qui estoient éloignez, avoient des Prêtres entre-eux pour leur faire l'office, & leur administrer les Sacremens: & enfin on jugea plus à propos qu'il y eust au moins un Prêtre en chaque Monastere, avec un Diacre ou deux; & ce Prêtre souvent estoit l'Abbé. Ainsi n'ayant point occasion de sortir ils demeuroient enfermez dans les Monasteres, comme des morts dans leurs sepulcres. C'étoit le pretexte qu'alleguoit l'heresiarque Eutyches, pour ne se point presenter au Concile de Caldedoine.

Il y eut aussi des Monasteres de filles même dans les deserts : où elles demeuroient assez proche des Moines, pour tirer un secours reciproque de ce voisinage; & assez loin pour éviter tout peril, & tout soupçon. Les Moines leur bâtissoient des cellules, & les soulageoient dans

dans tous les travaux rudes : les Religieuses faisoient les habits des Moines, & leur rendoient d'autres services semblables; mais tout ce commerce de charité étoit exercé par quelques vieillards choisis, qui seuls approchoient du Monastere des filles. On en fonda aussi plusieurs dans les villes; & on fit ainsi vivre en communauté toutes les vierges consacrées à Dieu, qui demeuroient auparavant en des maisons particulieres.

Les Evêques qui firent vivre leurs Clercs en communauté, prirent pour modéle la vie des Moines; & s'y conformerent autant que la vie active du Clergé le pouvoit permettre. Aussi on nommoit souvent Monasteres ces communautez : & dans la suite on les confondit tout-à-fait. Dans le cinquiéme siecle la plûpart des Evêques & des prêtres de Gaule & d'Occident pratiquoient la vie Monastique, & en portoient l'habit. Le Pape saint Gregoire ayant esté tiré du Monastere où il s'étoit enfermé, après avoir quitté les grandeurs du siecle, continua toûjours de vivre en Moine, & remplit son palais de Moines très-saints, dont il tira plusieurs grands Evêques, entre-autres saint Augustin, & les autres Apôtres d'Angleterre.

Thomass. Disc. 2. part. l. 1. c. 34. 5. 36.

Jo. Dial. lib. 2 c. 11. & 12.

Le vray usage de la vie Monastique estoit

estoit de conduire à la plus haute perfection les ames pures qui avoient gardé l'innocence du Baptême, ou les pecheurs convertis qui vouloient se purifier par la penitence. C'est pour cela que l'on y recevoit des personnes de tout âge & de toute condition : de jeunes enfans que leurs parens y offroient, pour les dérober de bonne heure aux perils du monde : des vieillards, qui cherchoient à finir saintement leur vie : des hommes mariez, dont les femmes consentoient à mener la même vie de leur côté. On voit des reglemens pour toutes ces differentes personnes dans la regle de S. Fructueux Archevêque de Brague. Ceux qui pour leurs crimes étoient obligez par les Canons à des penitences de plusieurs années, trouvoient sans doute bien plus commode de les passer dans un Monastere, où l'exemple de la communauté, & la consolation des anciens les soutenoit; que de mener une vie singuliere au milieu des autres Chrétiens. Aussi le Monastere devint une espece de prison ou d'exil, dont on punissoit souvent les plus grands Seigneurs : comme on voit en France sous les deux premieres races de nos Rois, & en Orient depuis le sixiéme siecle.

Icy paroit sensiblement la providence de Dieu; & le soin qu'il a eu de conserver XLII. Comparaison

de la vie Monaſtique avec celle des premiers Chrétiens.

ſerver dans ſon Egliſe juſques à la fin des ſiecles, non ſeulement la pureté de la doctrine, mais encore la pratique des vertus. Car ſi l'on veut repaſſer, ce que j'ay dit de la vie Chrétienne, dans la ſeconde partie de ce memoire; & le comparer avec la regle de S. Benoiſt, & avec l'uſage preſent des Monaſteres bien reglez; on verra qu'il y a peu de difference.

J'ay dit que les Chrétiens comptoient la religion pour le capital, & y faiſoient ceder tout le temporel; c'eſt ce que font les Moines, qui ſe ſont ſeparez du monde pour vaquer plus librement à l'unique neceſſaire, & à qui par cette raiſon on a donné le nom de Religieux, commun du commencement à tous les bons Chrétiens. On nommoit auſſi perſonnes devotes les Moines, les Aſcetes, & les Vierges, pour dire qu'elles étoient entierement devouées à Dieu.

Les Chrétiens prioient ſouvent, & en commun, & en particulier, approchant le plus qu'ils pouvoient de la priere continuelle: la pſalmodie n'eſt nulle part mieux reglée, ni plus exactement obſervée que dans les Monaſteres: où elle eſt encore telle que S. Benoiſt l'a ordonnée il y a plus d'onze cens ans. Les Moines n'ayant rien qui les détournaſt de ce devoir, y ont eſté plus exacts que les

Clercs

Clercs mêmes ; & on croit que ce ſont eux qui ont achevé de former l'office tel qu'il ſe fait depuis long-temps. Du moins ils ont ajouté prime & complies, qui du commencement n'eſtoient que des prieres domeſtiques ; pour commencer & finir ſaintement la journée, dans chaque famille Chrétienne, ou dans chaque maiſon de Moines. Caſſien témoigne que l'établiſſement en eſtoit nouveau de ſon temps. En tout cecy, il faut regarder les Chanoines comme des Moines : auſſi dans l'origine ils eſtoient tous reguliers. Les Chrétiens communioient ſouvent, auſſi faiſoient les Moines : les diſciples de S. Apollon, au rapport de Rufin, communioient tous les jours. Les Moines conſerverent long-temps l'ancienne coûtume d'avoir l'Euchariſtie chez eux pour ſe communier eux mêmes, quand ils n'avoient point de Preſtre.

3. Inſtit. 4. 6.

S. Baſil. ep. 289. ad Cæſar. Patr.

Les Chrétiens s'appliquoient à la lecture de l'Ecriture ſainte : auſſi eſt-elle recommandée dans la regle de S. Benoît ; particulierement en Carême, & tous les dimanches, au lieu du travail des mains, qui occupoit une grande partie des autres jours, & dont il reſte encore des traces : quoy qu'il faille avouër que c'eſt celle des pratiques monaſtiques qui s'eſt le moins conſervée. Le ſilence eſtoit neceſſaire, comme j'ay dit pour éviter les pe-

Reg. S. Ben. c. 48.

pechez de parole si frequens parmy les hommes, & toutefois si fort condamnez dans l'Ecriture; les médisances, les mauvais rapports, les railleries, les boufonneries, les discours impertinents & inutiles : & on remarque que les monasteres les mieux reglez, sont ceux où il est le plus rigoureusement observé. Les noms de peres ou de freres suivant l'âge ou la dignité, étoient du commencement communs entre les Chrétiens. Ils étoient fort soumis à leurs Prelats, & à ceux qui avoient autorité sur eux; ils étoient fort unis entre eux; ils exerçoient charitablement l'hospitalité envers leurs freres, & l'aumône envers tous les pauvres. Tout cela se voit encore dans les monasteres.

XLIII. Raisons de l'exterieur singulier des Moines.

Mais, dira-t-on, si les Moines ne pretendoient que vivre en bons Chrétiens, pourquoy ont-ils affecté un exterieur si éloigné de celuy des autres hommes? A quoy bon se tant distinguer dans les choses indifferentes? Pourquoy cet habit, cette figure, ces singularitez, dans la nourriture, les heures du sommeil, les logemens; en un mot tout ce qui les fait paroître des nations differentes répanduës entre les nations Chrétiennes? Pourquoy tant de diversité entre les divers ordres de religieux, en toutes ces choses qui ne sont ni commandées, ni défenduës par la loy de Dieu? Ne semble-

t-il pas qu'ils ayent voulu frapper les yeux du peuple, pour s'attirer du respect & des bien-faits? Voila ce que plusieurs pensent, & ce que quelques-uns disent, jugeant temerairement faute de connoître l'antiquité. Car si l'on veut se donner la peine d'examiner cet exterieur des Moines, & des autres Religieux; on verra que ce sont seulement des restes des mœurs antiques, qu'ils ont conservées fidélement, pendant plusieurs siecles, tandis que le reste du monde a prodigieusement changé.

Pour commencer par l'habit: S. Benoist dit que les Moines se doivent contenter d'une tunique avec une cuculle & un scapulaire pour le travail. La tunique sans manteau estoit depuis long-temps l'habit des petites gens; & la cuculle estoit un capot que portoient les Païsans & les pauvres. Cet habillement de teste devint commun à tout le monde dans les siecles suivans; & estant commode pour le froid, il a duré dans nôtre Europe environ jusques à deux cens ans d'icy. Non-seulement les Clercs & les gens de lettres, mais les nobles même & les courtisans, portoient des capuces & des chapperons de diverses sortes. S. Benoist ordonne le scapulaire pour le travail: en effet cette piece servoit à garnir les épaules pour les fardeaux & à conserver le devant de la tuni-

Reg. S. Bern. c. 55.

Vilia vendentem tunicato scruta popello. *Hor. 1. epist 7.*

Pullo Mævius alget in cucullo. *Mart.*

tunique. Il ne donne donc à ses Moines que les habits communs des pauvres gens de son païs, & ils n'étoient guere distinguez, que par l'uniformité entiere de leurs habits, qui estoit necessaire afin qu'ils pussent servir indifferemment à tous les Moines. Or on ne doit pas s'étonner, si depuis onze cens ans, il s'est introduit quelque diversité pour la couleur & la forme des habits entre les Moines qui suivent la regle de S. Benoist, selon les païs & les diverses reformes: & quant aux autres ordres Religieux, qui se sont établis depuis cinq cens ans, ils ont conservé les habits qu'ils ont trouvez en usage. La plûpart ne portent point de linge, ce qui paroist aujourd'huy une grande austerité; mais l'usage n'en est devenu commun que longtemps après S. Benoist: on n'en porte point encore en Pologne, & par toute la Turquie on couche sans draps à demy vestu. Toutefois même avant l'usage des draps de linge, il estoit ordinaire de coucher tous nuds, comme on fait encore en Italie; & c'est pour cela que la regle ordonne aux Moines de dormir vestus sans oster même leur ceinture.

Quant à la nourriture, j'ay déja marqué qu'il étoit ordinaire non seulement aux Payens même les plus raisonnables,

de

de vivre de legumes & de poiſſon, & de faire lire pendant le repas. J'ay fait voir auſſi que les Chrétiens jeûnoient ſouvent; outre les jeûnes ſolennels de toute l'Egliſe, & qu'ils faiſoient de grandes prieres devant & après le repas. Saint Benoît n'a donc rien ordonné d'extraordinaire. Au contraire il a uſé de grande condeſcendance, permettant à ſes Moines deux ſortes de mets cuits & un peu de vin. Les heures des repas & du ſommeil eſtoient les mêmes pour tout le monde, juſques à ce dernier ſiecle. On dînoit à neuf ou dix heures du matin comme font encore les ouvriers, ou même plûtôt; on ſoupoit à ſix heures du ſoir; & les ordonnances de police, pour le couvre-feu, & pour le temps où il eſt permis de travailler aux forges, montrent que l'on comptoit le repos de la nuit depuis huit heures du ſoir juſques à quatre heures du matin, qui eſt la regle la plus égale pour prendre juſtement le milieu de la nuit: & ne perdre du jour que le moins qu'il eſt poſſible. *Reg. S. Ben. c. 39. & 40.*

Le dortoir ſans diſtinction de cellules, comme il eſt marqué dans la regle de S. Benoît, montre mieux la vie commune; c'eſt proprement vivre enſemble, que coucher en même chambre & manger en même ſalle. La pauvreté y paroît plus, & la vertu y eſt plus en ſeureté. Car il eſt facile au Superieur d'obſerver *Chap. 22.*

d'un coup d'œil s'il ne se passe rien contre la modestie, puis que la regle veut que le dortoir soit toûjours éclairé, & que les lits soient à découvert, ne consistant qu'en des paillasses & des couvertures. On a gardé cette pratique dans les hôpitaux; & il est certain qu'elle est très-ancienne parmy les Chrétiens, puis que l'auteur des Recognitions represente saint Pierre couchant ainsi avec treize de ses Disciples dans une même chambre: & l'usage des syncelles dont j'ay parlé, a grand rapport à cette pratique. Les celles ou cellules ne laissoient pas d'estre aussi fort anciennes. Mais chez les premiers Moines habitans des deserts, c'estoit autant de cabanes ou petites maisons separées, comme celles des Chartreux & des Camaldules: dans les Monasteres plus serrez, c'estoit comme aujourd'huy des chambres, telles qu'estoient les celles des esclaves dans les maisons antiques; car les Moines ont gardé ce qui convenoit aux gens les plus pauvres & les plus méprisez: & ces cellules pouvoient servir ou pour travailler, ou pour lire, ou pour prier en secret.

Enfin, je m'imagine trouver encore dans les Monasteres des vestiges de la disposition des maisons antiques Romaines, telles qu'elles sont décrites dans Vitruve & dans Palladio. L'Eglise, que l'on trouve

ve toûjours la premiere, afin que l'entrée en soit libre aux seculiers, semble tenir lieu de cette premiere salle que les Romains appelloient Atrium. De-là on passoit dans une cour environnée de galeries couvertes, à qui l'on donnoit d'ordinaire le nom grec de Peristile; & c'est justement le cloistre, où l'on entre de l'Eglise, & d'où l'on entre dans les autres pieces, comme le chapitre, qui est l'Exhedre des anciens, le refectoir, qui est le Triclinium; & le jardin est ordinairement derriere tout cela, comme il estoit aux maisons antiques.

Quoy qu'il en soit, il est certain que les Saints qui ont donné des regles aux Moines, n'ont point cherché à introduire des nouveautez dans la religion, ny à se distinguer par une vie singuliere. Ce qui fait paroître aujourd'huy les Moines si extraordinaires, est le changement qui est arrivé dans les mœurs des autres hommes : comme les édifices les plus anciens sont devenus singuliers, parce que ce sont les seuls qui ayent resisté à une longue suite de siecles. Et comme les plus sçavans Architectes étudient avec soin ce qui reste des bâtimens antiques, sçachant bien que leur art ne s'est relevé dans les derniers temps, que sur ces excellens modelles : ainsi les Chrétiens doivent observer exactement ce qui se pratique dans les

Monasteres les plus reguliers, pour voir des exemples vivans de la morale Chrétienne. Je sçay qu'il s'en trouve peu où la longueur du temps n'ait introduit quelque relâchement : aussi n'y a-t-il point de bâtiment que le temps ait entierement épargné : & il y en a plusieurs dont il ne reste que des ruïnes fort défigurées. Cependant à force d'étudier ces ruïnes, de rechercher jusques aux moindres fragmens de ces precieuses antiquitez, & les comparer avec ce qui se trouve écrit dans les livres; on vient à connoître les proportions des ouvrages entiers, & à penetrer le veritable sens des livres. Ainsi on profitera beaucoup de la recherche des pratiques Monastiques, si lon y joint l'étude des regles de leurs Auteurs, des Canons, de l'Evangile, & des vies des Saints de tous les temps. Avoüons cependant que les Monasteres sont des tresors de toutes sortes d'antiquitez. C'est là que se sont trouvez la plûpart de ces anciens manuscrits dont on s'est servy pour rétablir les bonnes lettres. C'est là que se sont trouvez les ouvrages des Peres & les Canons des Conciles. On découvre tous les jours dans les usages écrits des anciens Monasteres, des antiquitez Ecclesiastiques très-curieuses. Enfin, la pratique la plus pure de l'Evangile s'y est conservée, tandis qu'elle a esté se corrompant

rompant de plus en plus dans le fiecle. XLIV.

C'eft cette decadence qui me refte à expliquer ; & je croy devoir ajoûter à l'expofition des mœurs des anciens Chrétiens, les principales caufes de la prodigieufe difference qu'il y a de ces mœurs aux nôtres. Elle eft telle, que plufieurs, fans doute, trouveront ce recit femblable aux relations que nous font les voyageurs, de la maniere de vivre des Indiens ou des Chinois : & que les plus ignorans, auront peine à croire ce dont ils n'entendront pas les preuves, qui feront évidentes aux gens de lettres. Voicy donc en general quel a efté le progrez du relâchement.

IV. Part. Relâchement des Chrétiens. Diverfes caufes de ce mal dès le quatriéme fiecle.

Depuis que Conftantin fe fut declaré pour le Chriftianifme, les peuples fe convertirent en foule ; & l'on vit accomplir à la lettre ce que les Prophetes avoient predit de l'Eglife : Qu'elle feroit élevée comme la plus haute montagne de l'univers ; que les nations y afflueroient de toutes parts, & y viendroient apprendre la Loy de Dieu & les regles de leur conduite. D'un cofté l'on voyoit les miracles éclatans, qui fe faifoient tous les jours aux tombeaux des Martyrs ; la fainteté des mœurs de la plûpart des Chrétiens : & la force invincible de cette religion, que trois cens ans de fi cruelles perfecutions n'avoient fait qu'affermir de

Ifai. 2. 3.

plus en plus. D'ailleurs, il y avoit si long-temps que les Philosophes avoient décrié l'idolatrie, & la theologie fabuleuse des Poëtes; que la plûpart des gens d'esprit n'y croyoient plus, & ne soutenoient la religion du peuple, que par politique. Ils l'abandonnerent donc aisément dès qu'elle ne fut plus appuyée par la puissance publique : plusieurs se firent Chrétiens; d'autres, demeurerent sans religion, par libertinage d'esprit, ou de mœurs, soit pour ne pas soumettre leur entendement à l'obéïssance de la foy; soit pour ne pas quitter la débauche, ou des biens mal acquis, ou des moyens injustes de faire fortune.

Il ne resta plus guere que deux sortes de Payens. Le bas peuple grossier & ignorant, qui ne se gouverne que par coûtume, & n'est frappé que des objets sensibles : & certains esprits singuliers, qui par un mauvais rafinement, vouloient soûtenir le Paganisme sur un respect aveugle pour l'antiquité, & sur les explications allegoriques, que quelques Philosophes donnoient aux fables. C'estoit les Platoniciens de ce temps-là, fort éloignez du bon sens & de la solidité de Platon & des anciens Academiciens ses disciples. Ceux-cy prenant ce qu'il y a de plus foible dans sa doctrine & le mélant avec celle de Pythagore & avec les myste-

mysteres des Egyptiens, avoient composé de tout cela un espece de religion, dont le fonds estoit la magie ; & qui, sous pretexte du culte des esprits bons ou mauvais, autorisoit toutes sortes de superstitions. Telle fut la religion de Julien l'Apostat : & l'on en voit les dogmes dans Apulée, dans Porphyre, & dans Jamblique. Mais peu de gens entroient dans ces subtilitez, & le Paganisme se décrioit de plus en plus.

Dans une si grande foule de nouveaux Chrétiens, il estoit difficile qu'il ne s'en glissât quelques-uns, qui fussent attirez par divers motifs temporels : comme le desir de faire fortune sous des Princes Chrétiens, la complaisance pour leurs parens, ou leurs amis, la crainte de leurs maîtres ; enfin tous les motifs qui font aujourd'huy les faux devots. Mais ceux-là se contentoient la plûpart de se faire Cathecumenes ; & ne pouvant se soumettre à la severité de la morale Chrétienne, ils differoient leur baptême le plus qu'ils pouvoient, & souvent, jusques à l'article de la mort ; afin de se maintenir dans la malheureuse liberté de pecher, sans estre sujets à la penitence. D'autres se faisoient même baptiser sans estre veritablement convertis. La curiosité de connoître les mysteres, que l'on ne découvroit qu'aux fidéles,

v. Aug. de Catechiz. c. 17. Cyr. Hier pro Catech.

y attiroit quelques esprits legers : la superstition faisoit desirer d'estre initiez à toutes sortes de ceremonies, & participer à tout ce qui portoit le nom de sacré ; sans discerner le vray Dieu ny la vraye religion d'avec les autres. Quelque soin qu'apportassent les Prelats à l'examen des Competens ; il estoit impossible, estant hommes, qu'ils n'y fussent quelquefois trompez.

Plusieurs même de ceux qui estoient Chrétiens de bonne foy, se relâchoient de jour en jour. La crainte du martyre ayant cessé, la mort ne paroissoit plus si proche. Que si dans l'intervale des persecutions, on voyoit une telle diminution de la ferveur des Chrétiens, que S. Cyprien leur en faisoit des reproches vehemens : que fut-ce dans la paix assurée ; lors que l'on estoit Chrétien non seulement sans peril, mais avec honneur ? Comme les Princes & les Magistrats qui s'estoient convertis ne laissoient pas de vivre chrétiennement, en gardant leurs biens & en exerçant leurs charges ; le commun des fidéles commença à ne plus tant craindre les honneurs, les richesses, & les commoditez de la vie : ainsi l'amour des plaisirs sensibles, l'avarice, & l'ambition se reveillerent. Le monde devenu Chrétien ne laissoit pas d'être monde. On commença à distinguer les

Cypr. de laps.

Chré-

Chrétiens d'avec les saints & les devots. S. Jean Chrysostome se plaint souvent que ses auditeurs luy alleguoient pour excuse, de leur conduite interressée & de leur attachement aux choses de la terre : Nous ne sommes par des Moines, nous avons des femmes, des enfans & des familles à soûtenir. Comme si ces Chrétiens de Rome ou de Corinthe que S. Paul exhortoit à une si haute perfection, & qu'il nommoit saints, n'eussent pas esté des gens mariez, & menant à l'exterieur une vie commune.

La corruption de la nature empoisonne tout. On abusa de ce que l'office public & le ministere Ecclesiastique avoit d'agréable aux sens. Les réjoüissances des Dimanches & des grandes solennitez, excedoient quelquefois les bornes de la sobrieté & de la modestie Chrétienne. On fut obligé dès le quatriéme siecle, comme j'ay dit, d'abolir les festins qui se faisoient aux festes des martyrs; & on défendit aux Clercs d'assister à ceux des nôces. Origene avoit bien remarqué la difficulté qu'il y a d'accorder le plaisir sensible avec la joye spirituelle. Le corps est un esclave, qui devient insolent si tost que l'on cherche à le contenter, par la nourriture, le sommeil, & les autres commoditez. Il ne laisse plus à l'esprit la liberté de s'appliquer

Orig. cont. Cels.

quer aux choses celestes, & la force de resister aux tentations : & l'esprit ne peut en demeurer le maître que par une conduite severe & une application continuelle. Je parle icy des mêmes temps que je viens de décrire dans la troisiéme partie : & j'en releve jusques aux moindres défauts pour montrer les premiers commencemens du relâchement ; sans prétendre aucunement affoiblir ce que j'ay dit des mœurs generales de l'Eglise, & de sa discipline qui estoit alors en sa plus grande vigueur. Sur tout la sainteté estoit grande dans le Clergé.

Toutefois il faut avouër qu'il y avoit des Prelats trop sensibles aux grands honneurs qu'on leur rendoit : & que quelques-uns estoient accusez d'abuser des grands biens dont ils avoient la disposition. On peut voir les plaintes qui furent portées au Concile de Calcedoine contre Dioscore & contre Ibas. Je croy qu'il ne se trouvera guere d'Evêques orthodoxes, à qui l'on ait fait de tels reproches avec quelque fondement. Mais comme les Ariens & les autres heretiques avoient aussi leurs Evêques & leurs Prestres ; leur conduite passionnée diminuoit le respect du sacerdoce. C'estoit un grand scandale pour les Payens & pour les Chrétiens mal instruits, de voir des hommes qui portoient ces titres si vene-

Conc. Calc. Act. 3. & 10.

venerables, animez contre d'autres Evêques & d'autres Prestres, se déchirer d'injures & de calomnies, dans leurs discours & dans leurs écrits : venir à la Cour & briguer la faveur des Princes, pour soutenir leur party. Car les heretiques n'omettoient rien de tout cela. On voyoit des Moines, qui transportez d'un faux zele, quittoient leurs solitudes, venoient dans les villes, excitoient des seditions, & faisoient des violences inouïes. Ces desordres regnoient principalement en Orient, où les esprits estant plus chauds & plus fermes, les passions une fois allumées vont aux dernieres extrémitez. Cependant le respect pour les personnes consacrées à la religion diminuoit, & par consequent celuy de la religion même.

Les vertus apparentes des Payens estoient un piege pour les foibles. Car il y en avoit qui vivoient moralement bien : qui gardoient leur parole, faisoient justice, detestoient la fraude & l'avarice : en un mot qui observoient les loix, & les regles de la societé civile : pretendant qu'il suffisoit de vivre suivant la raison, sans s'embarasser de toutes les questions qui agitoient les Chrétiens. Comme si les Chrétiens n'eussent pas fait profession de suivre la raison souveraine, qui est le Verbe incarné. Ces sages mondains pre-

Aug. in Io. tract. 45.

noient la foy pour une foiblesse & une préoccupation d'esprit ; & traitoient de superstitions la mortification du corps, la chasteté exacte, l'éloignement des spectacles, & des divertissemens profanes. Or quoy que le Christianisme fust la religion du Prince, le nombre des Payens estoit encore si grand, que l'on ne pouvoit les empescher de parler, & même d'écrire & de dogmatiser publiquement. C'étoit un reste de l'ancienne liberté des philosophes, dont les heretiques sçavoient bien aussi se prévaloir.

v. Aug. contra advers. leg. & proph.

D'un autre costé le commun des Payens se corrompoit toûjours de plus en plus. Tout ce que j'ay marqué des vices qui regnoient quand l'Evangile parut, duroit encore : & hors le peu d'esprits forts & de philosophes dont je viens de parler ; il ne restoit plus rien de bon chez les Grecs ny les Romains, qui pust servir de contrepoids. Aussi fut-ce alors que l'Empire tomba en Occident ; & il ne se soutint en Orient, que jusques au temps où il fut violemment attaqué. Il n'y avoit plus ny discipline dans les troupes, ny autorité dans les chefs, ny conseils suivis, ny science des affaires, ny vigueur dans la jeunesse, ny prudence dans les vieillards, ny amour de la patrie & du public. Chacun ne cherchoit que son

ſon plaiſir & ſon intereſt particulier : ce n'eſtoit qu'infidelitez, que trahiſons. Les Romains amollis par le luxe & l'oi- *Vide* ſiveté, ne ſe défendoient contre les Bar- *Anim. Marcell.* bares, que par d'autres Barbares qu'ils *lib.* 14. ſoudoyoient : ils eſtoient abimez dans *lib.* 28. les delices, & ſe piquoient d'une mauvaiſe delicateſſe, que rien de ſolide ne ſoutenoit. Enfin, la meſure de leurs crimes & de leurs abominations eſtant comblée, Dieu en fit la juſtice exemplaire, qu'il avoit predite par S. Jean. Rome fut priſe & ſaccagée pluſieurs fois par les Barbares ; le ſang de tant de Martyrs *Apoc.* 17. dont elle s'eſtoit enyvrée fut vangé : & *&* 18. l'Empire d'Occident demeura en proye aux peuples du Nort, qui y fonderent de nouveaux Royaumes.

Les Chrétiens vivans au milieu d'une nation ſi perverſe & ſi profondément corrompuë, je veux dire de ces derniers Romains : il eſtoit difficile que leur vertu n'en ſouffrît quelque déchet ; principalement n'eſtant plus diviſez d'avec les infidéles comme du temps des perſecutions : & n'ayant à ſe défendre que de leur amitié & de leurs careſſes. Il ne faut donc pas s'étonner, des vices que le Pe- *Auguſt.* res reprochent aux Chrétiens, dès le *de Catechiz. c.* 5. quatriéme ſiecle. S. Auguſtin ne feignoit 7. 17. 25. point d'en avertir les Payens qui vouloient ſe convertir, afin qu'ils en fuſſent moins

moins surpris, & par consequent moins scandalisez. *Vous verrez*, dit-il, *dans la foule de ceux qui remplissent les Eglises materielles, des yvrognes, des avares, des trompeurs, des joueurs, des adulteres, des débauchez, des gens adonnez aux spectacles; d'autres appliquant de remedes sacrileges, des enchanteurs, des astrologues, des devins de diverses sortes: & tous ces gens ne laissent pas de passer pour Chrétiens.* Il avouë de bonne foy aux Manichéens, qu'il y en avoit qui estoient superstitieux, même dans la vraye religion: ou tellement adonnez à leurs passions, qu'ils oublioient ce qu'ils avoient promis à Dieu. Il en parle encore souvent, dans les ouvrages qu'il a écrits contre les Donatistes: où il leur prouve si bien, que l'yvroie doit demeurer avec le bon grain dans l'Eglise, jusques au temps de la moisson, c'est-à-dire du jugement. On verra des preuves semblables du relâchement des Chrétiens dans S. Chrysostome & dans les autres Peres.

August. de. Mor. Eccl. c. 34.

Vide Chrysost. in Mat. homil. 61.

A quoy donc servoient, dira-t-on, les penitences publiques & les excommunications? A purger l'Eglise de quantité de vices, mais non pas de tous. Pour imposer la penitence, il falloit que le pecheur la demandast, ou du moins qu'il s'y soûmist. Il falloit donc qu'il confessast son peché, soit en se venant denon-

cer

cer luy-même, ſoit en aquieſçant lorſque d'autres l'accuſoient. L'excommunication n'eſtoit que pour ceux qui n'acceptoient pas la penitence, quoi qu'ils fuſſent convaincus, ou par leur propre confeſſion ou par des preuves juridiques, ou par la notorieté publique. Encore les Evêques prudens & charitables ne ſe haſtoient pas d'en venir à cette derniere extremité. Ils avertiſſoient ſouvent le pecheur convaincu & impenitent du peril effroyable où il eſtoit; ils l'exhortoient à en ſortir, ils n'épargnoient ny les prieres, ny les larmes, ny les menaces, pour vaincre ſa dureté; ils gemiſſoient pour luy devant Dieu, & mettoient en prieres toute l'Egliſe; ils eſperoient & attendoient long-tems; imitant la patience & la longanimité du pere des miſericordes. Enfin, ce n'eſtoit qu'après avoir épuiſé toutes les inventions de leur charité, qu'ils en venoient à ce triſte remede; avec la douleur d'un pere, qui pour ſauver la vie à ſon fils, ſe verroit obligé à luy couper un bras de ſes propres mains. Conſt. Ap. 2. cap. 41.

Mais pour ceux dont les crimes demeuroient cachez; ſoit qu'ils ne fuſſent connus qu'à Dieu, ſoit qu'il fuſt impoſſible de les en convaincre, il n'y avoit point de remede. On ne pouvoit leur défendre l'entrée de l'Egliſe, ny même la

la participation des Sacremens ; s'ils eſtoient aſſez impies pour ne pas craindre de commettre des ſacrileges. Les perſecutions eſtoient des épreuves ſeures, pour diſcerner la paille d'avec le grain ; mais quand elles eurent ceſſé, l'hypocriſie pouvoit durer juſques à la mort. Cependant ces Chrétiens foibles & corrompus faiſoient grand tort à l'Egliſe par leurs mauvais diſcours ; & leurs mauvais exemples, ſur tout dans leurs familles. Ils inſtruiſoient mal leurs enfans, qu'ils ne laiſſoient pas de faire baptiſer. Or le défaut d'inſtruction domeſtique eſtoit de grande conſequence dans ces premiers ſiecles, où nous ne voyons point que l'on fiſt publiquement de catechiſme pour les enfans baptiſez.

XLV. Incurſions des Barbares & leurs mœurs.

Les ravages des Barbares qui ruïnerent l'Empire Romain, ne nuiſirent pas moins aux mœurs de l'Egliſe, que la corruption des derniers Romains. L'Evangile qui eſt la ſouveraine raiſon, rejette également toutes les paſſions, & tous les défauts qui luy ſont contraires. Ny les ſtupides, ny les fourbes, ny les brutaux, ny les lâches, ne peuvent eſtre Chrétiens : la ferocité & la cruauté, ſont autant incompatibles avec la vraye religion, que le luxe & la molleſſe. Les guerres & les hoſtilitez ſont contraires à la pieté, comme à la juſti-

ce & à toute regle. Ainsi l'Eglise souffrit beaucoup dans ces desordres effroyables des nations farouches du Nort, qui inonderent en même temps tout l'Empire. Saint Jerôme & les autres qui vivoient alors s'en plaignent en plusieurs endroits de leurs œuvres. L'interêt pressant de conserver sa vie ou son bien dans une ville prise d'assaut, ou dans un pays exposé au pillage, d'éviter l'esclavage, de sauver l'honneur des femmes; ces extrémitez sont de violentes tentations de negliger le spirituel; & il faut des vertus bien heroïques pour se soutenir au milieu du sang, du carnage & de toutes les horreurs d'une victoire brutale. Nous avons des lettres de S. Basile, & de plus anciennes de S. Gregoire Thaumaturge, pour imposer des penitences à ceux que des incursions des Barbares dans la Cappadoce avoient fait tomber en divers crimes.

Her. in Isa. cap. v. in fi. & al.

Quand les Vandales desolerent l'Afrique, ce qui affligeoit le plus sensiblement S. Augustin, au rapport de Posidius, étoit le peril & la mort des ames. *Il voyoit*, ajoûte cet auteur, *les Eglises destituées de Prestres & de Ministres : les Vierges sacrées & les autres Continens dispersez par tout : que les uns avoient succombé aux tourmens, les autres avoient pery par le glaive; les autres, en captivité,*

té, ayant perdu l'integrité du corps, de l'esprit, & de la foy, servoient des ennemis durs & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les loüanges de Dieu, avoient cessé dans les Eglises, dont les bâtimens même en plusieurs lieux avoient esté consumés .... que les sacrifices & les Sacremens n'étoient point recherchez, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver qui le pust administrer à ceux qui les cherchoient .... que les Evêques & les Clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne point tomber entre les mains des ennemis, ou d'en échapper après y estre tombez .... étoient dépouillez de tout, & réduits à la derniere mendicité; sans qu'il fust possible de leur donner à tous les secours qui leur étoient necessaires. On peut juger par cet exemple de ce qui arriva dans les autres grandes Provinces; comme l'Espagne, la Gaule & l'Illirie. Quel moyen dans ces desordres d'instruire les peuples, de former des Prestres & des Docteurs? Quel moyen aux Evêques de visiter leurs troupeaux, ou de s'assembler en Concile, pour remplir les sieges vacans & maintenir la discipline? L'Eglise a bien raison de demander à Dieu dans toutes ses prieres la paix & la tranquillité publique, comme un rempart necessaire à tous les exercices de la religion.

v. conc. 1. Bracar. An. 411.

Il est vray que les Barbares se convertirent. Les Francs se firent Chrétiens: les

les Gots & les Lombards, d'Arriens devinrent Catholiques : mais il demeurerent long-temps Barbares. J'appelle icy Barbarie cette diſpoſition d'eſprit, qui fait que l'on ne ſe gouverne point par raiſon, mais par paſſion ou par coûtume. Nous avons des exemples remarquables de la force de la coûtume toute ſeule, dans les Iroquois & les autres peuples de l'Amerique, que nous appellons Sauvages. Nous ne connoiſſons guere d'hommes moins paſſionnez, moins ſujets à la colere, plus patiens ny plus chaſtes. Ils ont de la juſtice & de la reconnoiſſance, ils donnent volontiers, & exercent l'hoſpitalité. Toutefois il a eſté preſque impoſſible juſques à preſent d'en faire des Chrétiens : ſinon de ceux qui ont eſté dès l'enfance apprivoiſez & élevez parmy les François. Ce n'eſt pas qu'ils manquent d'eſprit & de raiſon, dans les choſes où ils ſont nourris : mais ils ſont incapables de prendre de nouvelles idées. Ils ne comprenent point un Dieu créateur de tout, également maître de toutes les nations ; la neceſſité d'une ſeule Religion dans tous les Pays ; l'eſperance d'une vie future, où on ne promet que des biens ſpirituels ; & encore moins les myſteres plus ſublimes de la Religion. Ils écoutent paiſiblement ce qu'on leur en dit, demeurant d'accord de tout :

mais

mais il se trouve à la fin du discours que l'on ne leur a rien persuadé. Que si quelqu'un demande le Baptême, c'est d'ordinaire pour quelque interêt present, & souvent pour obtenir la moindre bagatelle qu'ils desirent. Si-tôt qu'ils l'ont obtenuë, ils ne se souviennent plus de leurs promesses : ils retournent avec les leurs, & recommancent à manger la chair humaine, & à faire mourir leurs ennemis dans les tourmens. Il y a d'autres Barbares, stupides comme les Negres & les Cafres, en qui l'on ne trouve nul sentiment de Religion, & nulle ouverture d'esprit pour tout ce qui n'est pas sensible & palpable. De tous ces gens-là, il faut en faire des hommes, avant que d'en faire des Chrétiens.

Je ne veux pas dire que les Francs & les autres peuples vainqueurs des Romains fussent encore en cet estat. Mais il est certain, qu'ils n'avoient aucune étude, ny aucun usage des lettres, qu'ils ne s'appliquoient ny aux arts, ny à l'agriculture ; qu'ils étoient accoûtumez au pillage & au sang, & que leur figure seule faisoit horreur aux Romains. Nous voyons beaucoup de legereté & d'inégalité dans leur conduite. Ce qui semble estre le principal caractere des Barbares ; puisque le plus grand effet de la raison, est la fermeté, & la suite dans les desseins

&

& les actions. Ce n'est pas agir en hommes, que de s'abandonner à diverses passions, suivant les objets qui se presentent. Il faut l'avouër ; on voit bien de l'irregularité, & même de la contradiction, dans la vie de nos premiers Rois Chrétiens. Clovis & ses enfans, font paroître d'un costé beaucoup de respect & de zele pour la Religion : mais d'ailleurs, ils tombent dans l'injustice & la cruauté. Le bon Roy Gontram, que l'Eglise a mis au nombre des Saints, entre une infinité d'actions de pieté, a fait de grandes fautes : & Dagobert, cet illustre fondateur de Monasteres, a esté fort vicieux. Ce n'est pas qu'il n'y eust encore des Evêques d'une sainteté & d'une vigueur Apostolique; mais ils choisissoient le moindre mal, & ils aimoient encore mieux des Princes Chrétiens, quoy que foibles & imparfaits, que des Payens persecuteurs de l'Eglise. Une marque qu'ils ne se fioient pas aisément aux Barbares convertis, c'est que pendant deux cens ans, on ne voit guere de Clercs qui ne fussent Romains ; ce que l'on connoît par les noms.

Martyr. Rom. 28. Mart.

XLVI. Mélange des Romains & des Barbares.

Les deux nations, je veux dire les Romains & les Barbares, se mêlerent insensiblement. Mais comme dans le mélange de deux couleurs, chacune pert de sa force, & il en resulte une troisiéme qui les

les efface : ainsi les Barbares s'adoucirent, & s'instruisirent par le commerce des Romains, mais les Romains devinrent plus ignorans & plus grossiers, en sorte que, dès le sixiéme siecle, on remarque un grand changement dans les mœurs de l'Occident. On étudia beaucoup moins les Historiens, les Poëtes & les autres auteurs profanes, pour ne s'attacher qu'à ce qui regardoit directement la Religion : à qui toutefois ces études étrangeres ne sont pas inutiles, pour conserver la critique & la connoissance de l'antiquité. Faute de ces secours, on receut trop aisément des écrits supposez sous des noms illustres d'auteurs Ecclesiastiques, & on devint trop credule pour les miracles. Il étoit si constant que les Apôtres & leurs disciples en avoient fait une infinité, & qu'il s'en faisoit tous les jours aux Tombeaux des Martyrs, qu'on ne les examinoit plus ; les histoires qui en contenoient un plus grand nombre & de plus extraordinaires, étoient les plus agréables.

v. Thomass. discip. p. 2. liv. 1. c. 16. p. 3. liv. 1. c. 20.

Mais ce qui manquoit du côté de la science & de la politesse, estoit bien avantageusement recompensé par la pieté & les autres vertus solides. Toute la discipline, que j'ay marquée dans la troisiéme partie subsista jusques au dixiéme siecle. Jamais les Chrétiens, je dis même les Princes & les Rois, n'ont été plus assidus

à la pſalmodie, & à tous les exercices de la Religion, que dans les temps dont je parle icy : jamais ils n'ont eſté plus exacts à obſerver les jeûnes & à ſolemniſer les fêtes. On voit pendant tous ces temps des Prelats d'une vie très-pure, d'une grande application à l'oraiſon, d'un grand zele pour la converſion des ames : témoin ceux qui planterent la foi dans la Gaule Belgique, dans la Germanie, & les autres Pays plus reculez vers le nort.

L'autorité des Evêques alloit toûjours croiſſant. Outre la dignité du ſacerdoce & la ſainteté de leur vie ; leur habileté dans les affaires, & leur affection pour les peuples, les rendoit recommandables. Pendant les conqueſtes des Barbares, ils arrêtoient ſouvent la fureur des victorieux, & ſauvoient leurs Villes du pillage, même au peril de leur vie. Ainſi Attila fut détourné de Rome par le Pape S. Leon; de Troyes, par S. Loup; d'Orleans, par S. Aignan : mais S. Diſier de Langres & S. Nicaiſe de Reims furent égorgez pour leur troupeau par les Vandales. Quand les Rois Barbares furent devenus Chrétiens, les Evêques entrerent dans leurs conſeils, & furent leurs Miniſtres les plus fidéles. Ces bons Paſteurs ne ſe ſervoient de leur credit & de la richeſſe des Egliſes, que pour procurer le ſoulagement des pauvres & la com-

commodité publique. Qu'on liſe ce qu'ont fait les Papes depuis S. Gregoire juſques au temps de Charlemagne ; ſoit pour reparer les ruïnes de Rome, & y rétablir, non ſeulement les Egliſes & les Hoſpitaux, mais les ruës & les aqueducs: ſoit pour garantir toute l'Italie de la fureur des Lombards & de l'avarice des Grecs. Qu'on liſe les vies de S. Arnoul, de ſaint Eloy, de S. Oüen, de S. Leger, & des autres Prelats qui ont eu part aux affaires publiques en ce temps-là. On verra que le Chriſtianiſme, bien loin de nuire à la politique, en eſt le fondement le plus ſolide : puiſque c'eſt le meilleur moyen d'unir les hommes, pour s'aider les uns les autres.

v. Anaſtaſ.

Ce grand credit des Evêques & des Abbez ſe trouva inſenſiblement meſlé de puiſſance temporelle ; & ils devinrent ſeigneurs, avec les mêmes droits que les Laïques, mais auſſi avec les mêmes charges ; de fournir des gens de Guerre pour le ſervice de l'Etat, & ſouvent de les conduire en perſonne. Les nations eſtoient dès-lors aſſez meſlées pour faire des Clercs indifferemment des Barbares comme des Romains : mais il eſtoit bien difficile de changer tout-à-fait leurs mœurs, & de les empêcher d'être encore chaſſeurs & guerriers après leur ordination, ſur tout quand les ordres du

Prince les y obligeoient. Enfin, il faut avouër que les Seigneuries temporelles attachées aux dignitez Ecclesiastiques, ont esté une grande source de relâchement dans la discipline.

XLVII. Mœurs des Chrétiens Orientaux depuis le cinquiéme siecle.

En Orient il n'y eut jamais de ces Seigneuries, mais d'autres causes y produisirent d'autres maux. Les grandes heresies qui y avoient eu cours, avoient fort agité les esprits, & ébranlé en plusieurs les fondemens de la foy. Nestorius d'un costé, de l'autre Eutyches, ou plûtôt Dioscore, avoient une infinité de sectateurs. On disputoit sans fin; & des disputes on en venoit souvent aux querelles & aux seditions. Les Clercs & les Moines comme les plus zelez s'y échauffoient le plus : & quand ces derniers faisoient tant que de quitter leurs solitudes, pour venir dans les villes, soûtenir ce qu'ils croyoient estre la cause de Dieu, il n'y avoit point de violence dont ils ne fussent capables. On sçait les sanglantes tragedies que firent en Egypte & en Syrie les ennemis du Concile de Calcedoine.

Les Empereurs voulant appaiser ces maux par leur autorité seculiere, en firent un bien plus grand. Car au lieu de s'appliquer seulement à faire executer les decisions de l'Eglise, en chastiant & reprimant par la force les seditieux & les rebelles; ils voulurent se mesler du

dogme, & faire des Edits, pour appaiſer les diſputes par des temperamens dangereux. Enſuite ſoutenus par la lâche complaiſance des Evêques, ils entreprirent de regler la diſcipline Eccleſiaſtique, c'eſt-à-dire qu'ils la ruinerent : car il n'y eut plus d'autre regle que de leur plaire.

Quoy que l'Empire ſe ſoutînt encore, ce n'eſtoit plus des Romains que par le nom, ny des Grecs que par le langage. C'eſtoit un meſlange de toutes ſortes de Barbares; Thraces, Illyriens, Iſaures, Armeniens, Perſes, Scythes, Sarmates, Bulgares, Ruſſes. Auſſi dans toute l'hiſtoire du monde nous ne connoiſſons guere de nation plus corrompuë que ces derniers Grecs. Ils avoient les vices des anciens, & n'en avoient ny la politeſſe, ny les ſciences, ny les arts. Cependant ils eſtoient tous Chrétiens; & ont conſervé juſques à preſent avec grand ſoin l'exterieur de la religion.

Ils ne pûrent s'exempter d'avoir grand commerce avec les Mahometans depuis que ceux-cy ſe furent rendus maîtres de l'Orient. Il y avoit même un très-grand nombre de Grecs qui eſtoient leurs ſujets en Egypte & en Syrie : & ne laiſſoient pas d'eſtre Chrétiens. Car les conqueſtes des Muſulmans, ainſi ſe nommoient les ſectateurs de Mahomet, éta-

établirent sa fausse religion, sans abolir l'exercice de la religion Chrétienne, dans les païs où ils la trouverent. Sa doctrine estoit trop absurde pour estre receuë par des gens éclairez de la veritable religion, puis qu'il prétendoit que l'on le crust envoyé de Dieu sur sa simple parole, sans avoir esté promis par aucune prophetie, sans faire aucun miracle, & même sans raisonner. Ce qui luy fit trouver des sectateurs, c'est qu'il ne s'adressa qu'à des Arabes, aussi ignorans que luy: que ses armes eurent un succès heureux, & qu'il partageoit fidelement le butin. Les Chrétiens en avoient horreur, & furent long-temps sujets des Musulmans, avant que de se pouvoir apprivoiser avec eux.

A la fin ils s'y accoûtumerent; & au bout de deux cens ans, l'Empire des Musulmans estant dans sa force, sous les Califes Abbasides, leur religion même commença à paroître moins affreuse aux Chrétiens, devenus ignorans & foibles par une si longue servitude. L'origine du Mahometisme estoit déja assez ancienne pour l'obscurcir & l'embellir de beaucoup de fables, & le pompeux galimatias de l'Alcoran où le nom de Dieu retentit de tous costez, pouvoit imposer à des ignorans. Il prêche par tout l'unité de Dieu & l'horreur de l'idolatrie,

il fait ſonner fort haut le jugement, l'enfer & le Paradis : il parle avec honneur de Moïſe & des Prophetes, des Apôtres & des Martyrs ; il donne même de grandes loüanges à JESUS-CHRIST. D'ailleurs, ils ont copié pluſieurs pratiques exterieures du Chriſtianiſme. Les Chrétiens prioient ſept fois le jour : les Muſulmans prient cinq fois. Les Chrétiens ont un carême de quarante jours, les Muſulmans en ont un de vingt-neuf, où ils ne mangent que la nuit comme les Chrétiens faiſoient alors. Les Chrétiens feſtent le Dimanche : les Muſulmans le Vendredy. Nous nous aſſemblons aux Egliſes pour prier, écouter les lectures de l'Ecriture ſainte & les inſtructions des Preſtres. Ils prient auſſi à leur mode dans les Moſquées, y liſent l'Alcoran, & y écoutent les ſermons de leurs docteurs. Ils font des pelerinages, & à la terre qu'ils eſtiment ſainte, & aux tombeaux de leurs prétendus martyrs. Ils donnent beaucoup d'aumônes, & ont fondé grand nombre d'Hoſpitaux. Ils ont des eſpeces de religieux qui vivent en communauté, & ſe tourmentent le corps effroyablement. Car il n'y a point d'auſterité exterieure que des gens ſans vertu ne puiſſent imiter par vanité ou par interêt. Mais ils ne ſe reduiront pas à vivre dans le ſilence & le travail, ſans eſtre

vûs de perſonne : il faut eſtre Chrétien pour cela.

Nos voyageurs élevez dans le ſein de la Chrétienté, ſont ſouvent frappez de cet exterieur de religion, & des vertus humaines qu'ils voyent chez les Infidéles; ils en reviennent quelquefois ébranlez, & diſpoſez à croire tout indifferent en matiere de religion. Quelle devoit eſtre la tentation de ces pauvres Chrétiens qui eſtoient nez ſous leur puiſſance, & obligez à y paſſer toute leur vie? qui eſtoient preſque toûjours dans l'oppreſſion, & voyoient leur fortune aſſurée en quittant la foy de leurs Peres? Il eſt étonnant qu'ils ne ſe ſoient pas tous pervertis : & le grand nombre qui en reſte encore par tout le Levant au bout de mille ans, eſt une preuve éclatante de la force de l'Evangile, & de la foibleſſe du Mahometiſme.

Les Chrétiens qui eſtoient demeurez ſujets des Empereurs de Conſtantinople, peuvent bien auſſi s'eſtre ſentis du commerce qu'ils avoient avec les Mahometans, & avec les divers heretiques, dont l'Orient eſtoit infecté. On dit que les Juifs & les Sarraſins, c'eſt-à-dire les Arabes Mahometans, avoient gâté l'eſprit de l'Empereur Leon auteur des Iconoclaſtes. L'Empereur Michel le Begue paſſoit pour demy Juif. Le jeune Empe-

reur Michel III. avec les compagnons de ses débauches contrefaisoit par une dérision execrable les saintes ceremonies de la religion & jusques au redoutable sacrifice. Je voy peu après un autre jeune Empereur, Alexandre fils de Leon le Philosophe, blasphemer ouvertement contre le Christianisme, & regretter l'idolatrie. Tout cela me fait soupçonner les Grecs d'avoir esté les premiers chez qui le libertinage a commencé. Mais je ne prétends faire tomber ce soupçon que sur quelques Grands & quelques autres personnes particulieres. Car au reste, pendant tous ces temps, la religion se soutint magnifiquement dans tout l'Empire Grec. Il y eut de grands Docteurs, de grands Evêques, d'illustres Solitaires : & même plusieurs Martyrs pour la défense des saintes images.

v. Baron. an. 853. ex Curopal.

XLVIII. Mœurs de l'Occident, dixiéme siecle.

En Occident la foy estoit entiere : on ne s'avisoit pas de douter de la religion, il n'y avoit point d'heresies : mais l'ignorance & la barbarie croissoient. Charlemagne avoit travaillé de tout son pouvoir au rétablissement des bonnes lettres, & de la discipline Ecclesiastique : les Rois suivans ne soutinrent pas ses grands desseins ; & l'Eglise & l'Etat retomberent bien-tôt dans des desordres pires que devant. La foy avoit esté planté dans la Saxe, la Baviere, & tout le reste de la

Germanie : mais pour l'affermir chez ces nations indomptables, Charlemagne avoit esté obligé de ſoutenir la predication par le fer & par les ſupplices. Il y eut donc pluſieurs converſions forcées dans les commencemens ; qui, par le malheur des temps, n'ayant pû eſtre ſuivies de tout le ſoin, qui euſt eſté neceſſaire, afin que la religion priſt de ſolides racines, dans ces païs nouvellement défrichez : on peut croire, qu'il y reſta un grand fonds d'ignorance & d'inſenſibilité pour les choſes ſpirituelles : & peut-eſtre eſt-ce une des cauſes de la facilité que le ſchiſme & l'hereſie ont trouvé à s'introduire par tout le Nort. Les guerres civiles, qui continuerent depuis le regne de Loüis le Debonnaire, ramenerent l'ignorance & le deſordre, même dans les parties les plus ſaines de l'Empire François : & pour comble de miſere, les Normands encore payens, le pillerent & le deſolerent de tous coſtez ; les Hongrois auſſi payens coururent l'Italie ; les Sarraſins ſe firent long-temps craindre ſur ſes coſtes, & occuperent enfin la Pouille & la Sicile, outre l'Eſpagne qu'ils tenoient depuis plus d'un ſiecle : ainſi tout ce qui reſtoit des mœurs & de la politeſſe des Romains acheva de s'effacer.

C'euſt eſté peu que la perte de la politeſſe, des arts, & des bonnes lettres,

ſi la religion n'y euſt eſté intereſſée. Mais elle ne peut ſubſiſter ſans l'étude, & ſans l'inſtruction; qui conſerve & la doctrine & la morale. Auſſi Dieu, qui ne manque jamais à ſon Egliſe, a eu ſoin que dans les temps même les plus miſerables, il y euſt toûjours des docteurs ſuffiſamment éclairez, & des Saints dont la vie puſt ſervir de modéle aux autres. Nous voyons dans le dixiéme ſiecle, S. Dunſtan en Angleterre : en France S. Odon Abbé de Cluny & ſes premiers ſucceſſeurs : en Italie S. Romuald : le Martyr S. Boniface ſon diſciple : S. Adalbert de Prague, auſſi Martyr Apôtre des Sclaves & des Hongrois : S. Udalric d'Augsbourg, & d'autres encore, qui par leurs inſtructions, leurs vertus & leurs miracles, ſoutenoient la tradition de la ſaine doctrine, & de la diſcipline Eccleſiaſtique. Dans ce même ſiecle nous voyons entre les laïques pluſieurs Saints, même entre les plus grands Seigneurs. Saint Gerauld Comte d'Aurillac, S. Eſtienne Roy de Hongrie, ſaint Emeric ſon fils, l'Empereur S. Henry, le Roy Robert.

Ces Saints, particulierement ceux des nations nouvellement converties, comme S. Henry & S. Eſtienne; font voir les diſpoſitions à la vertu, qui ſe trouverent dans les peuples que les Romains appelloient barbares. Ils eſtoient portez

à la droiture, la franchise, la chasteté, le mépris des plaisirs & des commoditez du corps, la justice & la compassion des pauvres. Quand ces hommes serieux, sinceres & courageux avoient une fois goûté l'Evangile, ils l'embrassoient de tout leur cœur, ils ne cherchoient nulle finesse pour l'interpreter, nulle difficulté ne les rebutoit. Il est vray que leur conduite n'estoit pas toûjours si constante & si uniforme que celle des anciens Grecs ou Romains : mais aussi n'estoient-ils pas si capables de dissimulation & d'hypocrisie. Le mal que fit l'ignorance du dixiéme siecle, est que ces Docteurs & ces Saints devinrent rares; qu'encore que l'essentiel de la religion se conservât, elle perdit de grands secours exterieurs, qu'elle avoit eus jusques-là ; & que dans plusieurs de ceux qui passoient pour Chrétiens, le Christianisme n'estoit qu'une partie des mœurs de la nation, & ne consistoit qu'en des formalitez exterieures ; comme les fausses religions.

Tout le monde estoit Chrétien, en sorte qu'il sembloit que l'on le fust naturellement, & que Chrétien & homme fust la même chose. Ce n'estoit donc plus une distinction, & on auroit pû chercher un Chrétien au milieu de l'Eglise, comme Diogene cherchoit un homme au milieu de la place publique. Les Chrétiens ne

differoient guere des Juifs & des Infidèles quant aux vices & aux vertus, mais quant aux ceremonies qui ne rendent point les hommes meilleurs.

Il faut toutefois avouër que la force de l'Evangile a merveilleusement éclaté dans le temps les plus miserables. Quelque ignorance qui regnât, tout le monde, jusques aux moindres femmes connoissoit & adoroit un seul Dieu créateur de l'univers & JESUS-CHRIST Sauveur de tous les hommes. Tout le monde croyoit un jugement, & une autre vie : tous les grands principes de la morale, estoient certains & connus de tout le monde : au lieu que dans le meilleur estat de l'ancienne Grece, les Philosophes ne cessoient d'en disputer.

Il est vray que l'on suivoit mal ces principes : quoy que personne ne les contestât, peu de gens en tiroient les consequences, & il y en avoit encore moins qui y conformassent leur vie. Cependant la Morale Chrétienne n'a pas laissé de faire de grands effets jusques dans les mauvais Chrétiens. Elle a empêché beaucoup de maux. Elle a rendu les peuples les plus barbares moins cruels, plus traitables & plus doux. S'ils n'évitoient pas les crimes, du moins plusieurs s'en repentoient, & en faisoient penitence : du moins ils se condamnoient. Enfin la profession du Christianisme

ſtianiſme a répandu dans le public une certaine teinture d'humanité, de pudeur, d'honéteté, qui ne ſe trouve point ailleurs.

XLIX. Oppoſition de ces mœurs à celles des premiers Chrétiens.

C'eſt dans les deſordres du dixiéme ſiecle qu'il faut chercher la ſource des plus grands relâchemens de la diſcipline Eccleſiaſtique & de la morale Chrétienne. Car jamais il n'y eut des mœurs plus oppoſées à celles de la primitive Egliſe, que les mœurs qui regnoient alors en Italie, en France & preſque par toute l'Europe. Les premiers Chrétiens eſtoient bien inſtruits de la loy de Dieu & travailloient continuellement à s'en inſtruire davantage, par la lecture & les reflexions : la charité les animoit, & les uniſſoit parfaitement. Au contraire, dans ce ſiecle infortuné, ce n'eſtoit qu'ignorance & que diviſion. Les laïques la plûpart ne ſçavoient pas lire, & n'avoient point de livres. Que ſi les Seigneurs avoient quelques livres anciens entre leur joyaux, ils ne pouvoient les entendre, puis qu'ils eſtoient écrits en latin, que l'on ne parloit plus. Car on n'écrivoit pas encore en langue vulgaire. C'eſtoit en latin que ſe faiſoit l'office & les lectures publiques à l'Egliſe, & on les expliquoit rarement. Les Evêques préchoient peu; & les Seigneurs, cantonnés chacun dans ſon château, ſe contentoient de l'office des monaſteres voiſins, ou de la meſſe privée de

leurs Chapelains, s'ils ne pouvoient se rendre à la Ville Episcopale. La guerre les empeschoit souvent, & sur tout s'ils l'avoient contre l'Evêque. Le menu peuple n'estoit pas mieux instruit : si ce n'estoit quelques bourgeois des Villes qui avoient de bons Evêques. Dans ces tenebres si épaisses, qui pourroit croire jusques où alloit la credulité, si l'on n'en voyoit encore des marques dans les plus vieilles legendes ?

Les Prestres & les Clercs estoient contraints de se défendre à main armée des hostilitez universelles, pour conserver les biens d'Eglise dont ils subsistoient : ou, pressez de la pauvreté, ils estoient reduits à faire des métiers sordides : ou à passer de province en province, pour trouver à vivre auprès de quelque Evêque, ou de quelque Seigneur. Quelles études pouvoient-ils faire, quelle regularité pouvoient-ils garder dans leurs mœurs ? Il n'y eut que quelques Chapitres de cathedrales & quelques Monasteres, où se conserva la tradition des études, & des pratiques plus exactes de la vie Chrétienne. Sur tous les Moines de Cluny firent des biens infinis.

L'ignorance & la pauvreté rendoit les Clercs interessez, insensibles aux maux de l'Eglise, appliquez seulement à leurs affaires particulieres. C'est ce qui rendit

la

la simonie si frequente. Le concubinage le fut aussi, & fut soûtenu avec une impudence extrême ; particulierement en Allemagne, où la religion avoit toûjours esté plus foible. Ces Clercs ignorans & grossiers, qui ne regardoient leur ministere que comme un metier pour vivre ; qui vivoient chacun en leur particulier, ne s'appliquant ny à l'étude ny à l'oraison, mais s'appliquant fort au ménage ; ne comprenoient point la raison du celibat, & en regardoient les loix comme une tyrannie insupportable. De là vint leur fureur contre le Pape Gregoire VII. & contre les autres, qui voulurent oster ce scandale.

Les grands biens des Eglises étoient une tentation continuelle aux Princes & aux Seigneurs, qui avoient toûjours les armes à la main. Souvent les Evêchés estoient usurpés par des hommes tout-à fait indignes, qui s'en emparoient par force : souvent un Seigneur voisin y établissoit à main armée son fils en bas âge, pour piller l'Eglise sous son nom. Rome même fut exposée à ces desordres ; les petits tyrans d'alentour y furent les plus forts : & pendant ce dixiéme siecle, ce ne fut qu'intrusions & expulsions violentes dans ce premier siege, où jusque là la discipline s'estoit conservée très-pure. Les Conciles devinrent très-rares, par la difficulté

ficulté de s'assembler au milieu des hostilitez universelles; car elles estoient telles qu'il n'y avoit pas de seureté d'aller d'une Ville à l'autre.

On fut réduit, pour respirer un peu au milieu de ces violences, d'établir la treve de Dieu. Ainsi nommoit-on une surseance de tous actes d'hostilité, pendant certains jours de la semaine, ou à l'égard de certaines personnes; qui fut établie par l'autorité de plusieurs Conciles sous peine d'excommunication. Tant la religion avoit encore de pouvoir sur les esprits, quoy qu'ils fussent extrémement effarouchés; quoy que les fondemens de la societé civile fussent ébranlés, & presque renversés, quoi que la force ouverte regnast. C'est aussi le temps où il est le plus parlé de l'excommunication contre ceux qui fraperoient les Clercs. On ne s'en fut pas avisé dans les premiers siecles, le respect les défendoit assés: mais alors ils estoient tous les jours exposés aux dernieres violences.

Extra de trev. & pa.

L. Les ravages des Normands, & les autres guerres, avoient détruit la pluspart des Eglises & des Monasteres: & on laissoit tomber en ruine les autres, par la fausse persuasion, qui s'estoit mise dans les esprits, que la fin du monde arriveroit l'an mille de Nôtre Seigneur: aussi nos plus anciennes Eglises ne passent guere

Pauvreté des Eglises.

re cinq cens ans. Quand on recommança à bastir, on suivit à peu près la forme des anciens bastimens ; mais on ne put en imiter la magnificence, ni les meubler aussi richement. Quoy qu'il y eust encore de grands biens entre les mains des Ecclesiastiques, les Eglises ne laissoient pas d'estre pauvres & mal servies : parce que ces biens estoient divisez dès-lors en plusieurs titres de benefices, dont la plus part des possesseurs ménageoient le revenu comme leur bien particulier, ne contribuant que le moins qu'ils pouvoient aux dépenses communes. Les Evêques, qui avoient la plus grosse part, estoient obligez, estant Seigneurs temporels, d'avoir de grands équipages, de grosses familles, toutes sortes d'officiers, comme les autres Seigneurs, & souvent d'entretenir des troupes. Ainsi quand ils eussent eu le zele de leurs predecesseurs, ils ne pouvoient faire les mêmes dépenses, pour la construction & l'ornement des Eglises, que ces anciens Evêques qui disposoient de tous les biens Ecclesiastiques de leur Diocese, & qui vivoient presque de rien. Outre que l'on avoit perdu les idées de l'ancienne magnificence. C'estoit beaucoup, en ces miserables temps, de bâtir les Eglises de pierre de taille, & d'environner l'autel de colomnes de cuivre. On en faisoit
même

même les croix & les chandeliers ; l'or & l'argent étoit reservé pour les calices : encore il n'y avoit que les Eglises riches qui en eussent : & c'est dans le temps où commença cette misere, que l'on void les défenses de se servir de calices de verre, de corne, de bois, ou de cuivre ; & que l'on permit d'en faire d'étain. Les chasses des Reliques n'étoient bien souvent que de bois.

Conc. Calch. in Angl. 787. *Tribur.* 895. c. 18. *Rem. de consecr. dist.* 1. c. 45.

Il faut néanmoins avouër que les Eglises, toutes pauvres qu'elles étoient, étoient fort magnifiques en comparaison des bastimens profanes : non seulement des maisons bourgeoises, qui n'étoient que de bois, mais des logemens des plus grands Seigneurs. Il en reste encore assez pour en voir la difference. Ils ne bâtissoient pour eux, que des Châteaux & de tours massives : où ils ne cherchoient que la force & la sureté : toute la delicatesse & les ornemens de l'architecture, étoient reservez pour les Eglises. Ils leur donnoient même leurs joyaux les plus precieux, comme l'on voit par les tresors des anciens Monasteres, par les testamens & les autres anciennes chartes. Le Roy Robert faisant un Pelerinage à S. Jean d'Angely, y donna une Conque d'or de trente livres : il donna à plusieurs autres Eglises des Calices, des Reliquaires, des Vases de diverses sortes, & des Orne-

Helgand. Floriac.

Ornemens, & sa Chapelle qui les suivoit par tout, étoit fort riche. Vers le même temps, les Bohemiens pillerent l'Eglise de Gnesne en Pologne, & y enleverent une Croix d'or de trois cens livres, un Crucifix d'or de neuf cens livres, & trois Tables d'Autel d'or ornées de pierreries: & cela dans un Pays qui ne devoit pas estre le plus riche de l'Europe. *Baron. an. 1034.*

Il importoit peu que les Eglises fussent richement ornées, si l'on eust eu soin de la propreté & de la bienséance; mais c'est ce que la rusticité & le mauvais goût du temps ne permettoit pas. La pauvreté des Eglises fit retrancher les Clercs qui parurent les moins necessaires, c'est-à-dire les portiers & les acolytes; & bien-tôt il n'y eut plus que des Prestres. Ainsi il ne se trouva point de Clercs pour faire les fonctions des moindres ordres, & ces fonctions furent, ou tout-à-fait abandonnées, ou laissées à des Valets Laïques, comme nous voyons encore. Depuis ce temps il n'y eut plus d'ordre dans les assemblées Ecclesiastiques: & le respect estant une fois perdu, les Laïques & les femmes entrerent par tout, jusques dans le sanctuaire; on s'accoûtuma à dire des messes privées pendant l'office public, & à faire en même temps plusieurs offices differens: l'insolence alla jusques à se promener dans les Eglises *Conc. Raven. IV. an. 1317. rubr.*

pen-

Conc. Basil. sess. 21. c. 8.

pendant le service divin, & s'y entretenir des choses profanes. On ne songea plus à les éloigner du bruit, & laisser autour l'espace pour les processions ; on eust cru perdre trop de place dans les Villes. On mit la devotion dans la multitude des Eglises & des Autels, sans considerer si l'on avoit dequoy les servir dignement.

Euseb. VI. Const. 4. c. 17. Sozom. 1. c. 8.

En effet ce fut alors que les chappelles domestiques se multiplierent infiniment. Dès la conversion de Constantin, il y eut un oratoire dans le palais, & une Eglise ambulatoire qui suivoit toûjours l'armée. Les Rois Chrétiens conserverent cette pratique, & la chapelle de Charlemagne est fort celebre. Comme il estoit presque toûjours en voyage, il faisoit porter à sa suite des reliques, des ornemens, & tout ce qui estoit necessaire pour les offices divins ; avec un clergé nombreux composé de personnes choisies. Sa chappelle estoit servie aussi magnifiquement qu'aucune Eglise Cathedrale. Son exemple fut suivi par les Princes ses successeurs. Les Seigneurs, qui s'éleverent sur les ruïnes de cette maison, imiterent les Princes en cela, comme en tout le reste. Et comme chacun des petits Seigneurs, dont l'Europe fut bien-tôt remplie, se fortifioit dans son chasteau, & faisoit la guerre à ses voisins, chacun

vou-

voulut avoir sa chapelle dans l'enclos de sa forteresse, pour n'estre pas privé des offices & de la messe, quand la guerre ne lui permettoit pas de sortir. Ainsi ils quittoient les Eglises publiques quelquefois par necessité, quelquefois par paresse : & la vanité s'y méloit pour ne pas se confondre avec le petit peuple, & avoir des chapelains entre leurs domestiques. Dès le neuviéme siecle, les Evêques se plaignoient souvent, que les Eglises estoient abandonnées des riches & des grands, & les pressoient d'y venir du moins aux festes sollemnelles. Depuis ce temps-là les autels portatifs ou pierres benites ; les chappelles domestiques, & les messes privées ont esté toûjours se multipliant : & insensiblement les grandes Eglises n'ont plus esté frequentées que par les bourgeois & le menu peuple. Les offrandes des Seigneurs ont esté détournées à l'entretien de leurs Eglises particulieres : & leur absence diminuant la solemnité des offices, a refroidi sans doute la ferveur des Ecclesiastiques mêmes.

Conc. Ticin. an. 855. c. 4.
Agnobard de privil. & jur. Sacerd.
Theodulph. can. 45. 46.

Une suite encore plus fâcheuse de la pauvreté des Eglises, fut l'abandon des pauvres. Comment auroient-ils esté secourus par les Clercs, qui avoient eux-mêmes tant de peine à subsister ? & où auroit-on pris des aumônes, dans ces pil-

lages

lages & ces hostilités universelles? Pour bâtir des hospitaux & les entretenir, il faut estre dans de grandes villes, & avoir des gens habiles, prudens, charitables, capables de gouverner les hommes. C'est ce qui ne se trouvoit guere alors. Il n'y avoit pas même de commerce, pour suppléer à la disette d'un païs par l'abondance de l'autre. Avec le temps, les Seigneurs & les bourgeois des bonnes villes fonderent divers hospitaux, entr'autres deux especes nouvelles, pour les lepreux & pour les pelerins. La plus part sont depuis le temps de saint Loüis. Voilà les principaux effets des desordres du dixiéme siecle. Pour en connoistre le détail il faudroit faire une histoire exacte de ce miserable temps: mais il suffit pour mon dessein d'avoir marqué les principaux points.

LI. Commencement de reformation. S. Pierre Damien.

La discipline de l'Eglise & les mœurs, commencerent à se relever sur la fin de l'onziéme siecle, par le zele de S. Pierre Damien, soûtenu par les Papes Leon IX. Alexandre II. Gregoire VIII. & Urbain II. Pierre avoit esté élevé entre les Moines noirs de Cluny, qui avoient rappellé la vie monastique à un estat approchant de son ancienne pureté; & les Moines blancs de Cisteaux, qui vinrent au commencement du douziéme siecle, la ramenerent encore à une plus grande per-

perfection. Pierre & les saints Papes qui entrerent dans le même esprit, firent vigoureusement la guerre aux deux vices qui regnoient le plus dans le Clergé, l'incontinence & la simonie : & pour redresser cet ordre, ils rétablirent la vie commune des Chanoines; que par cette raison l'on nomma Chanoines reguliers : pour les distinguer de ceux qui demeurerent dans l'ancien relaschement. La vie des Chanoines reguliers estoit peu differente de celle des Moines : la distinction consistoit en ce que ceux-cy estoient tous Clercs, destinés au service des Eglises; aussi en tiroit-on la pluspart des pasteurs & des prelats. Ainsi ce rétablissement de la pieté & de la pratique des vertus Chrétiennes ne regardoit guere que les Moins & les Clercs : & én effet, c'estoit ceux qu'il importoit le plus de reformer.

Saint Pierre Damien & la plus part des Saints de ce temps-là, joignirent aux vertus interieures des mortifications exterieures, dont la delicatesse de nos mœurs a peine à s'accommoder. Mais il est à croire, que Dieu leur inspira cette conduite, pour le besoin de leur siecle. Ils avoient à faire à une nation si perverse & si rebelle, qu'il estoit necessaire de les fraper par des objets fort sensibles. Les raisonnemens & les exhortations estoient foibles,

bles, ſur des hommes ignorans & brutaux, accoûtumez au ſang & au pillage. Ils n'auroient même compté pour rien des auſteritez mediocres, eux qui étoient nourris dans les fatigues de la Guerre, & qui portoient toûjours le harnois. Mais quand ils voyoient un S. Boniface diſciple de S. Romuald aller nuds pieds dans les Pays les plus froids : un S. Dominique Loricat ſe mettre tout en ſang en ſe donnant la diſcipline : ils comprenoient que ces ſaints aimoient Dieu & déteſtoient le peché. Ils n'auroient compté pour rien l'oraiſon mentale, mais ils voyoient bien que l'on prioit quand on recitoit des Pſeaumes. Ils voyoient que ces Saints aimoient leur prochain, puis qu'ils faiſoient penitence pour les autres, ſe chargeant volontairement des peines canoniques, que les pecheurs n'avoient pas la force ou le temps d'acquitter. Car on reïteroit alors les penitences : & quoy que l'on euſt abregé le temps, & que l'homicide, par exemple, ne fuſt plus qu'à ſept années ; un homme qui en avoit commis trente, & autant d'adulteres & de parjures, eſtoit chargé de penitences pour pluſieurs ſiecles ; & de-là viennent ces indulgences de tant d'années, que l'on trouve en quelques bulles. Les pecheurs touchez de tout cet exterieur devenoient plus dociles ; ils écoutoient ces Preſtres &

ces Moines dont ils admiroient la vie, & plusieurs se convertissoient.

Au reste, les longues psalmodies, les flagellations, l'usage des chaines de fer, & les autres moyens de mortifier la chair, n'estoient pas des inventions nouvelles. Theodoret nous en fait voir un grand nombre d'exemples dans son Histoire Religieuse : & S. Simon Stylite suffit tout seul, pour autoriser les austeritez les plus étonnantes. La regle de S. Colomban, qui vivoit sur la fin du sixiéme siecle, punit la pluspart des fautes des Moines par un certain nombre de coups de foüet : & elle abrege ou alonge la psalmodie suivant l'inégalité des nuits; très-grande en ces Pays-cy, où vivoit ce Saint; & encore plus grande en Irlande d'où il estoit venu : ensorte qu'il y avoit des nuits d'hyver, où l'on recitoit la moitié du pseautier. On voit ensuite plusieurs Saints qui se donnoient des disciplines volontaires : & plusieurs qui avoient la devotion de reciter tout le pseautier chaque jour. Les disciplines furent poussées à l'excès, par les heretiques, que l'on nomma Flagellans; & qui parurent en Italie dans le treiziéme siecle. *v. Annal. Eccl. 1260.* Car ils faisoient consister la principale devotion, à se foüeter en public.

L'affection pour la longue psalmodie, semble avoir amené la multiplication des offices,

offices, introduite dans le temps dont je parle icy. Car ce furent les Moines de Cluny, qui établirent l'office des morts: & du temps de Pierre Damien commença le petit office de la Vierge, qui depuis est devenu la priere la plus commune des Laïques qui sçavent lire. Le Rosaire ou Chapelet a esté introduit en faveur des ignorans. Dès les premiers temps on trouve des solitaires, qui avoient la devotion de faire tous les jours un grand nombre d'oraisons par compte : comme un S. Paul Egyptien, qui en faisoit trois cens, & pour n'en point oublier, portoit sur luy trois cens petites pieces qu'il separoit à mesure. On se servit depuis de grains enfilez ; & les Orientaux en ont pour prier aussi bien que nous. On ordonnoit aux Religieux qui ne sçavoient pas lire, comme aux Chevaliers du temple, & aux freres Convers de Cisteaux, de reciter un certain nombre de *Pater* pour chacune des heures de l'office. Enfin, S. Dominique institua le Rosaire composé de cent-cinquante *Ave* pour servir comme de pseautier aux ignorans : & de là est venu le chapelet ou couronne de la sainte Vierge.

P. Dam. lib.6. epist. 32.

Pallad. hist. Laus. c. 23.

Sozom. 9. hist. c. 29.

Reg. Temp. art. 2.

LII. Croisades.

Les Croisades, qui commencerent aussi dans l'onziéme siecle, furent sans doute de saintes entreprises : & elles estoient necessaires pour arrester le progrès des Infidéles.

fidéles. Elles servirent à en garantir l'Italie, qu'ils pilloient impunément, à les chasser de Sicile, & enfin d'Espagne. Mais au reste elles furent mal conduites, & malheureuses : & le plus grand mal qu'elles produisirent, fut le relaschement de la discipline. Jusques-là les penitences canoniques avoient subsisté; & on n'accordoit l'indulgence, que rarement, & pour peu de temps. Alors commença l'indulgence pleniere, pour toutes les peines que chacun pouvoit avoir meritées, pourvû qu'il fist le voyage de la Terre sainte.

On pretendoit toutefois que la Croisade fust une commutation de peine, plûtôst qu'une simple indulgence. Les Pelerinages aux lieux celebres de devotion, comme à Rome, à Tours, à Compostelle, & sur tout à Jerusalem, estoient depuis long-temps comptez entre les penitences. Dès le neuviéme siecle on se plaignoit des abus qui s'y glissoient, & un peu devant, on void des loix, pour reprimer les vagabons, qui sous pretexte de penitence, couroient par les Pays, nuds & chargez de fers, faisans horreur à tout le monde. Ainsi on s'éloignoit peu à peu de l'ancienne pratique, qui estoit, comme j'ay marqué, d'enfermer les penitens. Toutefois le peril des distractions & des rechutes estoit moindre

Conc. Cabil. II. an. 813.

Capitulum. Aquisgran. an. 787. cap. 73.

pour les Pelerins qui voyageoient seuls, ou en compagnie d'autres Pelerins bien choisis.

Mais la Croisade, où ils marchoient à grandes troupes & souvent en corps d'armée, n'estoit pas un remede bien propre à corriger des pecheurs. L'Esprit de componction ne subsistoit guere avec une si grande dissipation. On cherche volontiers, dans un long voyage, à adoucir l'ennuy de la marche par des discours plaisans, & les moins sages sont ceux qui parlent le plus. On est fort occupé du soin de la subsistance & des logemens, & des diverses avantures qui surviennent; on se laisse aller aisément à trop manger ou trop dormir, pour se remettre de quelque fatigue extraordinaire. La vie ne peut estre reglée ny uniforme. Ajoûtez les mœurs differentes de tant de Pays, qu'il falloit traverser pour aller à la terre sainte. Les occasions de querelles, par la diversité des humeurs, des coûtumes, des langues : les occasions de débauches dans les Pays abondans, & dans le commerce avec des peuples fort corrompus. Aussi est-il certain par les histoires, que les armées des Croisez, estoient non seulement comme les autres armées, mais encore pires : que toutes sortes de vices y regnoient; & ceux que les pelerins avoient apportez de leur Pays, & ceux qu'ils

qu'ils avoient pris dans les Pays étrangers. Enfin, si ces voyages servirent à punir quelques pechez, ce fut beaucoup moins les pechez des Chrétiens Latins, que des Infidéles & des Chrétiens schismatiques pour qui ils furent de terribles fleaux de Dieu.

Pour les Croisez, le Pelerinage estoit plûtôst un plaisir qu'une penitence. Ils avoient quelque peine à la verité à quitter pour long-temps leurs familles & leur Pays, ils faisoient la dépense. Mais au reste, il estoit bien doux à cette noblesse, qui ne sçavoit que chasser & se battre; de voir changer en un voyage de guerre, les penitences laborieuses, qui consistoient en jeûnes, en prieres, & sur tout, en ces temps-là, à s'abstenir de l'usage des armes & des chevaux. La fatigue estoit peu de chose, pour des gens accoûtumez à estre en campagne: & elle estoit adoucie, par le plaisir de changer de lieux & d'objets.

On trouva moyen de faire gagner aussi l'indulgence à ceux qui ne faisoient pas le voyage, pourvû qu'ils donnassent des aumônes, pour subvenir aux frais de la guerre sainte. Il n'y eut personne qui ne pust racheter ses pechez, sans observer les anciennes penitences; car pour les pauvres, qui ne pouvoient faire d'aumônes, on se contenta de quelques jeûnes,

ou de quelques Pelerinages plus faciles. Ainsi les satisfactions devinrent arbitraires, les Canons penitentiaux, n'estant plus pratiquez, furent bien-tost oubliez ; & la confession devint la plus grande difficulté de la penitence.

Entre les Croisez il y avoit toûjours des Evêques, des Prestres & des Moines en grand nombre. Quelques-uns estoient poussez d'un veritable zele, plusieurs y alloient par libertinage. Ils se croyoient permis de porter les armes, & même de s'en servir contre les infidéles. On peut juger quel relaschement dans la discipline produisit cette licence, jointe à l'ignorance qui regnoit depuis si long-temps. Les Papes mêmes les mieux intentionnez, estoient obligez de tolerer une partie de ces maux. Il falloit dissimuler les desordres particuliers, pour faire reüssir le gros de l'entreprise ; il falloit avoir de grands égards pour les Chefs, tant qu'ils soûtenoient avec succès les affaires de la Religion, quoy qu'ils la deshonorassent par leurs crimes.

LIII. Multitude de Docteurs.

Cependant les études se rétablissoient ; mais on y méloit trop de subtilitez de la dialectique & de la metaphysique, empruntées des Arabes. La rareté des livres anciens, & la difficulté de les entendre, à cause du changement de la langue & des mœurs, invitoit à s'appliquer davantage

tage au raiſonnement, & à la lecture des auteurs modernes. Ainſi la ſcholaſtique l'emportoit ſur la poſitive; on liſoit plus le Maître des Sentences ou Gratien, que les Peres; on cherchoit plus dans l'Ecriture les ſens figurez, que le litteral.

Ce n'étoit plus les Evêques ſeuls qui enſeignoient : au contraire la pluſpart, depuis le douziéme ſiecle, s'appliquoient peu à la predication & à l'inſtruction de leur Clergé. Ils ſe laiſſoient accabler d'affaires temporelles. Les laïques, principalement les Princes, eſtant entierement ignorans, ne pouvoient ſe paſſer de leur conſeil. C'eſtoit des Evêques ou des Abbez qui eſtoient les Chanceliers & les miniſtres d'Etat : ils eſtoient les juges preſque de toutes les affaires. De ſorte que les études, la predication, l'adminiſtration des ſacremens, devinrent le partage des Docteurs dont les univerſitez eſtoient pleines; particulierement des Religieux mandians, qui vinrent fort à propos au ſecours de l'Egliſe, dans ces ſiecles malheureux.

Mais tous ces Docteurs particuliers n'avoient guere d'autorité, que celle de leur merite perſonel. Il eſtoit libre aux étudians, de ſuivre tel profeſſeur qu'ils vouloient : & de-là vint la diverſité des opinions & des ſectes dans les matieres dont il eſt permis de diſputer. Car comme il y

avoit grand nombre de Docteurs, qui n'étoient point occupez du gouvernement des ames, & qui passoient leur vie dans les écoles; ils avoient le loisir de traiter beaucoup de questions plus curieuses qu'utiles. Il devint libre aussi aux laïques de suivre les predicateurs qu'ils goûtoient le plus, & de se choisir des confesseurs, autres que leurs Pasteurs. Ainsi dans une si grande multitude des Prestres, les mauvais Chrétiens n'ont pas manqué d'en trouver de trop faciles à donner l'absolution: & ceux qui ont voulu se tromper ou tromper les autres, n'ont pas laissé, sans se convertir, de frequenter les Eglises, & de s'approcher des sacremens.

Le gros même des Docteurs à cedé au torrent de la corruption des peuples, & l'on a laissé passer en maxime plusieurs relâchemens considerables. Enfin, il s'est trouvé des casuistes, qui ont fondé leur morale plûtôst sur le raisonnement humain que sur l'Ecriture & la tradition. Comme si JESUS-CHRIST ne nous avoit pas enseigné toute verité, aussi bien pour les mœurs que pour la foy: comme si nous en estions encore à chercher avec les anciens Philosophes.

LIV. Succession de saine doctrine &

Mais de quelque maniere que l'Eglise ait esté gouvernée dans les siecles differens, soit par les Evêques immediatement, soit par des Prêtres commis par eux,

eux, ou envoyez par les Papes : par des seculiers, ou par des reguliers : par les Pasteurs ordinaires, ou par des missionaires étrangers : ç'a toûjours esté la même religion & le même corps de doctrine. La foy a toûjours esté très pure, & les grands principes de la morale sont toûjours demeurez fermes. Il a toûjours esté constant qu'il falloit observer la loy de Dieu expliquée suivant la tradition & l'autorité des anciens : & se proposer pour modelles les Saints que l'Eglise honore publiquement.

de bons exemples dans tous les temps.

Dieu à même suscité de temps en temps des hommes extraordinaires, pour maintenir la saine doctrine, & reveiller la pieté. Qu'y a-t-il de comparable à S. Bernard ? N'a-t-il pas rassemblé en sa personne le zele des Prophetes, soutenu de miracles éclatans ; la science & l'éloquence des plus grands Docteurs de l'Eglise ; & la mortification des plus parfaits solitaires ? On doit beaucoup sans doute à Innocent II. & aux autres grands & sçavans Papes de ces temps-là : au Maître des sentences, à S. Thomas, & aux autres qui ont réduit la Theologie en méthode. S. François a donné un exemple sensible, de l'Evangile pratiqué au pied de la lettre, d'une humilité & d'une mortification digne des temps apostoliques. Et ainsi de siecle en siecle, & de generation en generation, Dieu a

conſervé dans ſon Egliſe, la tradition, non ſeulement de la doctrine, mais encore de la pratique des vertus.

Il eſt donc vray que Jesus-Christ eſt aujourd'huy auſſi-bien qu'hier, & qu'il ſera le même dans tous les ſiecles. En vain, dequis long-temps, les mauvais Chrétiens s'efforcent de rendre inutile le reſpect que l'on a toûjours conſervé pour l'antiquité, & pour les exemples des Saints en ſuppoſant que dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, les hommes fuſſent d'une autre nature; que les corps fuſſent plus robuſtes pour ſouffrir le jeûne & les autres auſteritez, les eſprits plus dociles, toutes les vertus plus aiſées. Si nous leur diſons que S. Pierre & S. Paul vivoient dans la pauvreté & le travail, ils répondent : C'eſtoient des Apoſtres. S. Antoine & S. Martin ont fait de grandes penitences : C'eſtoient des Saints. S. Auguſtin faiſoit vivre ſes clercs en commun, & vivoit luy-même fort ſimplement, tout Evêque qu'il eſtoit: Cela eſtoit bon en ces temps-là. Vous diriez que ces mots de ſainteté, d'antiquité, de primitive Egliſe, ſoient des exceptions legitimes pour ſe défendre des pratiques de la penitence, de l'étude continuelle de la loy de Dieu, de l'éloignement des plaiſirs & des vanitez du ſiecle, du deſintereſſement, & de

la

la vie exemplaire que doit mener le clergé. On s'imagine répondre à tout, en distinguant les temps.

LV. Quels abus tolerez, & comment.

Il est vray que l'Eglise tolere quelquefois des abus trop enracinez, attendant la conjoncture favorable, pour les retrancher : & qu'elle a quelquefois accordé à la dureté du cœur des adoucissemens de l'ancienne discipline. Comme d'avoir avancé l'heure du repas aux jours de jeûne, & permis la collation : d'avoir laissé les penitences à la discretion des Confesseurs, & accordé frequemment des indulgences : d'avoir mitigé plusieurs regles monastiques. On a cru que des Religieux moins parfaits que la regle ne desire, le seroient toûjours plus que s'ils demeuroient dans le siecle, & qu'il valoit mieux adoucir le carême, que le laisser abolir. Mais il ne faut pas prendre droit par ces condescendences, pour nous imaginer que le chemin du ciel soit devenu plus facile, que nous soyons plus heureux que nos ancestres; ny que les Evêques & les Papes des derniers temps, ayent cru estre plus sages que n'estoient leurs predecesseurs.

Il ne faut que lire les Constitutions ou les Canons qui ont authorisé quelque relâchement, pour voir que l'Eglise ne l'a jamais fait qu'à regret. Il y a même plusieurs de ces relâchemens qui ne se

ſont introduits que par l'uſage : & cependant l'Egliſe a conſervé ſoigneuſement certaines pratiques qui ſont ſouvenir de l'antiquité. Comme de chanter None ou Veſpres avant le repas des jours de jeûne, & comme toutes les formules des ordinations, & des autres actions publiques ; qui ſont comme autant de proteſtations ſouvent reïterées, pour empeſcher que l'on ne pretende preſcire contre les anciennes regles.

Il y a des abus que l'Egliſe a toûjours condamnées. Comme ces ſpectacles abſurdes, que l'on avoit eu la temerité d'introduire juſques dans les Egliſes, & qui furent défendus au Concile de Baſle : Comme les réjouïſſances profanes aux feſtes, dont nous voyons des reſtes à la S. Martin, aux Rois, & aux feſtes de Patron dans les villages : & les débauches du carneval, qui ne peuvent avoir eu autre principe, que le regret d'entrer dans le Carême. Les Apôtres & leurs diſciples auroient-ils pû croire, que cette ſainte preparation à la Pâque, ſeroit quelque jour un pretexte de diſſolution ?

Conc. Baſil. ſeſſ. 21. c. 11. v. Syn. Vigorn. anno 1240. c. 4.

Les SS. & les vrais Chrétiens ſe ſont toûjours élevez contre ces abus. On ſçait avec quelle vigueur S. Charles les a reprimez, & combien il a travaillé pour ramener l'eſprit de l'antiquité, juſques dans

dans les moindres parties de la religion. Le Concile de Trente, & ceux qui ont esté tenus dans les Provinces, ne respirent autre chose : & tant de reformes des Ordres religieux, que l'on a veuës depuis un siecle, n'ont autre but que de se conformer à leur premiere institution. Sainte Terese ne pouvoit souffrir que sous pretexte de discretion, on arrêtât la ferveur de ceux qui vouloient imiter les Saints des premiers siecles. Elle se plaignoit que ces discretions perdoient le monde : & soutenoit que de son temps, c'est-à-dire presque du nostre, l'on estoit capable des vertus de la primitive Eglise. C'est à cette occasion qu'elle rapporte la vie de S. Pierre d'Alcantara, dont elle estoit témoin oculaire.

Suivant de si grandes autoritez, j'ay cru qu'il estoit bon de representer à tout le monde, quelles ont esté & qu'elles doivent estre les mœurs des Chrétiens. Je n'ay rien dit icy qui ne soit familier aux gens de lettres, & tiré des livres qu'ils ont entre les mains : ils verront même que j'en ay beaucoup omis. Mais il y a plusieurs de ces faits, qui ne sont pas assez connus du commun des fidéles, & qui les peuvent édifier. Ils verront qu'il ne faut pas réduire la religion Chrétienne à de simples pratiques, & à si peu de pratiques que plusieurs croyent. Faire LVI. Usage de cet écrit.

 quel-

quelque petite priere le soir ou le matin: assister le dimanche à une messe basse: ne distinguer le carême que par la difference des viandes, & s'en dispenser sur de legers pretextes. Ne s'approcher des sacremens que rarement & avec si peu d'affection, que les Festes les plus solennelles deviennent des jours fâcheux & penibles. Vivre au reste autant occupez des affaires ou des plaisirs sensibles, que des payens pourroient l'estre. Ce ne sont pas là les Chrétiens que j'ay tâché de dépeindre.

Peut-estre aussi que quelques-uns de ceux qui se sont separez de nous sous pretexte de reformation, verront icy que leur schisme est mal fondé : que la primitive Eglise n'estoit pas telle qu'ils se l'imaginent, & que nos maximes sont autres que l'on ne leur fait entendre.

Enfin, j'espere que la veuë de ces mœurs si saintes, pourra faire quelque impression sur ceux qui sont assez aveuglez pour confondre la vraye religion avec les fausses, que l'erreur ou la mauvaise politique a introduites. Si quelqu'un d'eux fait reflexion sur les grands changemens que l'Evangile a apportés dans les mœurs de toutes les nations, & sur la difference qu'il y a toûjours euë entre les vrais Chrétiens & les Infidéles : il verra que le Christianisme

a des fondemens plus solides qu'il ne pensoit, & qu'il faut croire qu'il s'est étably par des grands miracles, puisqu'il seroit encore plus incroyable qu'un tel changement fust arrivé sans miracles. Ces miracles avoient fait une si forte impression, que l'on ne s'est avisé que bien tard de les revoquer en doute. Pour parler de ce que nous connoissons distinctement, il n'y a guere plus de deux cens ans que quelques Italiens, gens d'esprit, mais très-ignorans de la religion, estant choquez de plusieurs abus qu'ils avoient devant les yeux, ont introduit ce libertinage. Charmez de la beauté des anciens auteurs Grecs & Latins, & de ce qu'ils y aprenoient de la politique de ces peuples, & de leur maniere de vivre, ils ne pouvoient rien gouster hors de là: d'autant plus que les maximes de ces anciens s'accordoient mieux que les nôtres avec la corruption du cœur humain, & les mœurs du commun des hommes.

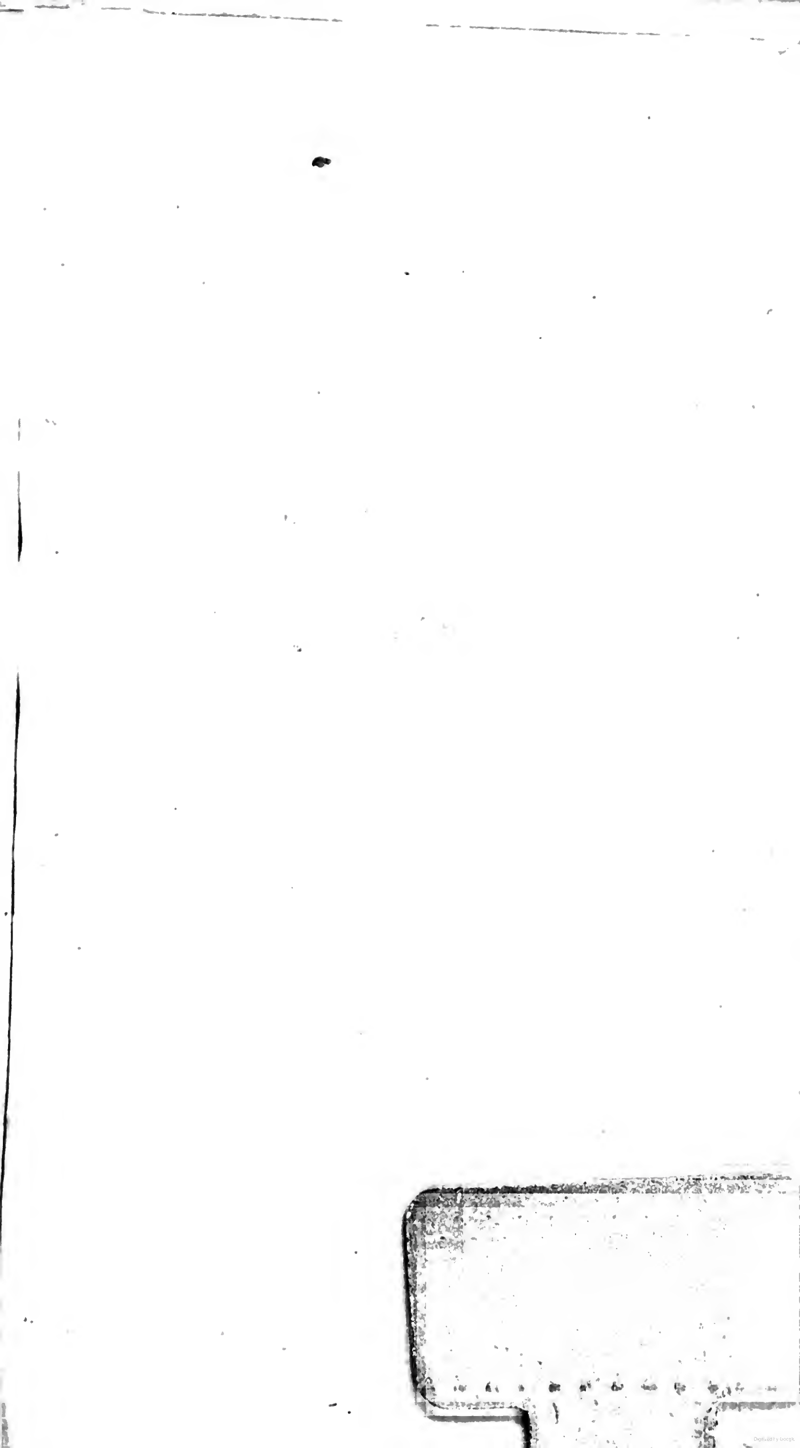
Les nouvelles heresies ont augmenté ce mal. Les disputes sur les fondemens de la religion, ont ébranlé ou détruit la foy en plusieurs, qui n'ont pas laissé de continuer par divers motifs temporels à professer exterieurement la Religion catholique: & chez les heretiques, le nombre a esté bien plus grand de ceux qui n'estant plus arrestez par aucune autorité;

torité, ont poussé jusques au bout les consequences de leurs mauvais principes, & en sont venus à ne sçavoir que croire, & à regarder la religion comme une partie de la politique. Cette malheureuse doctrine s'est aisément étenduë. Les jeûnes gens ayant ouï leurs peres ou ceux qui leur paroissoient gens d'esprit, faire quelque méchante raillerie sur la religion, ou même leur dire serieusement qu'elle estoit sans fondement, s'en sont tenus là, sans approfondir d'avantage, trouvant ces maximes plus conformes à leurs passions. La vanité y trouve son compte; on croit par là se distinguer du vulgaire ignorant, & estre plus fin que les bonnes gens du temps passé: & la paresse trouve aussi bien commode de demeurer dans le doute, ou decider au hazard, sans se donner la peine d'examiner. Mais que l'on dise ce que l'on voudra, les faits que j'ay posez demeureront toûjours constans: & il sera toûjours vray, comme dit si souvent Origene contre Celse, que Jesus-Christ a reformé le monde & l'a remply de vertus inconnuës jusques alors.

LVII. Conclusion. Voilà ce que j'avois à dire touchant les mœurs des Israëlites & des Chrétiens. Voilà l'exterieur de la vie des Fidéles de l'ancien & du nouveau Testament. Dans le

le premier discours on peut voir ce me semble le meilleur usage des bien temporels, & la maniere la plus raisonnable de passer la vie que nous menons sur la terre. Dans le second discours j'ay voulu montrer quelle est la vie de ceux dont la conversation est dans le ciel, & qui, bien qu'ils soient encore dans la chair, ne vivent que selon l'esprit : cette vie toute spirituelle & toute surnaturelle qui est l'effet propre de la grace de JESUS-CHRIST. Je m'estimerois bien heureux, si à l'occasion de cet écrit, quelqu'un prenoit une idée veritable de la vie raisonnable & Chrétienne, & s'appliquoit serieusement à la pratiquer : je me consolerois aisément des divers jugemens que l'on en peut faire, & des fautes que l'on y peut remarquer.

FIN.




BIBLI
L